

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 24 JANVIER 2013

VOLUME 51

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,
Me PAUL CRÉPEAU

INTERVENANTS :

Me SUZANNE GAGNÉ pour M. Martin Dumont
Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me SYLVIE CHAMPAGNE pour le Barreau du Québec
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval
Me CHRISTINA CHABOT pour le Directeur général des élections
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON BÉGIN pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me NADIA THIBAUT pour Constructions Frank Catania
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe TVA et Québécor Média
Me MARK BANTEY pour CTV, Gesca, Global Television, Media Transcontinental, The Gazette, The Globe and Mail, Le Devoir
Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD pour M. Frank Zampino
Me CATHERINE DUMAIS pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES..	4
PRÉLIMINAIRES.	5
MARTIN DUMONT	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL.	11
MARTIN DUMONT	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL.	119
MICHEL LALONDE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT..	128

LISTE DES PIÈCES

16P-362 :	Factures et photo du coffre-fort.. . . .	54
16P-363 :	Estimé Budgétaire, Projet Campagne St- Laurent version 3, du 30-11-2004.. . . .	73
33P-365 :	Extrait du PV du comité exécutif du 5 août 2009..	166
33P-366 :	Extrait du PV du comité exécutif du 16 mai 2007..	173
33P-367 :	Sommation du Groupe Séguin Experts- Conseils Inc. en date du 14 mai 2012..	205

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24ième)
2 jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Est-ce que les procureurs pourraient s'identifier
10 s'il vous plaît.

11 Me DENIS GALLANT :

12 Denis Gallant pour la Commission. Bon matin.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Bon matin. Paul Crépeau pour la Commission.

15 Me SUZANNE GAGNÉ :

16 Suzanne Gagné pour Martin Dumont. Bonjour.

17 Me SIMON LAROSE :

18 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
19 du Québec.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoit Boucher pour le
22 Procureur général du Québec.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Bonjour à tous. Martin St-Jean, Ville de Montréal.

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la
5 construction du Québec.

6 Me SYLVIE CHAMPAGNE :

7 Bonjour. Sylvie Champagne pour le Barreau du
8 Québec.

9 Me CAROLINE ISABELLE :

10 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

11 Me CHRISTINA CHABOT :

12 Bon matin. Christina Chabot pour le Directeur
13 général des élections du Québec.

14 Me DENIS HOULE :

15 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
16 l'Association des constructeurs de routes et grands
17 travaux du Québec.

18 Me SIMON BÉGIN :

19 Simon Bégin, Association des constructeurs de
20 routes et grands travaux du Québec.

21 Me NADIA THIBAULT :

22 Nadia Thibault pour Constructions Frank Catania.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

25

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
3 Canada.

4 Me ÉRIC MEUNIER :

5 Éric Meunier pour Corporation Sun Média, Groupe TVA
6 et Québecor Média.

7 Me MARK BANTEY :

8 Bonjour. Mark Bantey pour Gesca, Le Devoir, Média
9 Transcontinental, The Gazette, CBC et CTV.

10 Me CLAUDE-ARMAND SHEPPARD :

11 Bonjour. Claude-Armand Sheppard pour monsieur Frank
12 Zampino.

13 Me CATHERINE DUMAIS :

14 Bonjour. Catherine Dumais pour le Directeur des
15 poursuites criminelles et pénales. Bon matin.

16 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

17 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des
18 poursuites criminelles et pénales.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, bon matin à tous. Avant de commencer,
21 j'aimerais savoir qu'est-ce qui explique le délai
22 puisqu'il est maintenant presque... il est dix
23 heures et dix (10 h 10), alors que nous devons
24 commencer à neuf heures trente (9 h 30).

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
3 Commissaire, je m'excuse et j'excuse tout le groupe
4 des gens concernés par la requête en non-
5 publication dans le cas du témoignage de madame
6 Toupin. On essaie de travailler avec les bandes
7 vidéos, on a obtenu une partie des notes
8 sténographiques, la dernière tranche vient juste
9 d'arriver, elle est en photocopie. Et afin
10 d'organiser un débat structuré, ce qui est un peu
11 difficile sur la bande vidéo, nous vous demandons
12 de reporter ce... On a essayé de faire l'exercice.
13 Il y a des points sur lesquels les gens ne
14 s'entendent pas. On va travailler avec les... les
15 notes sténographiques et nous vous demandons de
16 reporter ce débat-là en fin d'avant-midi,
17 maintenant qu'on a les notes, afin d'arriver autant
18 que possible avec des positions campées et, s'il y
19 a des différends, bien on saura exactement ce sur
20 quoi ils portent.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais, qu'est-ce qui explique qu'on ne pouvait pas
23 faire autre chose à neuf heures trente (9 h 30)?

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Quant à moi, je m'occupais un peu de cette

1 ordonnance-là avec les procureurs concernés, quant
2 aux autres témoins, je...

3 Me DENIS GALLANT :

4 Écoutez là, Madame la Commissaire, ce qui
5 faisait... Ce qui était entendu, c'est que le débat
6 sur la non-publication commençait à neuf heures et
7 demie (9 h 30) ce matin, l'équipement était en non-
8 publication. J'avais envoyé un courriel à maître
9 Gagné, l'avocate de monsieur Dumont, hier pour lui
10 dire que la présence de son client était nécessaire
11 pour neuf heures trente (9 h 30) ce matin pour le
12 contre-interrogatoire. Par contre, j'ai ajouté
13 qu'il devait attendre que le débat sur la non-
14 publication du témoignage de madame Isabelle Toupin
15 soit fini et que, suite à ça, monsieur Dumont
16 serait contre-interrogé par les participants. Ce
17 qui est arrivé, j'attendais... j'attendais qu'on me
18 donne le O.K. et...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, je comprends qu'à partir du moment où on
21 demande d'ajourner les procédures en ce qui
22 concerne l'ordonnance de non-publication, on est
23 donc prêt à procéder au contre-interrogatoire de
24 monsieur Dumont.

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 On serait prêt tout de suite, monsieur Dumont est
3 présent et maître Gagné est présente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, qu'on fasse venir monsieur Dumont, s'il vous
6 plaît.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Merci, Madame.

9

10

11

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24ième)
2 jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARTIN DUMONT,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

11 Q. **[1]** Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire,
12 bon matin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bon matin.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Q. **[2]** Bonjour, Monsieur Dumont.

17 R. Bonjour, Maître Dorval.

18 Q. **[3]** Mon nom est maître Dorval, effectivement, et je
19 suis l'avocat de Union Montréal. J'aimerais
20 commencer par une déclaration que vous avez faite
21 lundi alors que vous affirmiez à mon collègue - et
22 je vais vous citer là. Vous avez dit « c'est
23 lorsque je témoigne que je dois dire les choses
24 avec certitude ». Vous rappelez-vous d'avoir dit ça
25 lundi?

1 R. Vous m'avez cité, excusez-moi.

2 Q. **[4]** Oui. C'est que vous étiez confronté à deux
3 déclaration dont, une, vous n'étiez pas certaine
4 que vous auriez dit pareil. Et vous avez mentionné
5 à ce moment-là, à mon collègue, maître Gallant,
6 vous avez dit :

7 C'est lorsque je témoigne que je dois
8 dire les choses avec certitude.

9 Vous rappelez-vous d'avoir dit ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[5]** Très bien. Qu'est-ce que ça veut dire, ça, pour
12 vous?

13 R. Bien, lorsque je suis devant la Commission, je
14 prête serment, donc je dois dire, au meilleur de
15 mon souvenir, ce que j'ai... lors de mes rencontres
16 préparatoires avec la Commission.

17 Q. **[6]** O.K. Et le meilleur de votre souvenir, si vous
18 n'êtes pas sûr que c'est ça, vous pouvez le dire
19 pareil, d'après vous?

20 R. Devant la Commission, oui, je peux dire que si j'ai
21 un souvenir et que je ne suis pas sûr, je peux le
22 dire, bien sûr.

23 Q. **[7]** Très bien. Mais est-ce que vous pouvez dire,
24 affirmer quelque chose sans être sûr et ne pas
25 avertir la Commission que la réponse que vous

1 donnez est incertaine, donc de laisser présager que
2 ce que vous dites, vous êtes certain de ça?

3 R. Est-ce que vous pourriez répéter la question, s'il
4 vous plaît, Maître.

5 Q. **[8]** Très bien. Est-ce que vous croyez que lorsque
6 vous dites à la Commission quelque chose dont vous
7 n'êtes pas sûr et que vous l'affirmez que vous avez
8 l'obligation, à ce moment-là, de dire : « Je vous
9 dis ça, là, mais je ne suis pas sûr de ça », ou si
10 vous pouvez simplement l'affirmer sans mettre en
11 garde la Commission sur votre certitude par rapport
12 aux propos que vous allez tenir?

13 R. Bien, lorsque je m'adresse à vous, je dis toujours
14 « au meilleur de mon souvenir » parce que je
15 témoigne toujours sans note. J'ai toujours fait mes
16 rencontres préparatoires avec les enquêteurs et les
17 procureurs de la Commission, j'ai toujours dit,
18 dans mes rencontres préparatoires, comme je vous
19 l'ai dit aussi en votre présence, qu'il y a des
20 occasions où on me demandait des précisions, je ne
21 m'en souvenais pas. Et lorsque je travaillais avec
22 les documents de travail de la Commission, on a
23 fait des modifications, on a biffé des éléments, on
24 en a ajouté aussi.

25 Q. **[9]** En fait, à deux occasions, dans votre

1 témoignage, et je reviens à votre témoignage du
2 trente (30) octobre, vous avez les transcriptions
3 qui sont là, il y a deux moments, dans tout votre
4 témoignage, où, effectivement, vous avez eu des
5 hésitations et vous avez mis en garde la
6 Commission. Alors, il y a la transcription du
7 trente (30) octobre et... à la page 9, et ça
8 commence par une question de maître Gallant, à la
9 ligne 18, et je lis le texte :

10 Q. Bon. Alors, peut-être qu'au moment
11 où vous les avez rencontrés la
12 première fois vous ne saviez pas qui
13 c'était mais après, à force de les
14 côtoyer, vous avez certainement pu
15 vous rappeler de leur nom et savoir de
16 qui il s'agissait.

17 Votre réponse :

18 R. Ce serait facile pour moi de vous
19 dire que oui, mais, dans le doute, je
20 préfère vous dire que je ne m'en
21 souviens pas, pour ne pas émettre une
22 opinion qui risque par la suite de me
23 dire : « Bien, écoutez, vous n'êtes
24 pas sûr, là. »

25 Vous dites :

1 R. Moi, je ne suis pas sûr à cent pour
2 cent (100 %), j'ai une idée mais je ne
3 veux pas avancer des noms pour rien et
4 après ça me faire reprocher que
5 j'avais avancé des noms sans pour être
6 sûr.

7 Vous semblez avoir saisi le concept que, si vous
8 n'êtes pas sûr de votre réponse, ou vous ne
9 répondez pas ou vous avertissez la Commission,
10 c'est exact?

11 R. Ça c'était pour le petit déjeuner au Club St-Denis,
12 c'est exact, oui.

13 Q. **[10]** Très bien. Vous refaites le même exercice à la
14 page 11, où vous répondez :

15 R. Au niveau de la construction...

16 À la ligne 6 :

17 R. Au niveau de la construction, c'est
18 sûr que si on demande, est-ce que j'ai
19 des souvenirs? J'ai un souvenir qu'il
20 y avait une compagnie qui était en
21 déneigement, au niveau du déneigement
22 à la Ville de Montréal. Au niveau de
23 mon opinion, si vous me demandez, je
24 vous dirais Louisbourg mais je dois
25 vous avouer, Madame la Présidente, que

1 je suis un peu mal à l'aise de vous
2 donner mes réflexions parce que je ne
3 suis pas sûr et je ne veux pas vous
4 induire... et je ne veux pas induire
5 la Commission en erreur. Mais, si vous
6 me le demandez, moi, je vais vous
7 répondre, j'avais comme
8 l'impression...

9 Alors, encore là, vous saisissez bien le concept
10 que lorsque vous n'êtes pas certain de votre
11 réponse, vous avertissez la commissaire en disant :
12 « Je vais vous dire quelque chose, là, mais, ça, je
13 n'en suis pas sûr. » Est-ce que c'est exact?

14 R. C'est exact.

15 Q. **[11]** Très bien. Est-ce que je me trompe de dire que
16 cette attitude-là, d'avertir les commissaires,
17 lorsque vous n'êtes pas sûr de votre réponse, c'est
18 un exercice que vous avez fait tout au long de
19 votre témoignage?

20 R. C'est exact.

21 Q. **[12]** Très bien. Donc, lorsque vous affirmiez
22 quelque chose, vous en étiez certain à cent pour
23 cent (100 %) ?

24 R. Au meilleur de mon souvenir, oui.

25 Q. **[13]** Très bien. Je vais passer brièvement sur votre

1 témoignage au niveau du déjeuner au Club St-Denis.
2 Premièrement, qui vous avait demandé d'assister à
3 ce déjeuner-là?

4 R. Mon superviseur c'était Christian Ouellet, le
5 directeur général du parti, donc j'imagine que
6 c'est lui ou c'est peut-être même... à mon
7 souvenir, là, Bernard Trépanier, le directeur du
8 financement.

9 Q. **[14]** O.K. Alors, si je vous suggérais que c'est
10 effectivement, entre autres, monsieur Ouellet mais
11 que monsieur Trépanier vous aurait demandé de
12 l'aider?

13 R. C'est exact, Madame la Présidente.

14 Q. **[15]** Très bien. Quelles étaient vos tâches ce
15 matin-là?

16 R. Bien, comme je vous l'ai dit lors de mon
17 témoignage, mes tâches étaient de recevoir les gens
18 à la table d'accueil, au Club St-Denis, et de
19 recevoir les enveloppes avec les chèques pour les
20 participants.

21 Q. **[16]** Très bien. Et, dans le cadre de recevoir... en
22 fait, vous accueillez les gens, c'est ce que je
23 comprends?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[17]** Et, à ce moment-là, monsieur Trépanier vous

1 dit quoi, que vous vous attendez à recevoir quoi
2 comme gens, là, qu'est-ce qui va se passer?

3 R. Bien, il m'a tout simplement dit : « Si les gens se
4 présentent à toi c'est qu'ils sont ici pour
5 l'événement, donc tout simplement de recevoir ces
6 gens-là, leur montrer... », je pense qu'il y avait
7 une question qu'il fallait que je leur montre
8 c'était où le vestiaire puis de recevoir les
9 enveloppes et de leur indiquer le chemin de la
10 salle.

11 Q. **[18]** Très bien. Et, lorsque vous receviez une
12 enveloppe, aviez-vous un mandat clair à savoir quoi
13 faire avec ces enveloppes-là, aviez-vous des choses
14 à vérifier?

15 R. Au niveau des choses à vérifier, on en avait abordé
16 au témoignage, c'était de regarder si le chèque
17 était au nom d'Union Montréal. On a convenu
18 ensemble, par la suite, que les chèques étaient
19 faits au nom du comité... pour le nom, au comité
20 Montréal, là, je ne me souviens pas du terme exact.
21 Il y avait, bien entendu, des montants qui étaient
22 inscrits sur les chèques.

23 Q. **[19]** Est-ce que vous deviez vérifier, d'accord,
24 pour le nom, le nom à l'ordre de qui était payable
25 le chèque, mais vous deviez vous aussi vérifier que

1 le chèque était bel et bien pour dix mille dollars
2 (10 000 \$)?

3 R. Bien au total de dix mille dollars (10 000 \$), oui.

4 Q. **[20]** Donc, vous aviez comme mission lorsque vous
5 accueillez une personne là-bas d'ouvrir
6 l'enveloppe, de vérifier si le chèque était libellé
7 à la bonne personne, vous avez dit à l'époque
8 l'UCIM pour réaliser plus tard dans votre
9 témoignage, lorsque je vous ai contre-interrogé,
10 que c'était le Comité parapluie pour le nom. C'est
11 exact? Très bien. Et vous aviez comme mandat clair,
12 ce matin-là, de vérifier que chaque chèque soit un
13 chèque de dix mille dollars (10 000 \$), est-ce que
14 c'est exact?

15 R. On a même, si je me souviens bien, on a même
16 convenu qu'il pouvait y avoir deux chèques, et je
17 me souviens de l'avoir dit dans mon témoignage
18 qu'il pouvait même y avoir deux chèques de cinq
19 mille dollars (5000 \$) dans les enveloppes pour
20 totaliser dix mille dollars (10 000 \$).

21 Q. **[21]** Je vais reprendre votre témoignage, vingt-neuf
22 (29) octobre, vous avez la transcription, page 200,
23 ligne 20. Je cite votre témoignage :

24 [...] je n'avais que le mandat que de
25 récupérer les chèques. Les chèques

1 étaient faits à l'époque au nom du
2 Parti, donc l'Union des citoyens de
3 l'île de Montréal, un chèque de dix
4 mille dollars (10 000 \$). C'étaient
5 des chèques de compagnie parce que
6 c'était permis selon...

7 Vous parlez de la loi. Par la suite, à la page 201,
8 à la question des invités, à la ligne 7 :

9 D'invitées, outre les personnes que
10 vous avez nommées tantôt.

11 Et là vous répondez :

12 Exactement, quatorze (14) personnes
13 qui ont payé dix mille dollars
14 (10 000 \$) chacun pour assister à ce
15 petit déjeuner-là, oui.

16 Par la suite, à la page 203, ligne 21, toujours
17 dans votre témoignage :

18 Alors, c'était ici, on me remettait
19 l'enveloppe, je m'assurais que le
20 chèque était à l'ordre d'Union
21 Montréal, l'UCIM à l'époque, au
22 montant de dix mille dollars
23 (10 000 \$) et les gens rentraient dans
24 la salle.

25 Je comprends, à ce moment-là, pour que les gens

1 rentrent ça prenait un chèque au libellé du parti,
2 l'UCIM ou enfin du Comité parapluie et que le
3 chèque soit de dix mille (10 000). C'était vos
4 instructions. C'est comme ça que quelqu'un rentrait
5 là, c'est exact?

6 R. C'est comme ça que je l'ai dit le vingt-neuf (29)
7 octobre, oui.

8 Q. **[22]** C'est beau. Et lorsque vous avez dit...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[23]** Je m'excuse, Monsieur Dumont. Vous dites que
11 c'est comme ça que vous l'avez dit le vingt-neuf
12 (29) octobre.

13 R. Excusez-moi, c'est oui, excusez-moi.

14 Q. **[24]** Oui, quoi?

15 R. Oui, c'est ça à sa question.

16 Q. **[25]** C'est comme ça que ça se passait?

17 R. Oui.

18 Me MICHEL DORVAL :

19 Merci.

20 Q. **[26]** Donc, je comprends que lorsque vous avez
21 mentionné ça aux commissaires, vous étiez, excusez-
22 moi, vous étiez sûr à cent pour cent (100 %) que
23 c'était ça votre devoir ce matin-là, vérifier le
24 nom des chèques puis que le montant était de dix
25 mille (10 000)?

1 R. Oui, c'est exact.

2 Q. **[27]** Vous n'aviez pas de doute, à ce moment-là dans
3 votre esprit?

4 R. Bien de doute, j'ai dit oui, mais en même temps ça
5 fait quand même un événement qui remonte à plus de
6 deux mille quatre (2004).

7 Q. **[28]** Oui?

8 R. Donc, quand je vous réponds au meilleur de mon
9 souvenir puis que je vous dis oui, c'est ce que je
10 me souviens.

11 Q. **[29]** Je vais poursuivre à la page 211, ligne 3,
12 toujours vingt-neuf (29) octobre deux mille douze
13 (2012), réponse :

14 Écoutez, Madame la Commissaire, moi,
15 ce qu'on m'a donné comme information,
16 c'est que je devais m'attendre à
17 recevoir quinze (15) contributions de
18 dix mille dollars (10 000 \$), pas une
19 de plus, pas une de moins.

20 Ça confirme encore ce que je vous dis, c'était
21 clair pour vous, là?

22 R. Oui.

23 Q. **[30]** Très bien. Toujours le vingt-neuf (29)
24 octobre, page 217, ligne 5 :

25 Moi vous savez quand on m'a mis à la

1 porte d'entrée

2 on parle du Club St-Denis

3 c'était d'assurer de recevoir les

4 quinze contributions par chèque.

5 Ça va toujours?

6 R. Oui.

7 Q. **[31]** Page 226, ligne 11, question :

8 Et c'était quatorze (14) chèques de
9 dix mille dollars (10 000 \$) chacun,
10 que vous dites?

11 Réponse :

12 Exact.

13 Est-ce que vous savez si tous ces
14 chèques-là étaient faits au nom du
15 Parti Union Montréal ou bien?

16 Réponse :

17 Oui. Union des citoyens et des
18 citoyennes de l'île de Montréal.

19 Vous me suiviez toujours?

20 R. Bien sûr.

21 Q. **[32]** Transcription du trente et un (31) octobre,
22 Monsieur Dumont. Ligne 11, question?

23 R. Excusez-moi, la page?

24 Q. **[33]** Je m'excuse, je suis désolé, page 62.

25 R. Merci.

1 Q. [34] Mon erreur. Ligne 11, question :

2 O.K. Vous avez dit que lorsqu'il y
3 avait eu le fameux petit-déjeuner au
4 Club St-Denis, qu'on vous avait dit
5 qu'il y aurait quinze (15) personnes,
6 que chaque personne devait donner un
7 chèque de dix mille dollars
8 (10 000 \$), c'est exact?

9 Réponse :

10 C'est exact.
11 Vous avez dit que votre job à vous
12 consistait à recevoir les enveloppes
13 avec les chèques, vérifier que c'était
14 bel et bien au nom de l'UCIM parce
15 qu'il fallait qu'ils soient capables
16 d'encaisser ces chèques-là, et de vous
17 occuper aussi de faire sûr que, avant
18 qu'on ferme les portes, qu'il y avait
19 assez de breuvages et de sandwiches
20 ou, en fait, de trucs pour le
21 déjeuner.

22 Réponse.

23 Est-ce que c'est exact?

24 Réponse :

25 C'est exact.

1 Question :

2 Donc, je prends pour acquis que vous
3 avez vérifié chacune des enveloppes
4 pour vous assurer que c'était au nom
5 de l'UCIM?

6 Oui.

7 Et, de mémoire aujourd'hui, vous êtes
8 capable de nous dire ça, là, « Oui,
9 j'ai fait ça puis je m'en rappelle,
10 puis chacune des enveloppes était
11 conforme »?

12 Réponse :

13 Bien, je n'ai pas vu de problèmes,
14 donc moi, mon souvenir, c'est qu'il
15 n'y a pas eu de problèmes.

16 C'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[35]** Très bien. Au moment où vous dites ça, est-ce
19 que vous commencez à réaliser que vous n'êtes plus
20 trop sûr ou vous êtes toujours certain à cent pour
21 cent (100 %) de ce que vous affirmez?

22 R. Bien comme je l'ai dit à ma réponse, et comme je le
23 maintiens encore aujourd'hui, c'est au meilleur de
24 mon souvenir là, de l'événement de deux mille
25 quatre (2004).

1 Q. **[36]** En fait la question que je vous pose c'est
2 étiez-vous certain de ce que vous affirmiez?

3 R. Bien oui.

4 Q. **[37]** Quand vous vous êtes rendu compte que,
5 lorsqu'on a produit une série de chèques, lorsque
6 vous vous êtes rendu compte ce matin-là, si vous
7 aviez à vérifier les montants, qu'il n'y avait pas
8 tous des chèques de dix mille (10 000 \$). Est-ce
9 que vous êtes allé voir monsieur Trépanier en
10 disant « Écoute, Bernard, on a un problème. Je
11 m'attendais à voir quinze (15) contributions de dix
12 mille (10 000 \$) et finalement il y a des chèques
13 là-dedans de deux mille (2 000 \$), mille (1 000 \$),
14 trois mille (3 000 \$), cinq mille (5 000 \$). ».
15 Est-ce que vous êtes allé voir monsieur Trépanier
16 pour dire « Ça ne marche pas ton affaire. ».

17 R. Je ne me souviens pas du tout d'avoir été voir
18 monsieur Trépanier pendant le petit déjeuner pour
19 parler des chèques.

20 Q. **[38]** O.K. Puis ça ne vous a pas alarmé de voir que,
21 vos instructions c'était quinze (15) chèques, dix
22 mille (10 000 \$), puis que ce n'était pas ça qui se
23 passait?

24 R. Non.

25 Q. **[39]** Pourquoi?

1 R. Tous les gens qui étaient présents semblaient être
2 attendus puis il n'y avait pas eu de problématique
3 entourant leur arrivée.

4 Q. **[40]** Votre déclaration au trente et un (31)
5 octobre, page 74, je pense résume bien. Ça débute à
6 la ligne 10.

7 Très bien. Donc en fait, ce que je
8 comprends c'est que n'importe qui qui
9 donnait une enveloppe avec un chèque,
10 même si c'était un chèque de cinq
11 dollars et cinquante (5,50 \$) rentrait
12 dans ce déjeuner-là. ».

13 Votre réponse :

14 Pourvu qu'il soit au bon endroit au
15 bon moment à la bonne heure.

16 Question :

17 Oui. Dans cet endroit-là, au Club
18 Saint-Denis, avec une enveloppe, avec
19 un chèque de n'importe quel montant
20 qu'il vous remettait, il allait
21 s'asseoir puis il déjeunait. C'est
22 exact?

23 Oui.

24 Et là, on passe en série les chèques qui démontrent
25 qu'il y avait des chèques qui n'étaient peut-être

1 pas tous faits dans le cadre du petit déjeuner du
2 Club Saint-Denis mais on a bien vu qu'il n'y avait
3 que, dans le total, cinq chèques de dix mille
4 (10 000 \$) et le restant c'était des chèques dont
5 vous avez identifié les gens comme y étant
6 présents, pour certains, et donc vous avez aussi
7 identifié le montant du chèque qui était moindre
8 que dix mille (10 000 \$). C'est exact monsieur
9 Dumont?

10 R. Oui, mais en même temps je me souviens très bien
11 qu'on avait aussi compris qu'on ne pouvait pas me
12 confirmer que c'était l'ensemble des chèques que
13 vous aviez déposé donc moi j'ai donné mon opinion
14 sur les chèques qu'on m'a présentés mais je n'ai
15 jamais eu la certitude que vous m'avez démontré
16 l'ensemble des chèques qui ont été utilisés pour le
17 petit déjeuner.

18 Q. **[41]** Très bien. Mais vous avez reconnu certains
19 chèques comme des chèques que vous aviez vus ce
20 matin-là dans les enveloppes. C'est exact?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[42]** Je vais vous en donner un exemple. Trente et
23 un (31) octobre, page 74. En fait, le premier
24 chèque, je m'excuse, page 73. Alors je vous
25 demande :

1 Soter Construction, un chèque de cinq
2 mille dollars (5 000 \$) émis au nom
3 de, payé à l'ordre du Comité pour
4 Montréal. Est-ce que ce chèque-là vous
5 dit quelque chose?

6 Oui, comme je l'ai mentionné hier.

7 Très bien. Donc vous avez vu le chèque
8 de Soter ce matin-là, vous avez vu que
9 c'était cinq mille (5 000 \$).

10 Je passe maintenant au chèque de Doncar, page 74,
11 ligne 22.

12 Très bien, prochain chèque Doncar
13 Construction, un chèque de cinq mille
14 (5 000 \$), Comité pour Montréal. Ça
15 vous dis-tu quelque chose?

16 Oui, comme je vous l'ai dit hier, la
17 réponse est oui.

18 Autre chèque, page 75, ligne 15, Question :

19 Très bien, un chèque de Lecuyer,
20 manufacturier de produits de béton,
21 chèque émis au nom de Comité pour
22 Montréal, cinq mille dollars
23 (5 000 \$). Est-ce que ce chèque vous
24 dit quelque chose?

25 Oui.

1 Page 75 :

2 La compagnie Tecsalt, dix mille
3 dollars (10 000 \$).

4 Vous répondez :

5 Oui.

6 R. Excusez-moi Maître.

7 Q. **[43]** Oui.

8 R. Est-ce que vous pouvez me donner la référence de
9 votre dernier chèque, je ne l'ai pas retrouvée.

10 Q. **[44]** Lecuyer?

11 R. Non, vous avez dit Tecsalt?

12 Q. **[45]** Tecsalt oui, bougez pas oui, Tecsalt c'est
13 page, j'ai marqué page 76.

14 R. Merci.

15 Q. **[46]** Ligne 8.

16 Tecsalt, un chèque émis au montant de
17 dix mille (10 000 \$) payé à l'ordre du
18 Comité pour Montréal, est-ce que ce
19 chèque-là vous dit quelque chose?

20 Oui.

21 Alors on fait d'autres chèques comme ça mais ce que
22 je me rend compte c'est que vous avez identifié
23 certains chèques qui vous ont été remis ce matin-là
24 qui n'étaient pas pour un total de dix mille
25 dollars (10 000 \$). C'est exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[47]** Donc si je vous reposais la question
3 aujourd'hui là. Est-ce que votre mandat ce matin-là
4 c'était vraiment de vérifier qu'il y avait dix (10)
5 chèques, quinze (15) chèques, je m'excuse, de dix
6 mille dollars (10 000 \$)?

7 R. Oui.

8 Q. **[48]** Donc vous avez failli à la tâche?

9 R. Bien je vous l'ai dit au contre-interrogatoire du
10 trente et un (31) octobre qu'il pouvait y avoir des
11 chèques de différents montants dans les enveloppes.
12 Puis ça on s'en est même parlé, il y a eu des
13 échanges même avec, si je peux me permettre, avec
14 Monsieur le Commissaire, et on avait même ajouté
15 que moi j'ai répété au trente et un (3) octobre
16 Maître Dorval que je ne considérais pas que j'avais
17 l'ensemble des chèques que vous m'aviez fait part
18 qui était l'équivalent du petit déjeuner.

19 Q. **[49]** Changeons de sujet, si vous le permettez.
20 Parlons un peu du coffre-fort. Vous nous parlez
21 d'un incident là où monsieur Trépanier vous aurait
22 demandé de l'aide parce que le coffre-fort ne
23 fermait pas. Vous vous rappelez d'avoir témoigné
24 sur ça?

25 R. Oui.

1 Q. **[50]** Très bien. Vous vous rappelez d'à peu près à
2 quelle époque ça pouvait être?

3 R. Oui, j'avais dit à mon témoignage que mon souvenir,
4 je vous avais raconté qu'il y avait un événement
5 sur le Plateau-Mont-Royal à l'automne deux mille
6 quatre (2004)...

7 Q. **[51]** Hum, hum.

8 R. ... et j'avais situé environ deux semaines après,
9 après l'événement du Plateau-Mont-Royal.

10 Q. **[52]** O.K. Pour revenir à votre témoignage du vingt-
11 neuf (29) octobre, page 233, on va voir comment
12 est-ce qu'on s'y prend. À la ligne 19, je vous
13 demande... en fait, la ligne 18 : « Dans quelles
14 circonstances? » Vous commencez à expliquer le
15 moment de la façon suivante :

16 R. J'étais assis à mon bureau et je me
17 rappelle qu'il commençait à faire noir
18 dehors, donc on était certainement en
19 fin d'après-midi, même en début de
20 soirée.

21 Ça fait que là vous le situez dans la journée,
22 c'est exact?

23 R. Bien, j'ai dit, « même en début de soirée ».

24 Q. **[53]** Oui, oui, c'est ça. Donc, là vous commencez
25 par me le situer à l'intérieur d'une même

1 régler pour des contributions, des
2 chèques et donc, je me souviens,
3 c'était à ce moment-là, au début de
4 l'automne deux mille quatre (2004).

5 R. Maître, vous êtes à quelle page, juste pour mon
6 information, excusez-moi?

7 Q. **[56]** Je suis passé de la 234, que j'ai finie, pour
8 sauter à la 235.

9 R. Excusez-moi, oui.

10 Q. **[57]** Vous me suivez toujours?

11 R. Oui.

12 Q. **[58]** Très bien. Cette souvenance-là, de relier
13 l'événement par rapport à l'activité du Plateau
14 Mont-Royal, est-ce que c'est quelque chose qui est
15 venu juste, juste avant que vous témoigniez devant
16 la Commission ou c'est quelque chose dont vous
17 étiez certain avant de témoigner, longtemps
18 d'avance?

19 R. Je l'ai mentionné, à mon souvenir, durant les
20 rencontres préparatoires avec la Commission.

21 Q. **[59]** Que vous étiez sûr que c'est cette date-là?

22 R. À mon souvenir, oui, durant les rencontres
23 préparatoires puis durant mon témoignage, oui.

24 Q. **[60]** Parlons-en donc des rencontres préparatoires,
25 juste pour que je puisse me situer. C'est exact de

1 dire que vous avez eu une première rencontre
2 préparatoire le douze (12) septembre?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[61]** Et ça a commencé vers quelle heure?

5 R. C'était en après-midi mais je n'ai pas l'heure, là.

6 Q. **[62]** O.K. Et ça a duré, selon vous, combien de
7 temps?

8 R. Ça, je me rappelle, ça avait duré assez tard, je
9 suis sorti il était... c'était en soirée mais tard
10 en soirée, là.

11 Q. **[63]** Donc, vous seriez rentré, je m'excuse, en
12 après-midi, quoi, en début, en fin d'après-midi?

13 R. En après-midi, là le début, la fin, je n'ai pas de
14 souvenir d'à quel moment exact.

15 Q. **[64]** Et vous dites, tard en soirée; après le
16 souper, plus tard que ça, neuf heures (9 h), dix
17 heures (10 h), onze heures (11 h)?

18 R. Je vous dirais, peut-être neuf heures (9 h), dix
19 heures (10 h), mais... sans souvenir exact.

20 Q. **[65]** O.K. Donc, on peut affirmer quand même, sans
21 se gêner, là, que vous avez passé plusieurs heures
22 avec les enquêteurs le douze (12)?

23 R. Le douze (12) septembre, oui.

24 Q. **[66]** Très bien. Puis ça fait quoi, dans un local?

25 R. Dans une salle, oui.

1 Q. **[67]** Oui. Il y a-tu juste un enquêteur avec vous ou
2 ils sont deux?

3 R. Bien, comme je vous l'ai dit, il y a un enquêteur,
4 maître Gallant est là aussi et il y a un ami, qui
5 est avocat, qui m'accompagne à ce moment-là.

6 Q. **[68]** Très bien. Et, durant ces heures, vous leur
7 contez toute l'histoire, c'est exact?

8 R. Quand vous dites, « toute l'histoire »?

9 Q. **[69]** En un mot, là, ce que vous avez... ce sur quoi
10 vous avez témoigné durant presque trois jours, deux
11 jours et demi, vous leur racontez cette histoire-
12 là, aux enquêteurs... à l'enquêteur, à maître
13 Gallant et...

14 R. Oui.

15 Q. **[70]** Très bien. Et est-ce qu'à ce moment-là, vous
16 laissez de côté des faits qui sont importants, que
17 vous gardez pour vous, ou tout ce qui semble avoir
18 une importance, là, vous leur dites?

19 R. C'était une rencontre de travail, c'est une
20 première fois qu'on se rencontre, donc on essaie de
21 faire un tour d'horizon de ce que j'ai pu me
22 souvenir, de ce que j'ai pu voir, de ce que j'ai pu
23 assister.

24 Q. **[71]** Donc, à ce moment-là, vous leur dites ce dont
25 vous vous souvenez?

1 R. À mon meilleur de ma connaissance, oui, c'est ce
2 que j'ai fait.

3 Q. **[72]** Par la suite, il y a une autre rencontre le
4 dix-sept (17) septembre, c'est exact?

5 R. Non, le dix-sept (17) octobre.

6 Q. **[73]** Octobre?

7 R. Oui.

8 Q. **[74]** Très bien. Le dix-sept (17) octobre, la
9 rencontre a eu lieu de quelle heure à quelle heure?

10 R. Je vous dirais, encore une fois, Maître, que
11 c'était en... ça, je pense que c'était un petit peu
12 plus tard, en fin d'après-midi, et ça a duré une
13 bonne partie de la soirée, mais je n'ai pas les
14 heures exactes ni d'entrée ni de sortie. Mais
15 c'était ici, au bureau de la Commission, là.

16 Q. **[75]** Très bien. Et, le dix-sept (17) octobre...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[76]** J'ai compris que vous étiez toujours
19 accompagné de votre ami, avocat?

20 R. Non, j'étais avec maître Marco Labrie cette fois-
21 là, le dix-sept (17) octobre.

22 Q. **[77]** O.K. La première fois, vous étiez accompagné
23 de?

24 R. D'un ami avocat, monsieur Duchesneau, oui, Jean-
25 Philippe.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. **[78]** Alors, à la deuxième rencontre, là, c'est
3 maître Labrie qui est là. L'enquêteur, qui est-il?

4 R. Monsieur Jonathan Légaré.

5 Q. **[79]** Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres personnes
6 qui assistent à la rencontre?

7 R. Il y avait une procureure, parce que je sais que
8 maître Gallant avait un empêchement, je pense que
9 c'était maître Roy.

10 Q. **[80]** Hum hum.

11 R. Je n'ai pas le prénom, là. Puis il y avait un autre
12 enquêteur mais... je pense que c'était Beaulieu.

13 Q. **[81]** Et, à cette rencontre-là, est-ce qu'on vous
14 remet... parce que je présume que, la première
15 rencontre, les gens prenaient des notes sur ce que
16 vous disiez, la rencontre du douze (12) septembre?

17 R. Oui.

18 Q. **[82]** Alors, le dix-sept (17) octobre, lorsque vous
19 arrivez, est-ce qu'on vous remet une version
20 dactylographiée de votre version, que vous aviez
21 donnée le douze (12)?

22 R. Oui.

23 Q. **[83]** Et on vous demande d'en faire la lecture,
24 c'est exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[84]** Et on vous demande de corriger les choses où
2 il y aurait des inexactitudes, c'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. **[85]** Très bien. Et, par la suite, on repoursuit
5 l'interrogatoire, dans le sens où on vous repose
6 des questions sur la base de ce document-là, est-ce
7 que je me trompe?

8 R. On a parlé du document à cette occasion-là, on a
9 aussi fait... à mon souvenir, c'était qu'on m'avait
10 présenté plusieurs cartables de photos, dans
11 lesquels on me demandait si je reconnaissais des
12 gens.

13 Q. **[86]** O.K. Est-ce qu'à cette occasion-là, du dix-
14 sept (17) octobre, là, vous repassez en revue votre
15 version, que vous aviez donnée le douze (12)
16 septembre?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[87]** Très bien. Et je présume que le dix-sept (17)
19 octobre, encore là, il y a des gens qui prennent
20 des notes?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[88]** Très bien. Vous avez par la suite une autre
23 rencontre qui a lieu quand?

24 R. Vous dites après le dix-sept (17) octobre?

25 Q. **[89]** Oui?

1 R. Je suis revenu au bureau de la Commission pour mon
2 témoignage le vingt-neuf (29) octobre.

3 Q. **[90]** Si je vous disais qu'il y en a eu une autre où
4 on vous a représenté un document.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Non, en toute équité pour le témoin, je pense que
7 l'information, là...

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Moi je marche avec ce que vous m'avez donné.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Bien non, il est...

12 Me MICHEL DORVAL :

13 Dans ce sens en termes de date, c'est ce que
14 j'avais.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Attendez, il y a peut-être une méprise.

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Allez-y.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Alors, le témoignage c'est que c'est le dix-sept
21 (17) et ensuite il reviendra à la Commission. Le
22 document, le document de monsieur Légaré lui est du
23 dix-huit (18), mais il n'y a pas d'autre rencontre.
24 Je pense que vous m'aviez mal compris et si
25 c'est... Ce n'est pas une erreur de ma part, peut-

1 être que je me suis mal exprimé, je m'en excuse.

2 Me MICHEL DORVAL :

3 C'est correct, je ne vous en veux pas, tant qu'on
4 arrive sur les choses telles qu'elles sont. Comme
5 j'ai l'intention, Madame la Commissaire, de
6 regarder certaines des réponses qu'il avait données
7 à la première entrevue du douze (12) septembre,
8 peut-être que, moi je n'ai que la copie que maître
9 Gallant m'a donnée et comme il m'avait demandé de
10 la garder confidentielle, je n'en ai fait aucune
11 photocopie, par souci de la préserver et voilà.
12 Maintenant donc ça me met dans une situation où si
13 je veux que monsieur regarde ses réponses qui ont
14 été prises par écrit, je n'ai pas un document pour
15 lui permettre de faire cet exercice-là.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Je vais lui en trouver une, je vais lui en trouver
18 une.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Q. **[91]** Ça va. On a tout fait ça, Monsieur Dumont,
21 pour revenir à la question que je vous avais posée
22 avant de commencer qui était : « Vous étiez sûr
23 d'avoir situé cet événement-là par rapport à
24 l'activité du Plateau Mont-Royal ». Vous m'avez dit
25 « oui » tout à l'heure. Parfait. Et je vous ai,

1 vous m'avez dit : « Je l'ai même mentionné lors de
2 mon entrevue ».

3 Et essentiellement, j'ai ici les notes de
4 cette entrevue-là, ainsi que les annotations que
5 vous avez faites. Je vais me permettre de lire.

6 R. Est-ce que j'en ai une...

7 Me DENIS GALLANT :

8 Pouvez-vous passer à d'autres choses, j'ai demandé
9 à l'enquêteur d'aller en chercher une?

10 Me MICHEL DORVAL :

11 Q. **[92]** Ah, très bien. Et est-ce que je dois
12 comprendre de votre version par rapport au coffre-
13 fort que monsieur Trépanier ne vous a pas dit que
14 le coffre-fort ne fermait pas parce qu'il y avait
15 trop d'argent et c'est ce qu'il vous avait dit que
16 c'était parce qu'il y avait trop d'argent?

17 R. Non. Ah, merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous pouvez revenir, il en a une.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Q. **[93]** Juste attendre la question pour au moins la
22 réponse à la question par rapport à ce que lorsque
23 monsieur Trépanier vous demande de venir l'aider
24 dans son bureau, je ne suis pas sûr de votre
25 version, est-ce que vous dites qu'il vous demande

1 de l'aider parce que le coffre est trop plein ou il
2 vous demande simplement de l'aider parce que la
3 porte ne ferme pas sans mentionner que c'est parce
4 qu'il y a trop d'argent?

5 R. Alors, comme je vous l'ai dit, moi mon souvenir de
6 cette conversation-là avec monsieur Trépanier,
7 j'étais à mon bureau il m'a dit : « Martin, viens
8 m'aider ». J'ai dit : « Oui ». Puis il m'a dit :
9 « Martin, viens m'aider à fermer la porte elle ne
10 ferme plus ».

11 Q. **[94]** O.K. Donc, il ne vous a pas dit que c'était
12 parce qu'il y avait trop d'argent?

13 R. Bien moi quand on, je l'ai raconté à mon
14 témoignage, je l'ai dit à mon témoignage, excusez-
15 moi, lorsqu'il a enlevé des, de l'argent, là on a
16 pu le fermer à deux.

17 Q. **[95]** O.K. Très bien. Alors, revenons au petit
18 exercice là que je m'apprêtais à faire avec vous.
19 C'est paginé sur vingt-quatre (24) pages cette
20 déclaration-là et à la page 9 au paragraphe 43, je
21 commencerais la lecture, parce que c'est là que
22 débute, il y a une espèce de titre qui s'appelle
23 « Le coffre-fort ». Donc, je présume que dans les
24 notes des enquêteurs on y allait par sujet et là on
25 traitait du sujet du coffre-fort.

1 Ça c'est le fruit de votre première
2 déclaration devant la Commission aux enquêteurs.

3 Alors, paragraphe 43 :

4 La seule façon de voir le coffre-fort
5 était lorsque tu étais dans le bureau
6 de Bernard Trépanier parce que ce
7 dernier t'invitait pour parler. Le
8 coffre-fort était situé derrière le
9 bureau (meuble de Trépanier), le long
10 du mur à côté de la chaise de
11 Trépanier.

12 Paragraphe 44 :

13 Après l'événement au Plateau Mont-
14 Royal en septembre deux mille quatre
15 (2004), Bernard Trépanier a demandé
16 l'aide de Martin Dumont à la
17 permanence d'Union Montréal. Trépanier
18 a demandé à Dumont de fermer la porte
19 de son bureau. Trépanier lui a alors
20 dit : « Martin, il faut que tu m'aides
21 à fermer la porte du coffre-fort ».
22 Trépanier a ouvert la porte du coffre-
23 fort et Dumont y a vu plein d'argent,
24 des billets de vingt, cinquante (50),
25 cent (100) et mille (1000).

1 Ça c'est le texte original. Par la suite, comme
2 vous nous l'avez dit.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Attendez un instant.

5 Me MICHEL DORVAL :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[96]** Est-ce que ce que l'avocat vient de vous
9 rapporter est bien les propos que vous avez tenus
10 au, à monsieur Légaré?

11 R. Oui.

12 Q. **[97]** O.K.

13 Me MICHEL DORVAL :

14 Q. **[98]** Merci. Par la suite comme l'opportunité vous
15 en est donnée, là, vous allez faire plus des
16 petites spécifications manuelles à la lecture du
17 document, c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[99]** Et là vous inscrivez en parlant de l'événement
20 du Plateau Mont-Royal, là, du coffre-fort et vous
21 marquez : « C'est en deux mille cinq (2005) », par
22 la suite vous marquez, par rapport à l'événement du
23 coffre-fort : « Je ne suis pas sûr que c'est à ce
24 moment ». Et vous initialez.

25 Lorsque je vous ai posé la question tout à

1 l'heure, est-ce que vous avez cette mémoire-là de
2 situer l'événement du coffre-fort par rapport au
3 Plateau Mont-Royal, vous m'avez dit oui, vous
4 m'avez même dit : « En plus je l'ai dit aux
5 enquêteurs ».

6 Ce que je me rends compte, et vous me dites
7 si je me trompe, c'est que vous semblez dire le
8 contraire, vous n'êtes pas sûr que c'est relié à
9 cet événement-là. Est-ce que je me trompe?

10 R. Non, vous ne vous trompez pas. Si je peux me
11 permettre, Madame la Présidente, c'est des
12 rencontres de travail. Donc, ce que maître Dorval
13 fait référence c'est un document de travail. Il est
14 vrai que j'ai entouré que je ne suis pas sûr. Par
15 contre, le vingt-neuf (29) octobre lorsqu'on m'a
16 remis mon nouveau document de travail, il y a eu
17 des modifications qui ont été faites et qui
18 maintiennent la version que je vous ai dit lors de
19 mon témoignage. Lorsqu'on fait des modifications,
20 c'est normal que lorsqu'il y a des modifications,
21 il n'y a pas juste que ce que l'on a ajouté ou
22 biffé qui se retrouve dans le document de travail
23 suivant. Ce sont des échanges, on parle et, oui,
24 j'ai ajouté, lors de mon témoignage, de mon
25 document de travail, que je maintenais que c'était

1 à l'automne deux mille quatre (2004).

2 Q. **[100]** Donc, ce que je comprends, c'est que dans
3 votre première version en septembre, vous n'étiez
4 pas sûr et vous êtes devenu sûr par la suite.

5 R. Lorsque qu'il y a eu la discussion avec les
6 enquêteurs et les procureurs, on en a discuté et
7 j'ai maintenu par la suite, malgré le fait que j'ai
8 marqué que c'était en deux mille cinq (2005), mon
9 document de travail suivant, qui est la version la
10 plus à jour, j'ai maintenu ce que j'ai dit devant
11 la Commission, à savoir que c'était pour l'automne
12 deux mille quatre (2004).

13 Q. **[101]** Très bien. Vous avez mentionné à la
14 Commission que, sur ces faits-là, que vous aviez
15 suggéré un peu à la blague à monsieur Trépanier de
16 changer de coffre, c'est exact?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[102]** Très bien. Et que peut-être suivant votre
19 suggestion, il avait effectivement changé le
20 coffre-fort de son bureau pour avoir maintenant un
21 coffre-fort qui avait environ le double.

22 R. Oui.

23 Q. **[103]** Très bien. Je vous amène à la page 10 de
24 votre déclaration du douze (12) que vous avez faite
25 aux enquêteurs, paragraphe 49, je vous lis :

1 Deux semaines après l'incident du
2 coffre-fort, deux adjointes se sont
3 confiées à Dumont, elles lui ont dit
4 que Bernard Trépanier leur avait
5 demandé d'entrer dans son bureau,
6 qu'il avait fermé les stores verticaux
7 et qu'il leur avait demandé de compter
8 l'argent. Dumont a dit à ces
9 adjointes « l'argent des événements
10 d'hier », elles ont répondu par la
11 négative. Elles ont dit qu'elles ont
12 compté un total de huit cent cinquante
13 mille (850 000 \$) en billet de vingt
14 (20 \$), cinquante (50 \$), cent (100 \$)
15 et mille (1 000 \$).

16 Ne bougez pas là. Non, je m'excuse, je vais changer
17 de paragraphe, je reviendra à celui-là plus tard,
18 j'ai fait une erreur. Paragraphe 51, si vous
19 permettez :

20 Les deux adjointes ont dit à Martin
21 Dumont qu'elles ont proposé à Bernard
22 Trépanier de s'acheter un nouveau
23 coffre plut gros et une machine à
24 compter les billets. Elles ont dit à
25 Trépanier ne plus vouloir compter

1 d'argent.

2 Ça, c'est ce qui a été noté par l'enquêteur. Vous,
3 vous faites une addition, vous marquez :

4 « Pas les adjointes, moi »

5 R. Oui. Parce que, à la rencontre de travail du douze
6 (12) septembre, on a eu des échanges et j'ai
7 remarqué qu'il y avait une erreur. J'ai dit à
8 l'enquêteur « non, ce n'est pas les adjointes,
9 c'est moi qui ai été parlé à Bernard Trépanier » et
10 on a fait la correction sur le document suivant.

11 Q. **[104]** Donc, ce serait peut-être une erreur là de
12 prise... dans la prise de notes de l'enquêteur.

13 R. Je ne veux pas présumer que l'enquêteur a fait une
14 erreur, j'ai juste dit qu'on a eu une discussion
15 avec un document de travail et lorsque j'ai vu ce
16 paragraphe-là, j'ai dit « bien, il me semble que
17 c'était moi qui ai dit ça » et on l'a tout
18 simplement biffé, puis on a l'a modifié pour le
19 document de travail suivant.

20 Q. **[105]** Très bien. Donc, votre première version,
21 c'était que c'étaient les deux adjointes qui vous
22 avaient dit ça et, par la suite, vous avez dit
23 « non, ce n'étaient pas les deux adjointes, c'était
24 moi ».

25 R. Non, c'est...

1 Q. **[106]** Ce n'est pas ça! C'est peut-être moi qui ne
2 comprends pas là.

3 R. Non, non. Je vais me permettre, c'est qu'on a eu
4 une discussion de travail avec les enquêteurs.
5 Lorsque j'ai vu le paragraphe 51, j'ai encerclé -
6 parce que j'ai vraiment encerclé le paragraphe au
7 complet - et j'ai dit « pas les adjointes, moi ».
8 Moi, ce que j'ai dit à l'enquêteur, j'ai dit : « Ce
9 n'est pas ça que j'ai dit à ma première rencontre.
10 On s'est juste trompé, c'est moi qui l'ai dit ça »,
11 c'est tout.

12 Q. **[107]** Très bien. On se comprend que cet événement-
13 là se passe dans les premiers bureaux là de l'UCIM,
14 c'est exact?

15 R. Au 33 Saint-Jacques?

16 Q. **[108]** C'est ça.

17 R. Oui.

18 Q. **[109]** Très bien. J'ai donné des copies à mon
19 collègue d'un document qu'il a digitalisé et qui
20 s'appelle « Facture et photo du coffre-fort », est-
21 ce qu'on peut les mettre à l'écran, s'il vous
22 plaît? Alors, si je peux expliquer la première
23 pièce.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Juste un instant, Maître.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Vous, en avez-vous des copies? Moi, vous m'avez
5 remis ça, j'ai donné ça pour qu'on numérise ça,
6 mais je ne m'en suis pas gardé de copie pour ma
7 collègue. En avez-vous?

8 Me MICHEL DORVAL :

9 Il faudrait que je retourne à mon bureau. Voulez-
10 vous qu'on fasse ça un petit peu plus tard?

11 Me DENIS GALLANT :

12 Bien, c'est pour maître Gagné, moi, j'en ai... Non,
13 c'est parce que je pense que, maître Gagné, il faut
14 qu'elle comprenne les règles de pratique, c'est-à-
15 dire que je vais l'expliquer pour...

16 Me SUZANNE GAGNÉ :

17 Je pense que...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je pense que maître Gagné comprend les règles de
20 pratique, mais...

21 Me SUZANNE GAGNÉ :

22 Merci.

23 Me DENIS GALLANT :

24 Je vais expliquer la règle, pour son bénéfice, je
25 m'en excuse. Les parties ont le droit de... les

1 parties ont le droit de présenter des documents.
2 Ils doivent, par contre, les donner aux procureurs.
3 Ce que j'ai fait, quand maître Dorval me le a
4 donné, je me suis dépêché à le donner pour la
5 numérisation. Je m'en excuse, je n'en ai pas de
6 copie. Je pense que maître Dorval devrait en
7 fournir à maître Gagné.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 C'est surtout maître Dorval qui devrait en avoir
10 des copies.

11 Me DENIS GALLANT :

12 C'est ça.

13 Me SUZANNE GAGNÉ :

14 Si je peux me permettre, j'ai simplement demandé à
15 mon collègue si le document était déjà coté. Alors,
16 est-ce que c'est un document qui a été communiqué?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 J'ai demandé la même chose à la greffière.

19 Me SUZANNE GAGNÉ :

20 S'il est coté, je vais me contenter de la version
21 numérisée. Si c'est simplement un document
22 communiqué en préparation, je pense que je peux en
23 avoir une copie.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Eh! Voilà.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Et je vais profiter de l'occasion pour rappeler à
3 maître Dorval que, quand il présente une pièce où
4 est-ce que le procureur n'a pas d'objection, qu'il
5 cote les pièces s'il entend les déposer.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce qu'elle est cotée?

8 Me DENIS GALLANT :

9 Non, Madame, parce que ce n'est pas moi qui ai
10 présenté ce document-là. Mon collègue veut
11 présenter un document où est-ce que je n'ai pas
12 d'objection. Ça revient à maître Dorval de décider
13 s'il veut l'introduire en preuve ou non. Donc, je
14 vais m'attendre à savoir s'il va le coter.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Et j'allais y venir avant qu'on soit interrompu
17 pour la nature de comment est-ce qu'on présentait
18 cette pièce-là, effectivement, et je voulais qu'on
19 la cote. Je ne sais pas où on est rendu au niveau
20 des cotes, par contre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 LA GREFFIÈRE :

24 362.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Quelle cote, Madame Desrosiers?

3 LA GREFFIÈRE :

4 362.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci.

7

8 16P-362 : Factures et photo du coffre-fort

9

10 NON IDENTIFIÉ :

11 Si vous me permettez, Madame la Présidente, est-ce
12 que de la même façon on va coter aussi des
13 déclarations qui ont été faites aux enquêteurs et
14 dont il est question depuis tout près d'une demi-
15 heure?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Ah! Ça, il y a une objection formelle.

18 NON IDENTIFIÉ :

19 Est-ce qu'on peut débattre de cette objection-là?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 En temps et lieu. On va finir le contre-
22 interrogatoire de monsieur Dumont.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Q. **[110]** Alors, la première facture qu'on voit,

25 Monsieur Dumont, je ne sais pas si vous pouvez

1 voir, là, c'est Union Montréal ou, enfin, là, qui
2 achète un coffre-fort chez Lyster, si je vois bien
3 la date, en deux mille (2000)...

4 R. Un.

5 Q. **[111]** C'est parce que, malheureusement, là, moi,
6 j'avais mon document pour le regarder de proche,
7 là, deux mille un (2001). Alors, on achète un
8 coffre Gardex, modèle SP1FB, au montant de treize
9 cent vingt-huit (1328 \$). Passons à l'autre
10 facture. Maintenant... est-ce que je vois la date
11 ici?

12 R. Le dix du douze, deux mille six (10-12-2006).

13 Q. **[112]** Ah! merci. Oui. Alors, dix du douze, deux
14 mille six (10-12-2006), lors du déménagement, la
15 même compagnie est engagée pour « pick up » le
16 « safe », naturellement, même modèle, « unbolt and
17 deliver to » 460, St-Paul, « and rebolt to the
18 floor ». Donc, exactement le même modèle que ce qui
19 avait été acheté en deux mille un (2001).

20 Est-ce qu'on peut continuer encore, voir
21 s'il y a d'autre chose. Et voici la photo du coffre
22 Gardex.

23 À la vue de ces documents-là, Monsieur
24 Dumont, je vais vous reposer la question, lorsque
25 vous avez témoigné que monsieur Trépanier avait

1 changé de coffre pour un coffre du double de la
2 grandeur, approximativement, de celui qu'il avait
3 dans son bureau. Est-ce que vous maintenez cette
4 version-là à la vue des documents que je vous
5 montre?

6 R. Je me permets, toutefois, de vous dire que, oui, je
7 l'ai affirmé devant la Commission mais, en contre-
8 interrogatoire, j'ai aussi dit que là, au niveau de
9 la mesure exacte, je ne m'étais pas penché pour
10 mesurer, là, le coffre-fort. Ça aussi on en avait
11 parlé, là.

12 Q. **[113]** Très bien. Mais je comprends que vous avez
13 mentionné qu'il y avait eu un changement...

14 R. Oui.

15 Q. **[114]** ... de coffre-fort et qu'il était plus gros.

16 R. Ça, je le maintiens que, pour moi, il y avait eu un
17 changement de coffre-fort.

18 Q. **[115]** Alors, compte tenu des documents que je
19 présente à la Commission ce matin, est-ce que vous
20 maintenez cette version-là, qu'effectivement il y a
21 eu un changement de coffre-fort pour un plus gros?

22 R. Moi, je maintiens ma version des faits, oui.

23 Q. **[116]** Très bien.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Que je comprenne bien, là. On a dit... madame Pion,

1 je crois, a dit qu'il y avait deux coffres-forts à
2 Union Montréal. Est-ce que c'est possible que ce
3 soit le deuxième coffre-fort qu'on ait déplacé ou
4 vous avez la certitude que c'est le même coffre-
5 fort qui est dans le bureau de monsieur Trépanier?

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Un, j'ai la certitude, et je me suis informé, après
8 le témoignage de madame Pion et ce qu'on parlait
9 c'est de la petite caisse. Une petite caisse.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Donc, ce n'était pas un autre coffre-fort qui était
12 dans le bureau de monsieur Leroux, c'était la
13 petite caisse qui était là?

14 Me MICHEL DORVAL :

15 C'est ça. Voulez-vous continuez avec les documents,
16 Madame? Il y en a-tu d'autres? Oui. O.K. Très bien.

17 Q. **[117]** Alors, vous situez l'épisode du fameux
18 coffre-fort quelque part, selon moi, là, au mois de
19 septembre?

20 R. Septembre deux mille quatre (2004), oui.

21 Q. **[118]** Très bien. Vous avez ici une facture qui
22 relate la réparation d'un mécanisme dudit coffre en
23 date du... encore là, ma vision... en date du dix-
24 huit (18) septembre deux mille quatre (2004). Est-
25 ce que vous auriez vu...

1 R. Excusez-moi, dix-huit (18) novembre, Maître.

2 Q. **[119]** Novembre? Parfait, dix-huit (18) novembre
3 deux mille quatre (2004). Est-ce que vous auriez
4 vu, vous, aux alentours... en fait, le lendemain de
5 la date où vous dites que le coffre ne fermait pas,
6 est-ce que vous avez vu un réparateur venir réparer
7 le mécanisme du coffre?

8 R. Non.

9 Q. **[120]** Très bien.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Si je comprends bien, c'est la facture en lien avec
12 ça, que vous nous présentez?

13 Me MICHEL DORVAL :

14 Oui, tout à fait. Bien, en fait, vous comprendrez
15 que... ou le coffre est brisé ou il ne ferme pas
16 parce qu'il y a trop d'argent. L'impression que
17 j'avais c'est que le témoignage est à l'effet qu'il
18 y avait tellement d'argent qu'on ne pouvait pas
19 fermer la porte. Alors que, dans les faits, la
20 facture cherche... tend à démontrer que le
21 mécanisme était brisé et que ça n'avait rien à voir
22 avec la quantité d'argent qu'il pouvait y avoir.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Prenez-le comme vous voudrez.

25

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est une forme de corroboration du fait que le
5 coffre ne fonctionnait pas ou fonctionnait mal ou
6 avait besoin de monsieur Dumont pour fermer le
7 coffre puis là vous nous présentez une facture de
8 réparation du coffre.

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Oui, comme quoi la serrure était brisée. Très bien.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Et ce que vous voulez démontrer c'est que ce n'est
13 peut-être pas par le fait qu'il y avait trop
14 d'argent dedans mais parce que le mécanisme était
15 défectueux, c'est ça?

16 Me MICHEL DORVAL :

17 C'est ça.

18 Q. **[121]** Changeons de sujet, allons au porte-à-porte
19 du maire. Vous avez mentionné, dans votre
20 témoignage, que le maire était venu une dizaine de
21 fois au local électoral de St-Laurent dans le cadre
22 de l'élection partielle, deux mille quatre (2004),
23 pour faire du porte-à-porte, est-ce que c'est
24 exact?

25 R. Je n'ai pas dit que c'était une dizaine de fois

1 pour faire du porte-à-porte. Il est venu une
2 dizaine de fois durant la campagne électorale de
3 deux mille quatre (2004).

4 NON IDENTIFIÉ :

5 Je m'excuse, Maître Dorval, est-ce que vous allez
6 ou pas coter ces documents-là, finalement?

7 Me MICHEL DORVAL :

8 On les a déjà cotés. Je vous ai demandé une cote.

9 MADAME LA GREFFIÈRE :

10 362.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Excusez-moi. Oui, je vais la coter 362. Je vous
13 remercie, collègue, je pensais que c'était fait.

14 NON IDENTIFIÉ :

15 Quel est le numéro...

16 Me MICHEL DORVAL :

17 362.

18 NON IDENTIFIÉ:

19 Quel est le numéro de témoin de monsieur Dumont?

20 MADAME LA GREFFIÈRE :

21 16.

22 NON IDENTIFIÉ:

23 16. Merci.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Juste un petit instant.

1 Q. **[122]** Je vais examiner avec vous votre témoignage,
2 si vous voulez bien, au sujet des visites du maire
3 et ce qu'il faisait là. Et je commence dans les
4 transcriptions de votre témoignage du trente (30)
5 octobre, à la page 90.

6 Juste pour vous rassurer, Madame la Commissaire, je
7 n'ai pas cinquante (50) choses comme ça, là,
8 j'achève mes...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Vous en avez combien, pour discuter du sujet?

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Écoutez, il me reste le côté porte-à-porte et, par
13 la suite, l'événement avec madame Pion et la
14 dernière chose c'est de revisiter son... ses
15 déclarations lors de son interrogatoire avec les
16 enquêteurs de la Commission. Donc, si je vous
17 disais que, si tout se passe bien... oui, il faut
18 que je calcule que la pause... je vais essayer de
19 finir pour l'heure du dîner. Au pire, il restera
20 peut-être quelques petites choses, juste au retour
21 du dîner.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Mais est-ce que je comprends que vous me demandez
24 une pause? C'est parce que, compte tenu du fait
25 qu'on a commencé à dix heures et dix (10 h 10) à

1 peu près, il me semble qu'on serait capable de
2 filer.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Je ne vous demanderai pas de pause.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 À moins que quelqu'un me dise qu'une pause santé...

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Moi je n'ai pas de problème.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 On va continuer.

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Je voulais juste vous dire ça parce que vous voyez
13 que je passe d'un sujet à l'autre et je ne veux pas
14 que vous pensiez que ça va...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Monsieur Dumont, est-ce que vous voulez qu'on
17 suspende ou qu'on continue?

18 R. Ah, je suis correct.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ça me fait plaisir de l'entendre.

21 R. Pour la pause santé, vous m'avez demandé, là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pause santé, je vois que vous êtes correct.

24 Me MICHEL DORVAL :

25 Q. **[123]** Alors, comme je vous le mentionnais, Monsieur

1 Dumont, les transcriptions du trente (30) octobre
2 deux mille douze (2012), page 90 et je commence la
3 lecture à la ligne 21 dans votre réponse. Réponse :

4 Monsieur le maire était à la
5 permanence... bien, à la permanence!
6 au comité électoral de Saint-Laurent
7 pour deux choses, toujours pour faire
8 du porte-à-porte, bien entendu, c'est
9 toujours important, moi, je trouve ça
10 toujours important que le maire ou le
11 chef d'une formation politique, quand
12 il vient au local, qu'il puisse aller
13 serrer la main à tous les bénévoles ou
14 les employés puis leur dire « lâchez
15 pas votre travail, vous faites... vous
16 faites une bonne job », tu sais, une
17 petite tape dans l'épaule, puis c'est
18 tout, là. Donc, c'était un mot
19 d'encouragement puis après ça, on le
20 mettait au porte-à-porte.

21 Vous revenez à la page 92, ligne 23, ma question :
22 Parfait. Je reviens au maire. Vous
23 avez expliqué, là, la fois que vous
24 l'avez rencontré avec monsieur
25 Deschamps, c'est exact, à la

1 politique, des communautés culturelles
2 du Parti pour aller faire du porte-à-
3 porte dans la communauté musulmane,
4 dans la communauté grecque. Alors,
5 moi, quand le maire arrivait, mon
6 objectif c'était de le sortir le plus
7 rapidement possible du local pour
8 qu'il puisse faire son porte-à-porte.

9 Je vous pose la question :

10 [...] généralement, il était
11 accompagné de qui quand il faisait du
12 porte-à-porte, d'autres conseillers,
13 comment ça fonctionnait?

14 Réponse :

15 Il était soit accompagné des deux
16 candidats à l'élection partielle, qui
17 étaient, à mon souvenir, monsieur
18 Laval Demers puis madame Patricia
19 Bittar. Il a aussi fait du porte-à-
20 porte avec les autres élus de
21 l'arrondissement, qui étaient... il y
22 avait monsieur De Sousa, qui est le
23 maire de l'arrondissement, puis il y
24 avait deux autres élus
25 d'arrondissement, que je cherche leur

1 nom.

2 Je poursuis votre réponse :

3 Donc, on s'assurait toujours d'avoir
4 quelqu'un de local avec le maire pour
5 qu'il puisse vraiment avoir une
6 proximité puis connaître bien les
7 dossiers de l'arrondissement de Ville
8 Saint-Laurent.

9 Alors, question :

10 [...] vous avez dit, quand le maire se
11 présente à la permanence... pas à la
12 permanence, au local électoral, vous
13 vous dépêchiez à le sortir. Alors, je
14 reviens à ma question. Sur une dizaine
15 de fois, vous l'avez côtoyé à combien
16 de reprises?

17 Vous dites :

18 Je vous dirais deux fois. La fois où
19 je l'ai rencontré avec l'agent
20 officiel. La deuxième fois c'était le
21 jour de l'élection.

22 Tout va bien à date?

23 R. Oui.

24 Q. **[124]** Très bien. Je comprends donc de votre
25 témoignage que vous avez la certitude que le maire

1 a fait du porte-à-porte dans l'élection partielle
2 de Saint-Laurent?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[125]** Et qu'il en a fait avec les candidats?

5 R. Oui.

6 Q. **[126]** Et avec monsieur De Sousa?

7 R. C'est exact.

8 Q. **[127]** Si je vous disais que j'ai un affidavit
9 assermenté de madame Bittar la candidate qui
10 mentionne qu'en aucun temps elle n'a fait du
11 porte-à-porte avec monsieur le maire Tremblay
12 durant l'élection partielle et qu'à sa
13 connaissance, monsieur Laval Demers non plus. Et si
14 je vous disais que j'ai un affidavit assermenté de
15 monsieur De Sousa qui mentionne que pour les trois
16 ou quatre élections générales ainsi que pour douze
17 élections partielles où il a participé avec le
18 maire, qu'en aucun temps il n'a fait de porte-à-
19 porte avec le maire et surtout pas à Ville Saint-
20 Laurent et qu'en aucun temps il n'a même entendu
21 parler que durant toutes ces élections-là le maire
22 aurait fait du porte-à-porte. Est-ce que vous
23 maintenez votre version que, selon vous, vous êtes
24 sûr que le maire a fait du porte-à-porte?

25 R. Non seulement je maintiens ma version des faits,

1 mais après mon témoignage j'ai même parlé à un de
2 mes amis qui, à l'époque, et qui habite toujours
3 Ville Saint-Laurent, était bénévole à l'élection
4 partielle et j'ai aussi, moi, de mon côté, avec mon
5 avocate, un affidavit de monsieur Christian
6 Gaudreau qui affirme qu'il a vu avec monsieur
7 Tremblay, monsieur Allan De Sousa et madame
8 Patricia Bittar, ils sont partis faire du porte-à-
9 porte pour les commerces.

10 Q. **[128]** On se comprend, là, on a défini dans le cadre
11 de votre témoignage que le porte-à-porte il devait
12 aller cogner chez monsieur et madame tout-le-monde
13 et non pas faire des centres ou des commerces ou
14 des centres d'achats? Et lorsqu'on s'est parlé de
15 porte-à-porte, c'est, et je vous l'ai même fait
16 définir dans votre témoignage, c'est quoi du
17 porte-à-porte et vous m'aviez dit : « Ça c'est
18 quand on va cogner chez les gens, c'est du porte-à-
19 porte ».

20 R. Monsieur Dorval, je pense que pour avoir fait de la
21 politique assez longtemps, quand on fait du
22 porte-à-porte, que ce soit du résidentiel ou du
23 commercial où on visite des entreprises, on a
24 toujours nos listes électorales avec nous, puis on
25 fait toujours du pointage.

1 Q. **[129]** Diriez-vous que le maire a fait du porte-à-
2 porte la fin de semaine?

3 R. Je me souviens qu'il a fait du porte-à-porte, mais
4 là je n'ai pas le souvenir de la fin de semaine.

5 Q. **[130]** Dans votre réponse que vous avez donnée le
6 trente et un (31) octobre dans les transcriptions,
7 à la page 26, ligne 3, interrogé par moi.

8 Question :

9 Et vous diriez que lorsque le maire
10 est venu une dizaine de fois dans
11 votre arrondissement est-ce qu'il
12 venait plus le matin, l'après-midi ou
13 le soir?

14 Réponse:

15 La fin de semaine c'était le jour.
16 Alors, il se présentait au local le week-end, je
17 comprends ça de votre réponse?

18 R. Oui.

19 Q. **[131]** Bon. Est-ce que je dois déduire, parce que
20 vous avez dit antérieurement que quand il se
21 présentait au local vous vous dépêchiez de le faire
22 sortir pour faire du porte-à-porte, qu'il faisait
23 du porte-à-porte les fins de semaine?

24 R. Non. Là, on va faire une spécification bien
25 importante sur le travail politique. Lorsqu'il y a

1 un blitz de porte-à-porte et que ça se fait soit
2 les soirs de la semaine ou la fin de semaine, c'est
3 toujours bien important que le maire soit au local
4 pour encourager non seulement les conseillers qui
5 vont faire du porte-à-porte mais aussi les
6 bénévoles qui vont accompagner. Donc, si je dis que
7 le maire était présent les fins de semaine, c'était
8 surtout pour encourager les équipes à aller faire
9 du porte-à-porte. Et le maire avait d'autres
10 fonctions qu'il devait aller assister, c'était bien
11 normal, là.

12 Q. **[132]** Lorsque vous nous avez parlé de l'événement
13 que vous auriez, vous étiez très inquiet durant la
14 campagne électorale de voir tout l'argent qui se
15 dépensait, vous aviez vraiment peur de défoncer
16 votre limite budgétaire et que vous avez demandé
17 une rencontre avec monsieur Marc Deschamps, l'agent
18 officiel, ainsi que le maire Tremblay, parce que ça
19 vous inquiétait et que là vous les avez fait
20 rentrer dans votre bureau, vous avez fermé la porte
21 et, pour reprendre les termes de votre témoignage,
22 « vous avez pété votre coche ». C'est exact?

23 R. Oui.

24 Q. **[133]** Vous dites que ce jour-là le maire était
25 présent pour un blitz de porte-à-porte.

1 R. C'est exact.

2 Q. **[134]** Vous rappelez-vous si cette rencontre-là a eu
3 lieu avant ou après qu'il ait fait son blitz de
4 porte-à-porte?

5 R. Aucun souvenir.

6 Q. **[135]** O.K. Est-ce que vous vous rappelez si ce
7 jour-là il a fait un blitz de porte-à-porte?

8 R. Est-ce qu'il a été présent au local pour encourager
9 les gens à aller faire le blitz de porte-à-porte,
10 c'est possible, mais là moi je ne suis pas le
11 maire. Comme je vous ai dit dans mon témoignage, en
12 tant qu'organisateur en chef, je n'ai pas tout le
13 temps suivi le maire pas à pas quand il était au
14 local électoral, là.

15 Q. **[136]** À l'époque où vous avez de grandes
16 inquiétudes par rapport aux dépenses électorales
17 dans la partielle de Saint-Laurent, et pour avoir
18 employé le terme dans votre témoignage d'avoir dit
19 « j'ai pété ma coche » c'est parce que la rencontre
20 que vous avez eue avec le maire, selon ce que vous
21 dites, et l'agent officiel monsieur Marc Deschamps,
22 là, vous n'étiez pas de bonne humeur. C'est exact
23 de dire ça?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[137]** Et pour avoir pris le terme « j'ai pété ma

1 coche » c'était sérieux, là, pour vous?

2 R. C'est exact.

3 Q. **[138]** Très bien. Et vous dites avoir exprimé au
4 maire et à monsieur Deschamps le fait qu'il y avait
5 beaucoup de choses qui se dépensaient, il n'y avait
6 pas de contrôle, que vous aviez vraiment peur de
7 défoncer votre budget. C'est exact?

8 R. Oui.

9 Q. **[139]** Très bien. Et qu'à ce moment-là monsieur
10 Deschamps aurait sorti un document qui comptait
11 deux colonnes.

12 R. Oui.

13 Q. **[140]** Très bien. Je vais vous montrer un document
14 qui sera coté et qu'on a fourni digitalisé, en fait
15 que mon collègue a digitalisé et ça s'appelle
16 « Estimé Budgétaire, Projet Campagne St-Laurent
17 version 3, du 30-11-2004 ».

18 LA GREFFIÈRE :

19 Vous le produisez?

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Q. **[141]** S'il vous plaît, oui, est-ce qu'on peut le
22 coter?

23 LA GREFFIÈRE :

24 Oui, c'est 16P-363.

25

1 16P-363 : Estimé Budgétaire, Projet Campagne St-
2 Laurent version 3, du 30-11-2004

3

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Est-ce que vous en avez des copies pour nous?

6 Me MICHEL DORVAL :

7 Q. **[142]** Alors est-ce que vous savez c'est quoi un
8 estimé budgétaire?

9 R. C'est une estimation du budget.

10 Q. **[143]** Très bien. Et c'est quoi un budget?

11 R. C'est le montant qui nous est donné qui nous permet
12 de faire la campagne électorale.

13 Q. **[144]** Si je vous disais qu'un budget c'est pour le
14 futur, on est d'accord? C'est pour ce qui s'en
15 vient.

16 R. Bien, c'est pour le présent aussi, je dirais.

17 Q. **[145]** Très bien. On peut le voir. Je ne ferais pas
18 un budget pour hier, donc le présent et le futur.
19 Je m'entends bien avec vous.

20 R. Moi aussi.

21 Q. **[146]** Ça, c'est le document que vous avez vu,
22 n'est-ce pas?

23 R. Non.

24 Q. **[147]** Ce n'est pas ce document-là?

25 R. Non.

1 Q. **[148]** Et puis est-ce que c'est un document qui
2 ressemble à ça?

3 R. Pas du tout.

4 Q. **[149]** Pas du tout? Très bien. On voit sur le
5 document qu'il y a l'Estimé Budgétaire, Projet
6 Campagne St-Laurent, la date de l'estimé budgétaire
7 étant le trente (30) novembre deux mille quatre
8 (2004) et là, il y a deux colonnes : la colonne
9 « dépenses globales » et la colonne « budget
10 autorisé ». Est-ce que vous savez ce que peut
11 représenter la colonne dépenses globales? C'est
12 votre campagne, là, vous avez été directeur général
13 de campagne?

14 R. Oui, mais ce n'est pas mon document.

15 Q. **[150]** Non, je comprends mais ça représente votre
16 campagne, ça. Est-ce que vous avez une idée de ce
17 que ça peut vouloir dire « dépenses globales »? Les
18 montants qui sont là.

19 R. Oui.

20 Q. **[151]** O.K. Pour vous ça veut dire quoi?

21 R. Vous me demandez mon opinion par rapport à ce
22 document-là?

23 Q. **[152]** Hum, hum.

24 R. Bien, je vais en prendre connaissance avec vous,
25 Maître, c'est la première fois que je le vois, là.

1 Q. **[153]** Alors, pour vous « dépenses globales » ça
2 veut dire quoi?

3 R. Là, vous parlez des dépenses officielles ou des
4 dépenses officieuses, là?

5 Q. **[154]** Je regarde en haut, la colonne « dépenses
6 globales » à gauche, vous avez deux colonnes...

7 R. Oui.

8 Q. **[155]** ... « Dépenses globales ». Alors, les
9 chiffres qui sont là représentent, selon vous,
10 quoi?

11 R. Bien, les dépenses qu'on va faire, un exemple, pour
12 le loyer, pour le téléphone, pour les ordinateurs.

13 Q. **[156]** O.K. Donc, les dépenses qui n'ont pas encore
14 été faites, c'est exact?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[157]** Très bien. Donc, il y a une évaluation de ce
17 que ça peut coûter, c'est exact?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[158]** Très bien. De l'autre côté, « Budget
20 autorisé », ça peut représenter quoi, ça, pour
21 vous?

22 R. Ça doit être en fonction du budget autorisé selon
23 Élection Montréal.

24 Q. **[159]** Très bien. Et qui autorise le budget pour la
25 partielle de Ville Saint-Laurent?

1 R. Bien, c'est l'agent officiel.

2 Q. **[160]** Marc Deschamps. Et on voit que le total
3 autorisé par Marc Deschamps est de cinquante et un
4 mille trente-cinq dollars (51 035 \$), c'est exact?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[161]** Merci. Cet événement-là, là, avec Marc
7 Deschamps, avec la fameuse double comptabilité,
8 selon ce que vous nous en avez dit, vous, là, vous
9 vivez ça après l'affaire du coffre-fort, c'est
10 exact?

11 R. Oui.

12 Q. **[162]** Vous vivez ça après l'affaire de Milioto qui
13 vous invite à aller pisser, puis qu'il vous donne
14 dix mille piastres (10 000 \$)?

15 R. Oui.

16 Q. **[163]** Vous vivez ça après l'histoire du comptage de
17 huit cent cinquante mille dollars (850 000 \$), là,
18 où madame Pion serait venue se plaindre à vous
19 qu'on lui avait fait compter huit cent cinquante
20 mille (850 000 \$) puis qu'elle ne voulait pas,
21 c'est exact?

22 R. Bien, j'ai dit lundi que je n'étais plus sûr que
23 c'était madame Pion, oui.

24 Q. **[164]** O.K. Donc, au moment où, ça, ça arrive, comme
25 vous dites, vous pétez votre coche, là, c'est parce

1 que vous êtes rendu au bout, là. Vous avez vu assez
2 de choses qui vous font croire qu'il y a beaucoup
3 d'illégalités à Union Montréal, c'est exact?

4 R. J'ai pété ma coche parce que j'étais inquiet.

5 Q. **[165]** Hum, hum. Quand vous réalisez - parce que,
6 selon votre témoignage, là - quand vous réalisez
7 que Marc Deschamps sort devant vous... Là vous
8 venez de vous plaindre, là, vous avez peur, vous
9 êtes inquiet, il y a trop d'argent qui se dépense,
10 vous allez défoncer votre plage de dépenses, votre
11 budget autorisé. Le maire entend tout ça, Marc
12 Deschamps est là. Marc Deschamps sort un document
13 dans lequel il dit « inquiète-toi pas, c'est pour
14 ça qu'on a deux comptabilités, on a la officielle,
15 puis on a la officieuse », O.K., en voulant dire
16 « on va faire en sorte que les chiffres
17 s'arrangent ». T'sais, dans le sens où « regardez,
18 là » c'est ce que vous avez compris, vous, que les
19 deux listes, la officielle et la officieuse, là,
20 c'est une façon de détourner l'effet de la loi,
21 c'est exact?

22 R. C'est exact.

23 Q. **[166]** Et là Marc Deschamps fait ça devant le maire
24 Tremblay, il dit ça devant le maire Tremblay, c'est
25 exact?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[167]** Ça a dû, pour vous, avoir l'effet d'une
3 bombe, ça.

4 R. Bien, d'une bombe... Lorsque... premièrement, là,
5 le document, si je peux me permettre, Madame la
6 Présidente, ce que je me souviens, lorsque le
7 document m'a été présenté, ce n'était pas un
8 document sur du papier légal, c'était une feuille
9 huit et demi par onze (11), et l'orientation des
10 deux colonnes étaient comme ça et non pas comme ça,
11 là. Donc, ça, ce document-là, pour moi, c'est la
12 première fois que j'en fais connaissance. Et pour
13 ce qui est de la référence que vous me dites que
14 c'est une bombe, moi, justement, tout de suite
15 après Marc Deschamps me dit : « Inquiète-toi pas,
16 on va s'arranger avec les chiffres. »

17 Q. **[168]** Le fait que, alors que vous expliquez, là,
18 votre panique pour l'argent, O.K., devant le maire,
19 et que Marc Deschamps, devant le maire, sorte une
20 feuille en disant « regarde, là, on a deux
21 comptabilités, une officielle puis une
22 officieuse ». O.K.?

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[169]** Et qu'en entendant ça, le maire dit : « Ah!
25 Moi, je n'ai pas à savoir ça », puis il sort. O.K.

1 Ça n'a pas eu l'effet d'une bombe pour vous de voir
2 votre maire, alors que vous pensez que le parti est
3 corrompu, vous pensez que les réceptionnistes sont
4 payées en dessous de la table en argent. Vous avez
5 tout plein de doutes dans votre tête. Et là de voir
6 que votre maire, là, qui entend ça, qui aurait dû
7 réagir en disant « mais, Mon Dieu, de quoi vous me
8 parlez? Ça n'a pas de bon sens, là, on ne peut pas
9 fonctionner comme ça », au lieu de dire « Mon Dieu,
10 c'est illégal », il dit « non, moi, je n'ai pas à
11 savoir ça ». Le fait d'avoir vécu ça, là, ça n'a
12 pas eu l'effet d'une bombe chez vous, comme dire
13 « Mon Dieu, je ne peux pas croire ce qui se passe
14 là »?

15 R. Bien, je vous l'ai raconté comme je m'en souviens,
16 au meilleur de mon souvenir en deux mille quatre
17 (2004). Je ne me rappelle pas d'avoir eu dans ma
18 tête l'effet d'une bombe, là. J'ai juste raconté ce
19 que je savais, ce que j'ai vu à l'occasion de mes
20 rencontres préparatoires puis lors de mon
21 témoignage. Je n'ai pas le souvenir de mon état
22 d'esprit à savoir c'est une bombe, là, je n'ai
23 jamais pensé ça. En tout cas, à mon souvenir, non.

24 Q. **[170]** Est-ce que ça vous a laissé indifférent?

25 R. La conversation, quand monsieur Deschamps me dit

1 « inquiète-toi pas », bien, je ne me suis pas
2 inquiété parce que c'est l'agent officiel. Moi,
3 j'ai montré des inquiétudes, puis il m'a dit :
4 « Regarde, Martin, ne t'en fais pas. C'est pour ça
5 qu'on a deux budgets, un officiel puis un
6 officieux », c'est tout.

7 Q. **[171]** Et le fait que ça se fasse devant le maire,
8 est-ce que c'était significatif pour vous?

9 R. Bien, il s'est levé, donc pour moi c'était
10 significatif que le maire s'est levé.

11 Q. **[172]** Donc, il a voulu ignorer cet épisode-là en
12 disant « moi, je n'ai pas à savoir ça ».

13 R. C'est exact.

14 Q. **[173]** Ça, c'était important, ça, pour vous.

15 R. Bien, je l'ai signifié, oui, c'est exact.

16 Q. **[174]** Très bien. Le douze (12) septembre, lorsque
17 vous racontez votre histoire, premier jet aux
18 enquêteurs, je vais lire cet épisode-là. Vous
19 contez l'histoire du... de Marc Deschamps. Page 17,
20 ligne 101, alors voici votre version telle que
21 donnée le douze (12) septembre aux enquêteurs :

22 Marc Deschamps est venu au local
23 électoral et Martin Dumont lui a
24 demandé : « Marc, est-ce que je suis
25 dans la merde? Je suis l'organisateur

1 électoral et je ne sais pas ce que je
2 peux dépenser, ce qu'il me reste.
3 Deschamps qui était assis dans un
4 bureau, avec des documents devant lui,
5 a montré un des documents devant lui
6 où il y avait deux colonnes. Deschamps
7 lui a dit qu'il y avait deux colonnes,
8 la colonne officielle et la vraie
9 colonne. En bas des colonnes, il y
10 avait des totaux. En bas de la colonne
11 officielle, Dumont dit avoir vu un
12 montant d'environ cinquante mille
13 (50 000 \$) et, en bas de l'autre
14 colonne, la vraie colonne, Dumont a vu
15 un montant d'environ quatre-vingt-dix
16 mille (90 000 \$). Il a demandé à
17 Deschamps « c'est quoi ces chiffres-
18 là? » et Deschamps lui a dit que le
19 cinquante mille (50 000) était ce
20 qu'il pouvait dépenser et le quatre-
21 vingt-dix mille (90 000) c'est ce
22 qu'il allait dépenser. Dumont lui a
23 demandé comment il allait s'arranger
24 parce qu'il était quarante mille
25 (40 000) au-dessus et Deschamps lui a

1 dit : « Inquiète-toi pas. » Cette
2 rencontre-là a eu lieu un jour de la
3 semaine, en décembre deux mille quatre
4 (2004), dans la dernière partie de la
5 campagne, en fin d'après-midi car il
6 commençait à faire noir.

7 C'est ce que vous avez déclaré aux enquêteurs,
8 c'est exact?

9 R. Oui, avec une modification, toutefois.

10 Q. **[175]** Lorsqu'on vous rencontre, le dix-sept (17)
11 octobre, vous marquez, dans la marge, « Gérald
12 était présent ».

13 R. « Gérald T. était présent », oui.

14 Q. **[176]** Oui. Est-ce à dire que la première fois que
15 vous... le premier jet de votre déclaration, par
16 rapport à un événement aussi important, vous
17 omettez de dire que le maire était là?

18 R. Pas du tout. Regardez, moi, mon document de
19 travail, là, si on avait la version plus récente,
20 tout ce que j'ai dit devant la Commission se
21 retrouve dans mon plan de témoignage. Et il faut
22 comprendre que lorsque j'ai fait rajouter « Gérald
23 Tremblay était présent », on ne l'a pas juste
24 ajouté dans le document de travail suivant « Gérald
25 Tremblay était présent ». Là on me demandait :

1 « Bien, Martin, peux-tu te souvenir dans quel
2 contexte ça s'est passé? », je l'ai expliqué et ça
3 s'est retrouvé dans mon plan de témoignage.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[177]** Que je comprenne bien. La première fois que
6 vous rencontrez les enquêteurs, est-ce que vous
7 avez dit, la première fois, que monsieur Tremblay
8 était là?

9 R. Non. C'est pour ça que je l'ai fait modifier.

10 Q. **[178]** Donc, c'est seulement par la... c'était lors
11 d'une deuxième rencontre que vous l'avez dit, mais
12 la première fois vous ne l'avez jamais dit?

13 R. Non, ça ne se retrouvait pas dans le paragraphe...

14 Q. **[179]** La première fois vous n'avez jamais dit qu'il
15 était là?

16 R. À mon souvenir, non.

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Q. **[180]** Et je vous pose la question parce que, je
19 vais vous avouer, je suis très étonné. Je comprends
20 de votre témoignage, là, que c'est un moment
21 important ça et, lorsque vous avez témoigné,
22 c'était un gros morceau. Et...

23 R. Bien, pour votre... pour votre...

24 Q. **[181]** Oui?

25 R. Pour votre partie, oui, mais pour moi ça a été un

1 des éléments que j'ai racontés devant la
2 Commission, là.

3 Q. **[182]** Oui, je comprends, mais lorsque vous
4 racontez, avec votre force détails, une rencontre,
5 O.K.? et que vous ne mentionnez pas que le maire y
6 était alors que c'est un fait troublant, et la
7 première fois que vous racontez cette histoire-là
8 vous ne mentionnez aucune présence du maire à cette
9 rencontre, que vous aviez eue avec Marc Deschamps.
10 Voulez-vous m'expliquer ça?

11 R. Le document de travail du douze (12)...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[183]** Monsieur Dumont, ce n'est pas banal. L'idée
14 que monsieur Tremblay ait été présent lors de cette
15 rencontre-là et qu'il ait dit : « Moi, je n'ai
16 rien... je n'ai pas à savoir ça. »

17 R. Hum hum.

18 Q. **[184]** Ce n'est pas une déclaration banale.

19 R. D'accord.

20 Q. **[185]** C'est quelque chose qui est, évidemment,
21 d'importance. Alors, ce que maître Dorval cherche à
22 savoir c'est pourquoi vous n'en avez pas parlé lors
23 du premier... lors de votre première rencontre avec
24 les enquêteurs et que vous en parlez lors de la
25 deuxième rencontre? Parce que c'est un élément qui,

1 en soi, ne devrait pas être banal.

2 R. D'accord.

3 Q. **[186]** Alors, c'est ça sa question.

4 R. Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Est-ce que c'est ça, Maître Dorval?

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Vous avez très bien vu, Madame la Juge. Merci.

9 R. Mais, pour moi, le document de travail du douze
10 (12) septembre et de la rencontre du dix-sept (17)
11 octobre, on m'a tout le temps dit que c'était un
12 document en évolution. Donc, si la première fois
13 que j'ai rencontré les enquêteurs je ne l'ai pas
14 mentionné et que par la suite j'affirme, devant les
15 enquêteurs, qu'entre-temps j'ai réfléchi et, oui,
16 je me souviens que le maire Tremblay est présent.
17 On l'a rajouté, là. Je ne peux pas... lorsque je
18 rencontre les enquê... Oui?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[187]** Mais ce qu'on essaie de savoir c'est que
21 relativement à cet incident-là, c'est difficile
22 de... d'imaginer que vous ayez dit : « Ah! " by the
23 way ", j'avais oublié de vous dire telle chose, là
24 je vais vous la dire », parce que c'est un élément
25 important, qui aurait dû faire en sorte que vous

1 vous en souveniez tout de suite, dès que vous
2 relatez ces faits-là. Alors, il vous demande,
3 comment se fait-il que vous ne vous en êtes pas
4 rappelé dès votre première entrevue?

5 R. Si je peux me permettre un exemple. Et je vais
6 revenir à votre question, Maître. La première
7 rencontre, du douze (12) septembre, au Club St-
8 Denis, je marque : « Je ne suis pas sûr si Frank
9 Zampino était présent. » La rencontre suivante,
10 j'encercle en disant : « Là j'ai un bon souvenir et
11 là je suis sûr. » Quand j'ai rencontré les
12 enquêteurs, le douze (12) septembre, j'ai... j'ai
13 raconté cette histoire-là, la version des faits, à
14 savoir, oui, je me souviens qu'il y a eu une
15 rencontre puis, oui, je ne l'ai pas dit le douze
16 (12) septembre mais je l'ai, par contre, répété le
17 dix-sept (17) octobre. Moi, j'ai évolué, là,
18 dans...

19 Q. **[188]** Qu'est-ce qui fait que vous vous en rappelez,
20 tant pour Frank Zampino que pour le maire Tremblay,
21 qu'est-ce qui fait que votre mémoire se rafraîchit
22 tout à coup?

23 R. Bien, entre les deux rencontres, j'ai fait des
24 recherches, j'ai essayé de me souvenir, j'ai essayé
25 de me demander, est-ce que j'ai oublié des éléments

1 que je dois mentionner aux enquêteurs? Puis c'est
2 pour ça que, le dix-sept (17) octobre, je l'ai
3 ajouté.

4 Q. **[189]** Quelle recherche a fait que vous vous en êtes
5 rappelé?

6 R. Les recherches que je me rappelle, entre autres,
7 pour les activités de financement. C'est pour ça
8 que lorsque, entre le douze (12) septembre et le
9 dix-sept (17) octobre, j'ai retrouvé un document
10 Excel qui faisait état de toutes les activités de
11 financement, le dix-sept (17) octobre je l'ai remis
12 en main propre aux enquêteurs, je l'avais même
13 envoyé en courrier électronique. Donc, pour moi,
14 les deux rencontres, ça a évolué, là. Ce n'est pas
15 une finalité.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Q. **[190]** En fait, je comprends, là, que lorsqu'on
18 donne une version et qu'on dit : « J'étais au Club
19 St-Denis », et qu'on vous demande, « Vous rappelez-
20 vous si le tapis était bleu foncé ou bleu pâle? »,
21 que ça peut vous revenir peut-être après un petit
22 bout de temps, dire : « Oui, là j'y ai pensé, là,
23 je le vois le tapis, il était vraiment bleu
24 foncé ».

25 Mais lorsque c'est un fait aussi

1 dramatique, aussi important que le fait que vous
2 dévoilez devant le maire, le fait qu'on était en
3 train de dépasser les budgets et que là son agent
4 officiel, qui est l'agent officiel depuis deux
5 mille un (2001), sort un document dans lequel tout
6 le monde comprend qu'il y a une comptabilité
7 occulte pour déjouer la loi et il y a la vraie
8 comptabilité qu'on présentera éventuellement au
9 DGE, que le maire entend ça, c'est un détail que
10 vous auriez oublié de mentionner lorsque vous avez
11 parlé de ça aux enquêteurs. C'est ça la vraie
12 question, c'est ça que moi je ne comprends pas?

13 R. Bien, je l'ai dit, le douze (12) septembre je ne
14 l'ai pas indiqué. Le dix-sept (17) octobre, entre
15 les deux rencontres, j'ai tout simplement ajouté,
16 non seulement le détail qui est marqué dans la
17 colonne de côté, dans le paragraphe, mais j'ai
18 raconté au meilleur de mes souvenirs aux enquêteurs
19 qui m'ont remis la nouvelle version, ce que je vous
20 ai dit devant la Commission. Donc, pour moi je n'ai
21 pas ajouté, j'ai tout simplement dit, entre le
22 douze (12) septembre puis le dix-sept (17) octobre,
23 on m'a demandé : « Monsieur Dumont, est-ce qu'il y
24 a des éléments qui vous sont revenus à votre
25 esprit? »

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[191]** Donc, je dois donc comprendre, Monsieur
3 Dumont, que si vous ne l'aviez pas dit la première
4 fois, mais que vous l'ajoutez la deuxième fois,
5 c'est que pour vous cet incident n'avait rien
6 d'extraordinaire, mais était banal?

7 R. C'était banal, puis... comment je pourrais vous
8 dire? Il y a plein d'anecdotes que j'ai racontées,
9 il y a plein d'épisodes que j'ai racontés, pour moi
10 c'est banal. C'est des souvenirs que j'ai, qu'on
11 m'a demandé de raconter, de rapporter. Je n'ai pas
12 fait de lien entre ce que j'allais dire et ce qui
13 s'est passé par la suite. Moi on me demandait à
14 chaque fois, à chaque fois : « Est-ce qu'il y a des
15 choses qui ont changé dans ton esprit? Est-ce que
16 tu veux modifier des choses? Est-ce que tu veux
17 ajouter des compléments d'information? » Et ça,
18 pour moi, c'était banal cet exemple-là.

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Q. **[192]** Très bien. Si je vous suggérais, Monsieur
21 Dumont, qu'après y avoir réfléchi longuement, vous
22 avez décidé de conter un petit mensonge en
23 rajoutant le fait que le maire était là pour que ça
24 donne un peu plus d'importance à votre témoignage
25 et que ça fasse l'effet d'une bombe dans une

1 Commission d'enquête comme celle-ci. Vous me diriez
2 quoi si je vous suggérais que c'est ça que vous
3 avez fait?

4 R. La réponse est non.

5 Q. **[193]** Vous avez inventé ça?

6 R. La réponse est non.

7 Q. **[194]** Très bien. Mais vous n'avez pas déjà fait ça
8 avec madame Pion?

9 R. Je l'ai dit lundi, j'ai regretté d'avoir mentionné
10 le nom de madame Alexandra Pion.

11 Q. **[195]** Vous voulez dire d'avoir menti au sujet de
12 cette histoire-là?

13 R. Je n'ai pas menti là-dessus. Je vais me permettre
14 de répéter, j'ai eu une conversation avec ma
15 conjointe le vingt-cinq (25) octobre, mon procureur
16 a appelé le procureur de la Commission, je ne sais
17 pas ce qui s'est dit entre les deux procureurs,
18 pour moi la version des faits que j'ai donnée était
19 la bonne. Par contre, je n'étais pas sûr du nom
20 d'Alexandra Pion et ça, j'aurais dû le mentionner
21 devant vous.

22 Q. **[196]** Très bien. Votre témoignage, trente (30)
23 octobre, page 96, on parle de la paie qu'on donne
24 aux téléphonistes lors de cette élection-là. Alors,
25 trente (30) octobre, page 96, ligne 16, je vous

1 pose la question :

2 Qu'est-ce qui arrivait quand ils
3 ouvraient leurs enveloppes?

4 Lorsque vous leur donniez leurs enveloppes. Et là
5 vous répondez :

6 Ils comptaient. Eux faisaient,
7 j'imagine... eux-mêmes se faisaient leur
8 propre comptabilité, les téléphonistes,
9 donc comptaient et je n'ai pas personne qui
10 s'est plaint comme quoi que le montant
11 n'était pas correct.

12 Question :

13 Non, mais c'était de l'argent
14 comptant?

15 Réponse :

16 C'était de l'argent comptant, oui,
17 oui.

18 Et donc, vous répondez à ça comme ça. Dans votre
19 déclaration, allons voir aussi votre témoignage,
20 trente (30) octobre toujours, j'ai indiqué page 45,
21 j'espère que c'est exact. Non, ce n'est pas ça.
22 Excusez-moi. Ça ne sera pas long, Madame la juge.

23 Alors, vous aviez aussi témoigné, c'est le
24 passage que je cherche, puis je ne comprends pas
25 pourquoi je ne l'ai pas, mais vous avez témoigné

1 que la raison pour laquelle vous saviez qu'il y
2 avait de l'argent, c'est que certaines de ces
3 réceptionnistes-là ouvraient devant vous
4 l'enveloppe et que vous pouviez voir qu'il y avait
5 de l'argent. C'est exact?

6 R. C'est exact, oui.

7 Q. **[197]** Très bien. Devant les enquêteurs la raison...
8 en fait, voici la version que vous avez donnée,
9 page 13, vous dites :

10 Donc, Martin Dumont remplissait les
11 feuilles de temps des téléphonistes et
12 remettait ça à Bernard Trépanier.
13 Bernard Trépanier revenait ensuite
14 avec des enveloppes cachetées, une
15 enveloppe par téléphoniste avec leur
16 nom inscrit sur l'enveloppe. Dumont
17 donnait les enveloppes aux
18 téléphonistes. Il peut dire qu'il y a
19 certaines enveloppes plus épaisses que
20 d'autres, mais il ne sait pas s'il
21 s'agissait d'argent comptant ou de
22 chèque.

23 Et vous ne changez pas cette déclaration-là aux
24 enquêteurs, elle reste la même, là, lorsque vous la
25 révisiez le dix-sept (17) octobre, donc déclaration

1 douze (12) septembre, vous ne le savez pas. Le dix-
2 sept (17) octobre, vous la révisiez, vous ne changez
3 pas cette version-là. Par contre, devant la
4 Commission, vous vous permettez de mentionner que
5 vous savez qu'il y avait de l'argent parce que les
6 réceptionnistes avaient ouvert des enveloppes
7 devant vous et vous voyez que c'étaient des billets
8 et qu'elles les comptaient. Est-ce que vous êtes
9 capable de réconcilier ces deux versions-là?

10 R. Bien sûr.

11 Q. **[198]** Allez-y.

12 R. Bien, pour moi, les téléphonistes, comme j'ai
13 mentionné durant mes rencontres préparatoires, j'ai
14 tout simplement donné un complément d'informations.
15 Oui, c'est arrivé à l'occasion que des gens ouvrent
16 les enveloppes devant moi, mais sans plus.

17 Q. **[199]** Vous ne l'avez pas mentionné aux enquêteurs.

18 R. Bien, il y a plein d'autres choses que je n'ai pas
19 mentionnées aux enquêteurs dans cette version-là,
20 qui se sont retrouvées dans la version du dix-sept
21 (17) octobre, là.

22 Q. **[200]** Mais, en fait, c'est parce que ce que vous
23 mentionnez aux enquêteurs, c'est que vous ne saviez
24 pas si c'était de l'argent ou des chèques. Il y a
25 une grosse différence, là.

1 R. Mais, comme je vous dis, ça, devant... ce que j'ai,
2 le paragraphe 71 :

3 [...] mais il ne sait pas s'il
4 s'agissait d'argent comptant ou de
5 chèque [...]

6 J'ai tout simplement raconté qu'à l'occasion il y a
7 des gens qui ont ouvert les enveloppes. Mais là,
8 comme je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est un
9 souvenir que j'ai raconté. Et pour moi, c'est très
10 clair dans ma tête qu'il y a des gens qui partaient
11 avec l'enveloppe, comme je le dis là, puis à
12 d'autres moments, il y a des gens qui ont ouvert
13 leur enveloppe, c'est tout.

14 Q. **[201]** Ça fait que vous ne jugiez pas nécessaire
15 d'informer les enquêteurs que « ah! En passant, là,
16 les réceptionnistes étaient payées en cash ».

17 R. C'étaient les téléphonistes.

18 Q. **[202]** Téléphonistes, je m'excuse, étaient payées en
19 cash. Vous n'avez pas jugé, là, que, ça, ça pouvait
20 être important.

21 R. Bien, j'ai... non, parce que même devant mon
22 témoignage à la Commission, quand vous m'avez posé
23 des questions sur quand j'ai vu le budget officiel
24 et le budget officieux, il y avait une colonne
25 « Téléphonistes » qui était dans la colonne

1 officieuse.

2 Q. **[203]** Passons à un autre sujet. Vous vous rappelez,
3 monsieur Trépanier (sic), vous avez témoigné avec
4 force et détails qu'on vous avait envoyé à
5 Terrebonne chez le détaillant local, si je me
6 souviens bien, soit Telus ou Rogers, Rogers. Vous
7 vous souvenez de ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[204]** Et vous êtes allé là-bas en voiture, vous
10 avez ramassé trente... on vous a remis là-bas
11 trente (30) téléphones qu'on vous avait dit d'aller
12 chercher. Le représentant vous a remis une grosse
13 boîte avec trente (30) téléphones, pas de facture,
14 pas rien, et que vous avez ramené ça, là, et c'est
15 en fonction de - pour vous aider, dans le fond, à
16 l'élection partielle de Saint-Laurent. Vous vous
17 rappelez...

18 R. De l'élection partielle?

19 Q. **[205]** ... d'avoir témoigné là-dessus?

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[206]** Bon. Et c'est la vérité?

22 R. Bien oui.

23 Q. **[207]** Très bien. Aux enquêteurs, le douze (12)
24 septembre, cet épisode-là, vous le relatez de la
25 façon suivante, paragraphe 73 de la page 13 :

1 Pour faire le pointage téléphonique,
2 Bernard Trépanier a remis à Martin
3 Dumont une boîte de téléphones
4 cellulaires Rogers, les téléphones
5 étaient fournis par un contact de
6 Bernard Trépanier à Terrebonne. Il n'y
7 avait aucune contrainte au niveau des
8 minutes et de la période de la journée
9 où des appels effectués... où les
10 appels étaient effectués.

11 En aucun temps vous mentionnez que vous êtes allé
12 chercher ces téléphones-là. Au contraire, vous
13 mentionnez que c'est monsieur Trépanier qui vous
14 les remet.

15 R. Oui, mais là on parle du comité du NON à Anjou, là,
16 dans les notes d'interrogatoire.

17 Q. **[208]** Et est-ce qu'il y a une différence? Je
18 m'excuse.

19 R. Bien, votre question, c'était par rapport à
20 l'élection partielle de Ville Saint-Laurent.

21 Q. **[209]** Donc, vous, vous parlez qu'il y a eu une
22 autre époque où vous avez reçu des téléphones
23 cellulaires. C'est ça que ça voudrait dire? Qu'il
24 avait été les chercher à Terrebonne?

25 R. J'ai été à quelques occasions, oui, à Terrebonne

1 chercher des téléphones cellulaires. Puis, oui,
2 comme j'ai mentionné pour les notes, pour le comité
3 du NON à Anjou en deux mille quatre (2004)...

4 Q. **[210]** Bien.

5 R. ... c'était monsieur Trépanier qui m'avait remis la
6 boîte.

7 Q. **[211]** Alors, très bien. Donc, je pensais qu'on
8 parlait de cet épisode-là. Vous faites bien de me
9 rediriger. Donc, ces téléphones-là seraient à une
10 autre époque, c'est exact?

11 R. Non, non. Ce que je dis, Maître Dorval, juste pour
12 qu'on se comprenne, là...

13 Q. **[212]** Hum, hum.

14 R. ... c'est que vous m'avez posé une question par
15 rapport à l'épisode des téléphones cellulaires à
16 Terrebonne.

17 Q. **[213]** Oui.

18 R. O.K. Moi, je vous dis que pour le comité du NON à
19 Anjou, dans les notes...

20 Q. **[214]** Certainement.

21 R. ... on fait référence au paragraphe - attendez-moi
22 un instant.

23 VOIX NON IDENTIFIÉE :

24 73.

25 R. 73. Merci.

1 Me MICHEL DORVAL :

2 Q. **[215]** Hum, hum.

3 R. Donc, moi, je vous dis que pour l'événement du
4 comité du NON à Anjou, c'est monsieur Trépanier qui
5 m'a remis la boîte.

6 Q. **[216]** Très bien. Passons à votre témoignage par
7 rapport à monsieur Milioto qui vous a remis une
8 enveloppe le trente (30) octobre, témoignage, page
9 45, ligne 9. Je lis votre réponse, enfin, une
10 partie, là, mais :

11 En arrivant aux toilettes, il m'a dit
12 « place-toi devant ton urinoir et je
13 vais me placer devant le mien » et là
14 j'attendais, que c'est à ce moment-là
15 qu'il m'a remis une enveloppe. Il a
16 dit « ça, c'est dix mille dollars
17 (10 000 \$) ».

18 Vous vous rappelez d'avoir témoigné là-dessus?

19 R. Oui.

20 Q. **[217]** Très bien. Lors de votre déclaration aux
21 enquêteurs, vous racontez l'histoire au paragraphe
22 80 de la page 14 de cette façon-là :

23 Dumont a finalement suivi Milioto dans
24 les toilettes, Milioto lui a demandé
25 de se mettre devant l'urinoir, Milioto

1 s'est mis devant l'autre urinoir et il
2 a transmis une enveloppe à Dumont.
3 Milioto lui a dit : « Ça c'est mes
4 billets pour ce soir. » Dumont, en
5 voyant l'épaisseur de l'enveloppe,
6 d'environ un pouce et demi, dit : « Il
7 n'y a pas trois cents (300) billets
8 là-dedans »; Milioto lui a répondu :
9 « Non, il y a de l'argent. »

10 Pourquoi ne pas avoir mentionné, à cette époque-là,
11 aux enquêteurs, que Milioto vous a dit qu'il y
12 avait dix mille dollars (10 000 \$) dans
13 l'enveloppe?

14 R. Ça, je pense que j'ai un doute sur ce paragraphe-là
15 parce que, l'autre document préparatoire, je pense
16 qu'il y avait une modification qui a été faite.
17 Mais ça je ne suis pas sûr, là, je ne l'ai pas
18 devant moi, là. Mais il me semble que ce document-
19 là... il faut comprendre, Maître, que ce n'est pas
20 parce qu'il n'y a pas de modification qu'il peut y
21 en avoir, là, comme je l'ai expliqué tantôt, là.
22 Ça, là-dessus, je vais me permettre de vous dire
23 qu'il y a un doute, est-ce qu'il y a eu une
24 modification? Là je ne le sais pas, là.

25 Q. **[218]** Mais je remarque que vous n'avez pas corrigé,

1 lors de votre relecture...

2 R. C'est exact.

3 Q. **[219]** ... du mois d'octobre, vous n'avez fait
4 aucune correction.

5 R. Non, mais c'est comme je viens de dire, là, j'ai un
6 doute sur ce paragraphe-là.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[220]** Moi, je vais vous demander pourquoi est-ce
9 que Milioto serait passé par vous et deux autres
10 entrepreneurs pour donner de l'argent à monsieur
11 Trépanier puisqu'il avait accès à lui directement?

12 R. Oui. Dans mon souvenir de cet épisode-là, c'est-à-
13 dire de la soirée en novembre deux mille quatre
14 (2004), mon souvenir c'était que monsieur Trépanier
15 était occupé à d'autre chose - le « d'autre
16 chose », je ne m'en souviens pas - et monsieur
17 Milioto m'a demandé d'aller à l'urinoir avec lui.
18 Je pense que monsieur Trépanier était occupé avec
19 d'autres personnes mais j'ai... je ne me rappelle
20 pas avec qui il était.

21 Me MICHEL DORVAL :

22 Q. **[221]** Pour rester dans le sujet de monsieur
23 Milioto. Vous vous rappelez où vous avez mentionné
24 à la Commission qu'alors que vous travailliez à
25 l'arrondissement du maire Maciocia, c'est exact?

1 R. Oui.

2 Q. **[222]** Je ne me trompe pas, là, dites-moi-le si je
3 me trompe, parce que j'y vais un petit peu de
4 mémoire, là. Que vous aviez... vous étiez intervenu
5 dans le cadre d'un document qui planifiait des
6 réparations quelconques, ce que vous avez appelé,
7 vous, un sommaire décisionnel?

8 R. Sommaire décisionnel.

9 Q. **[223]** Et que monsieur Milioto n'avait pas
10 nécessairement apprécié, qu'il était allé vous voir
11 au bureau de l'arrondissement, c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[224]** Vous avez mentionné, à cette époque-là, que
14 vous étiez seul dans le bureau, que vous l'avez
15 reçu dans votre bureau et que là il vous aurait dit
16 que ses fondations de trottoirs étaient très
17 épaisses et profondes.

18 R. Oui.

19 Q. **[225]** Et qu'il aurait même mentionné qu'il ne
20 faudrait pas que vous vous retrouviez dedans. Que
21 ça, ça avait été pour vous un choc, une menace qui
22 vous a ébranlé et, si je me rappelle votre
23 témoignage, ça a même été comme le point tournant
24 où vous avez décidé de changer de carrière, c'est
25 exact?

1 R. Pas changer de carrière, tout simplement j'ai été
2 travailler à Ottawa.

3 Q. **[226]** Bien, changer de contexte peut-être, c'est
4 ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[227]** Très bien.

7 R. Ça c'est vrai.

8 Q. **[228]** Donc, pas de témoin, personne n'était là?

9 R. À chaque jour que je travaille à l'arrondissement
10 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles il y a
11 toujours une adjointe, l'adjointe du maire, qui
12 travaillait aussi pour moi, qui travaillait aussi
13 pour les autres élus, qui était présente.

14 Q. **[229]** Je vais vous lire comment est-ce que vous
15 racontez l'événement aux enquêteurs, le douze (12)
16 septembre, paragraphe 123 de la page 20 :

17 Alors, vers mai, juin deux mille sept
18 (2007), après les questions de Dumont
19 sur les trottoirs, Nick Milioto se
20 présente au bureau du maire
21 d'arrondissement Maciocia, il avait
22 amené le café pour Carmella Cassalenda
23 ...

24 Ça c'est votre adjointe?

25 R. L'adjointe du maire, oui.

1 Q. [230] Très bien.

2 ... il discutait avec cette dernière.
3 La porte de bureau de Dumont était
4 ouverte, il dit d'ailleurs que sa
5 porte est toujours ouverte. Milioto
6 est entré dans le bureau de Dumont et
7 a fermé la porte. Milioto lui a dit :
8 « Tu poses beaucoup de questions, mon
9 jeune. Tu sais, mes fondations de
10 trottoirs c'est très épais et c'est
11 très profond. » Dumont s'est levé, il
12 a ouvert la porte et a dit à Carmella
13 Cassalenda : « Carmella, ce monsieur-
14 là vient de me menacer, il faut qu'il
15 sorte. » Milioto est sorti. Selon
16 Dumont, Milioto était très courtois
17 dans ses menaces, il a même souhaité
18 une bonne journée en quittant.

19 Paragraphe 124 :

20 Dumont a pris la journée parce qu'il
21 était ébranlé, il se dit encore
22 ébranlé aujourd'hui.

23 Ça c'est la version telle que les enquêteurs la
24 notent. Par la suite, vous faites deux annotations,
25 vous rayez la phrase où vous dites : « Carmela, ce

1 monsieur-là vient de me menacer, il faut qu'il
2 sorte ». Ça, vous la rayez, cette phrase-là, et
3 avec une flèche vous rajoutez aux propos de
4 monsieur Milioto qui s'étaient arrêtés dans votre
5 première version à : « Tu sais, mes trottoirs c'est
6 très épais, c'est très profond », vous rajoutez
7 avec une flèche, ajout : « Il ne faudrait pas que
8 tu te retrouves dans mes fondations ».

9 Ce que j'ai compris puis c'est un peu ça
10 qui me « boussolait », c'est que là vous aviez dans
11 votre première version un témoin, puis même c'est
12 interactif, là, il était là, il prenait un café
13 avec elle.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[231]** Hein. Il avait amené un café pour elle et
16 finalement lorsque ça se passe, je comprends, il
17 vient de vous menacer, vous ouvrez la porte :
18 « Carmela, il vient de me menacer, il faut qu'il
19 sorte ». Et là, « pouf », ça disparaît de votre
20 version au mois d'octobre. Pouvez-vous m'expliquer?

21 Me SUZANNE GAGNÉ :

22 Madame la Présidente, j'aimerais faire une
23 observation ici. Avant de prendre pour acquis que
24 c'était la version donnée par monsieur Dumont aux
25 enquêteurs au mois de septembre, il faudrait

1 d'abord lui poser la question. Un peu la question
2 que monsieur le commissaire Lachance a posée tout à
3 l'heure.

4 On parle de déclaration depuis le début, je
5 ne me suis pas levée, mais on sait très bien que ce
6 document-là ce sont les notes de l'enquêteur lors
7 d'une rencontre avec monsieur Dumont au mois de
8 septembre. Ce n'est pas une déclaration et encore
9 moins une déclaration assermentée de monsieur
10 Dumont.

11 Les seules informations qu'on peut
12 considérer émaner de monsieur Dumont sont les
13 annotations manuscrites, elles sont initialées.
14 Dans ce cas-ci la phrase, elle est biffée. Alors,
15 on ne sait pas si monsieur Dumont a vraiment
16 déclaré cette phrase-là aux enquêteurs ou s'il y a
17 eu simplement une incompréhension.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est pour ça que j'ai demandé à monsieur Dumont
20 si, au tout début, si les propos qu'on lui
21 rapportait émanaient de lui. Alors, effectivement
22 cette question-là devrait...

23 Me SUZANNE GAGNÉ :

24 Devrait être un préalable avant de présumer que
25 c'est une première déclaration.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Effectivement.

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Alors, je m'en excuse. Je prenais pour acquis que
5 si jamais la déclaration ne correspondait pas à son
6 souvenir de ce qu'il avait dit, qu'il nous le
7 dirait simplement comme il l'a dit précédemment :
8 « Ça j'ai un doute là-dessus que j'aie dit ça ».

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui, mais ce sont des notes...

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Tout à fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... qu'un policier a prises suite à la rencontre
15 avec monsieur Dumont. Alors, les propos peuvent
16 avoir été dits et monsieur Dumont nous le dira puis
17 il était en train de l'expliquer, soit dit en
18 passant...

19 Me MICHEL DORVAL :

20 Hum, hum.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[232]** ... mais à chaque fois que quelque chose est
23 inscrit, j'aimerais que vous puissiez nous dire si
24 ces propos-là émanent bien de vous ou si c'est
25 l'interprétation du policier, par exemple.

1 R. Oui. Non. On m'a demandé à la rencontre du douze
2 (12) septembre si j'avais eu des menaces.

3 Q. **[233]** Non pas une interprétation, mais un résumé
4 inexact?

5 R. Oui, c'est un résumé inexact, pour la simple et
6 bonne raison que j'ai raconté aux enquêteurs que
7 j'avais été menacé. Je me rappelle aussi qu'à la
8 première rencontre, j'avais aussi raconté que
9 j'avais été menacé par un autre individu que je ne
10 me souviens pas de son nom, qui était fâché parce
11 qu'on ne lui avait pas accordé son entrée
12 charretière double. Ça je m'en souviens. Je l'ai
13 raconté et c'est à ce moment-là que j'avais dit :
14 « Ouvre la porte » et moi j'ai ouvert la porte puis
15 j'ai dit : « Carmela, ce monsieur-là me menace. »
16 Ça, c'est un autre épisode.

17 Q. **[234]** O.K. Cela dit, vous aviez peur de cet
18 individu-là?

19 R. L'autre monsieur, oui.

20 Q. **[235]** Mais de Milioto aussi?

21 R. Bien sûr.

22 Q. **[236]** Bon. Quand vous nous avez raconté cet
23 épisode-là la dernière fois, vous y aviez mis de
24 l'émotion. Alors, comment pouvez-vous faire pour
25 dire d'ouvrir la porte et dire à une adjointe ou

1 une secrétaire qui est là : « Ce monsieur-là vient
2 de me menacer » alors que vous le craigniez, là?

3 R. Ce n'est pas, c'est ça, ce n'est pas le même, ce
4 n'est pas la même histoire, là. Ce que je raconte
5 et c'est pour ça que je l'ai fait biffer. Ça
6 c'était un exemple d'un autre monsieur qui était
7 venu puis il m'a dit : « Là, il faut que tu me
8 donnes mon entrée charretière ». Je n'ai pas eu
9 peur de cet individu-là parce qu'il ne m'a pas
10 menacé, il m'avait même proposé deux cents dollars
11 (200 \$) pour avoir l'entrée charretière. J'ai dit :
12 « Non, Monsieur, ça ne marche pas comme ça ici. »
13 J'ai levé la porte, j'ai ouvert la porte, excusez-
14 moi, j'ai dit à Carmela : « Ce monsieur-là m'a
15 menacé », puis j'avais même ajouté : « Il a proposé
16 deux cents dollars (200 \$). »

17 Q. **[237]** Alors donc, vous venez de me dire qu'il ne
18 vous avait pas menacé, mais vous avez ouvert la
19 porte puis vous avez dit à l'adjointe qu'il venait
20 de vous menacer?

21 R. Quand j'ai dit qu'il m'a menacé, il m'a menacé, il
22 m'a menacé de quoi, il m'a menacé de me dire que
23 ça n'allait pas bien mes affaires puis que là il
24 voulait me proposer deux cents dollars (200 \$),
25 en même temps le bâton et la carotte. Moi j'ai

1 tout simplement ouvert la porte puis j'ai dit à
2 Carmella : « Ce monsieur-là, il m'importune, il me
3 menace. » Et c'est pour ça que je l'ai fait enlever
4 tout simplement, là.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[238]** Donc, cet événement de dire que vous avez dit
7 à quelqu'un qu'il me menace, ce n'est pas avec
8 monsieur Milioto, c'est avec l'autre personne que
9 vous dites que ça a eu lieu.

10 R. C'est exact. Et c'est pour ça que je relis ce
11 paragraphe-là et je me rappelle très bien que c'est
12 pour ça que je l'avais fait rayer, parce que ça
13 n'avait pas rapport avec le témoignage ou le
14 paragraphe concernant monsieur Milioto, à mon
15 souvenir, là. Puis là, je le vois, là, ce matin.

16 Me MICHEL DORVAL :

17 Q. **[239]** Si je vous suggérais, Monsieur Dumont, que
18 quand vous avez sorti cette histoire-là pour y
19 donner peut-être un peu plus de poids, vous avez
20 parlé de madame Cassalenda et ça rendait votre
21 histoire étonnamment crédible, j'ai un témoin et
22 tout ça, mais entre le mois de septembre et le mois
23 d'octobre vous avez réalisé que « Oups, ils vont
24 peut-être l'appeler madame Cassalenda puis elle va
25 peut-être dire que "non, ce n'est jamais arrivé" ».

1 Alors c'était plus pratique pour vous à ce moment-
2 là de dire « Non, finalement ce n'était pas, ce
3 n'était pas ça du tout ». Est-ce que je me trompe
4 quand je dis ça?

5 R. Vous vous trompez, oui.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[240]** Je comprends que si on l'appelait elle
8 confirmerait l'autre menace avec l'autre personne.

9 R. Bien, si elle s'en souvient, là.

10 Q. **[241]** C'est ça.

11 R. Oui.

12 Me MICHEL DORVAL :

13 Q. **[242]** Quand vous n'avez pas été accepté ou choisi
14 ou retenu comme candidat pour Union Montréal et que
15 vous avez quitté, étiez-vous fâché?

16 R. Non.

17 Q. **[243]** Aviez-vous une vengeance à exercer contre
18 Union Montréal?

19 R. Pas du tout.

20 Q. **[244]** Lorsque vous avez joint Union Montréal, ce
21 n'était pas un acte de vengeance contre votre
22 ancien parti?

23 R. Attendez, vous avez dit « Lorsque vous avez joint
24 Union Montréal »?

25 Q. **[245]** Vision Montréal.

1 R. Je n'ai pas rejoint Vision Montréal.

2 Q. **[246]** O.K.

3 R. J'ai travaillé pour Vision Montréal par contrat.

4 Q. **[247]** O.K. Mais donc, vous, vous n'avez aucun, en
5 aucun moment vous avez eu un esprit de vengeance à
6 l'encontre de Union Montréal. C'est exact?

7 R. Non. J'avais un esprit de me trouver de l'argent
8 parce que je n'avais plus d'argent.

9 Q. **[248]** O.K. Question, vous avez mentionné dans votre
10 témoignage qu'après l'histoire du coffre et après
11 l'histoire de madame Pion, monsieur Trépanier
12 s'était procuré une machine à compter de l'argent.
13 C'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[249]** Très bien. Donc, c'était la première fois
16 qu'il y avait une machine à compter de l'argent à
17 Union Montréal?

18 R. Non.

19 Q. **[250]** Il y en avait une avant ça?

20 R. Je pense qu'il y en avait une dans le bureau de
21 monsieur Louis Lewis.

22 Q. **[251]** Et donc, monsieur Trépanier en aurait racheté
23 une autre?

24 R. Bien, c'est ce que j'ai dit.

25 Q. **[252]** O.K. Je remarque que vous faites, à la page

1 21 de votre déclaration aux policiers, justement
2 par rapport à vos sentiments par rapport à Union
3 Montréal, page 21, le paragraphe 130, l'enquêteur
4 marque « Il avoue avoir joint Vision Montréal parce
5 qu'il voulait notamment se venger d'Union
6 Montréal ». Est-ce que c'est quelque chose que vous
7 vous rappelez avoir dit à l'enquêteur?

8 R. Et c'est pour ça que j'ai tout de suite entouré à
9 la rencontre du dix-sept (17) octobre, j'ai entouré
10 « venger Union Montréal » puis j'ai dit « Non, non,
11 ce n'est pas ma motivation première. Je me devais
12 de travailler ».

13 Q. **[253]** En fait, il n'y a pas de « non, non ». C'est
14 juste marqué pas de « pas ma motivation première,
15 je me devais de travailler ». C'est exact?

16 R. Et c'est pour ça qu'on l'a modifié dans le document
17 suivant.

18 Q. **[254]** Tout à fait. Mais vous avez dit à
19 l'enquêteur, le douze (12), que vous aviez joint
20 Vision Montréal parce que vous vouliez notamment
21 vous venger d'Union Montréal.

22 R. Non. On m'a posé des questions sur le pourquoi je
23 m'étais joint, comme travailler à Vision
24 Montréal...

25 Q. **[255]** Hum, hum.

1 R. C'est sûr que j'ai dit à la rencontre du douze (12)
2 septembre que je n'étais pas content mais c'est
3 pour ça, quand j'ai vu le terme « venger Union
4 Montréal » je l'ai fait modifier.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[256]** Mais vous dites que ce n'était pas votre
7 motivation première.

8 R. Madame la Présidente, en politique, même si on se
9 dit qu'on n'est pas un petit peu « revanchard », je
10 vous avouerais que ça m'a fait un petit plaisir
11 d'avoir gagné l'élection partielle du mois de juin
12 deux mille dix (2010) contre Union Montréal. Ça, je
13 ne vous le cacherai pas, là.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Q. **[257]** Très bien.

16 Madame la Présidente, je voudrais vous dire que
17 j'ai terminé, mais il y a eu certaines réponses qui
18 ont été données par le témoin que j'aurais voulu
19 avoir un petit peu de temps, juste pour... parce
20 que je connais les notes sténographiques, mais pas
21 assez pour aller directement à certaines pages et
22 je voudrais revenir sur une ou deux petites
23 affaires, là, dont il a donné des réponses que, je
24 pense, qui vont être contredites par les
25 transcriptions. Je sais qu'il est midi (12 h 00).

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous aurez le loisir de le plaider le moment voulu,
3 mais là vous finissez cet exercice-là maintenant,
4 là. Monsieur Dumont ne reviendra pas cet après-midi
5 puis on ne continue pas. Est-ce que d'autres
6 personnes veulent interroger monsieur Dumont?

7 Me SONIA LEBEL :

8 Est-ce qu'à cet effet-là, Madame la Présidente, si
9 vous permettez une intervention, avant de demander
10 peut-être aux différentes parties de se commettre
11 sur la suite, il y a une question que l'on doit
12 discuter avec eux concernant la remise de certains
13 documents. Si vous permettez peut-être aux
14 procureurs de la Commission de leur en parler.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, ça, il n'y aura aucun problème pour ça, Maître
17 Lebel, mais avant de discuter de ce sujet-là,
18 personnellement j'estime qu'il y a des avocats qui
19 sont dans la salle et qui attendent uniquement que
20 la question de la non-publication soit débattue.
21 Alors, je pense que, ça, c'est plus urgent que
22 l'autre question.

23 Me SONIA LEBEL :

24 Tout à fait.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Oui.

2 Me SONIA LEBEL :

3 Mais ce sont des documents qui pourraient
4 potentiellement être utilisés dans un contre-
5 interrogatoire. Je ne présume pas de la décision,
6 on doit quand même en débattre, si vous le
7 permettez, à la pause. Et on attendait la pause
8 peut-être à la fin du témoignage de maître
9 Décary... Dorval, je m'excuse. Alors, je vous le
10 soumets.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Mais de toute façon, là, peu importe, est-ce qu'il
13 y en a dans la salle qui ont l'intention de contre-
14 interroger monsieur Dumont?

15 Me DANIEL ROCHEFORT :

16 C'est parce que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Il faut que vous y alliez aussi avec vos octrois de
19 qualité.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 C'est parce que... non, non. C'est parce que la
22 difficulté de répondre à votre question, c'est que
23 ça dépend possiblement des documents qu'on
24 pourrait... auxquels on pourrait avoir accès.
25 Alors, c'est difficile de répondre.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 J'ai bien dit qu'il y en allait aussi de votre
3 octroi de qualité.

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Oui, mais sur la crédibilité...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon. O.K.

8 Me DANIEL ROCHEFORT :

9 ... je vous rappelle qu'on est ici pour faire la
10 lumière et on...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ah! Tout à fait, mais ce n'est pas tout le monde
13 qui peut contre-interroger tout le monde.

14 Me DANIEL ROCHEFORT :

15 ... on pense qu'on est intéressé... Non.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il faut y aller par octroi de qualité aussi.

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Tout à fait d'accord, mais sur une question de
20 crédibilité, on pense que c'est important de faire
21 la lumière et que tout le monde est intéressé par
22 une question de crédibilité.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, qu'est-ce que vous me souhaitez... qu'est-ce
25 que vous me suggérez donc de faire?

1 Me SONIA LEBEL :

2 Je ne sais pas si maître Dorval a des questions
3 pour continuer, sinon je vous suggère de prendre
4 une pause immédiatement parce que nous devons
5 discuter, incluant la question de l'octroi de
6 qualité en fonction de la divulgation des
7 documents, mais nous devons pouvoir en discuter. Je
8 m'attendais à ce qu'on se rende à midi trente
9 (12 h 30) et je ne pensais pas devoir vous demander
10 ça. À moins que mon collègue maître Dorval puisse
11 continuer encore avec d'autres questions qui
12 n'impliquent pas la vérification qu'il vous a
13 demandée.

14 Me MICHEL DORVAL :

15 Comme je vous ai dit, je suis... j'ai peut-être
16 encore une question, là, mais si l'exercice va
17 avoir lieu et que, de toute façon, si mes collègues
18 ont leur partage de documents avec lesquels, moi,
19 j'ai intensivement contre-interrogé monsieur Dumont
20 et que sur cette base-là ils peuvent, selon leur
21 qualité toujours, poser des questions, ça ferait en
22 sorte que monsieur Dumont, on se retrouverait de
23 toute façon à ce qu'il revienne à deux heures
24 trente (14 h 30). Alors, ma position serait la
25 suivante...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Deux heures (14 h 00).

3 Me MICHEL DORVAL :

4 Je m'excuse, oui, je suis désolé. Ma position
5 serait peut-être la suivante, que je réserve mon
6 droit de lui poser une ou deux questions lors de
7 son retour à deux heures (14 h 00) et on en
8 finirait comme ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 En attendant, est-ce qu'on est capable de passer à
11 l'autre...

12 Me DENIS GALLANT :

13 Moi, je pense que oui, là, ça ne regarde pas les
14 autres parties, à moins qu'ils insistent pour être
15 présents, mais ça regarde maître Sheppard, ça
16 regarde le DPCP et ça regarde les procureurs de la
17 Commission, là. Donc, je pense que maître Lebel
18 pourrait effectivement...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Alors, on va suspendre le contre-
21 interrogatoire de monsieur Dumont et pendant ce
22 temps-là nous allons procéder à l'ordonnance de
23 non-publication relativement à la policière de la
24 Sûreté du Québec.

25 Oui. Alors donc, comme ça doit se faire en non-

1 publication, nous allons suspendre quelques
2 instants.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 (VOIR CAHER DE NON PUBLICATION)

6 REPRISE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. Alors, je comprends qu'on continue le contre-
9 interrogatoire de monsieur Dumont.

10 Me MICHEL DORVAL :

11 Bon après-midi, Madame la Commissaire.

12

13 MARTIN DUMONT,

14 SOUS LE MÊME SERMENT

15

16 LA PRÉSIDENTE :

17 J'imagine que vous n'en avez pas pour longtemps.

18 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

19 Très très court.

20 Q. **[258]** Suite à votre réponse, Monsieur Dumont, par
21 rapport à votre réaction ou l'importance qu'a eu le
22 fait que le maire soit présent à la rencontre que
23 vous dites qui a eu lieu entre vous, l'agent
24 officiel et le maire, j'aimerais parcourir une
25 portion de votre témoignage du trente (30) octobre

1 deux mille douze (2012), page 81. Ligne 2, question
2 de maître Gallant :

3 ... on est en deux mille quatre
4 (2004), le vingt (20) décembre deux
5 mille quatre (2004), vous allez partir
6 en janvier deux mille six (2006). Déjà
7 là, là, vous êtes dedans, là. O.K.?
8 Puis je vous ai posé la question :
9 Est-ce que le maire était, selon vous,
10 au courant? Vous nous dites que ça,
11 bien, il ne pouvait pas l'ignorer,
12 monsieur l'agent officiel va lui
13 montrer les deux colonnes de chiffres,
14 de même qu'à vous. Si ça va contre vos
15 valeurs, pourquoi vous passez un an là
16 après, là?

17 Réponse :

18 [...] J'ai même pensé appeler le
19 Directeur général des élections après
20 cette rencontre-là avec l'agent
21 officiel puis le maire. Mais encore,
22 et aujourd'hui, j'y tiens mordicus à
23 vous le rappeler, qui m'aurait cru?
24 J'aurais pris le téléphone, j'appelle
25 le DGE : « Je veux dénoncer ce qu'ils

1 viennent de... » Écoutez, là, on vient
2 d'avoir une élection partielle pour
3 remplacer deux élus qui ont été
4 reconnus coupables de fraude et là je
5 me rends compte que l'élection qui a
6 servi à les faire élire était encore
7 une plus grosse fraude à la base même,
8 le Parti l'a organisée. J'ai voulu
9 prendre le téléphone, j'ai même voulu
10 appeler la police, mais à ce moment-
11 là, qui m'aurait cru? Là je
12 m'attaquais à l'« establishment » de
13 la Ville de Montréal, au cabinet du
14 maire, au président du comité
15 exécutif. Là je suis en train...
16 j'appellerais pour dire qu'il y a un
17 comptable qui appose sa signature sur
18 un document et qu'il ment. Il n'y a
19 personne qui m'aurait cru, personne.
20 Le système était tellement gros,
21 c'était comme si de dire « bien,
22 monsieur Dumont, votre mensonge est
23 tellement gros, il n'y a personne qui
24 va... qui va vouloir confirmer ce
25 genre de détail-là. Tout le monde va

1 me confirmer « bien non, ce n'est pas
2 vrai ». »

3 Votre réponse à ma question, est-ce que ça vous
4 avait comme ébranlé le fait que le maire soit là?
5 Je regarde la réponse que vous avez donnée à ce
6 moment-là et je vous repose la question : est-ce
7 que ça vous avait ébranlé? Est-ce que c'était un
8 événement plus que banal comme vous l'avez dit tout
9 à l'heure?

10 R. Moi, ce qui m'a vraiment ébranlé de cette
11 rencontre-là - et c'est pour ça que je l'avais
12 souligné aux enquêteurs - c'était la double
13 comptabilité qu'un comptable, l'agent officiel,
14 avait mis par écrit. Moi, c'est ça qui m'a troublé
15 à cette époque-là. Et quand je dis que pour moi le
16 maire est banal, ce n'est pas ça. C'est que, le
17 maire, il vient tellement... Moi, quand je
18 travaillais pour lui à l'Hôtel de Ville, de le
19 côtoyer, pour moi, c'est banal. De le voir à une
20 réunion, c'est banal pour moi. Je le côtois assez
21 souvent.

22 Moi, ce que j'ai raconté aux
23 commissaires... excusez-moi, aussi ce que je vous
24 ai raconté aux commissaires, pardon, c'est la
25 double comptabilité, on me l'avait non seulement

1 dite verbalement, mais on me l'avait montrée par
2 écrit. Moi, c'est ça qui m'avait... pas touché,
3 mais je vous dirais qui m'a plus frappé
4 l'imaginaire.

5 Q. **[259]** Pas le fait que le maire soit là.

6 R. Bien, je vous l'ai dit, pour moi, le maire était
7 présent et même si... quand on a fait la discussion
8 ce matin, est-ce qu'il a... est-ce que j'en ai
9 parlé le douze (12)... le douze (12) septembre à ma
10 première rencontre avec les enquêteurs? Peut-être.
11 Écoutez, le document qu'on parle depuis ce matin
12 là, ce n'est pas mon document.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[260]** Mais, ce n'est pas ça qu'est l'idée là. Ce
15 que vous avez dit lors de votre témoignage la
16 dernière fois...

17 R. Oui.

18 Q. **[261]** ... c'est que c'était un incident qui n'était
19 pas banal, qui allait contre vos valeurs et que
20 vous trouviez ça tellement épouvantable que vous
21 vous êtes dit « si je vais voir la police, qui va
22 me croire ». Ce matin, je vous ai demandé « comment
23 ça se fait que vous ne vous en êtes pas rappelé la
24 première fois lorsque vous avez rencontré les
25 enquêteurs » et vous avez dit « bien, je ne m'en

1 suis pas rappelé, c'est à force d'y repenser que
2 j'y ai pensé ». Et je vous ai même demandé « est-ce
3 que je comprends que c'est parce que cet incident-
4 là était banal », vous avez dit « oui, c'était
5 banal ».

6 R. Bien, alors, Madame la Présidente, si vous me le
7 permettez. Pour moi, ce qui est banal, c'était la
8 présence du maire. Moi, ce que j'ai relaté, c'était
9 la double comptabilité.

10 Q. **[262]** Le fait que le maire soit là et dise « moi,
11 je ne suis pas supposé de voir ça, je ne veux pas
12 voir ça »...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[263]** ... ça, c'est banal pour vous.

15 R. Parce que pour moi, j'ai imaginé qu'il était déjà
16 au courant de la comptabilité.

17 Me MICHEL DORVAL :

18 Q. **[264]** Très bien. Une dernière question. Quand vous
19 avez fait ce changement-là dans votre version, où
20 là maintenant vous corrigez dans la marge puis vous
21 marquez « Gérald était là », quelle a été la
22 réaction des enquêteurs qui vous interviewaient à
23 ce moment-là?

24 R. Il faudrait leur demander.

25 Q. **[265]** Vous n'avez pas... Vous n'avez pas vu

1 d'étonnement, ou on ne vous a pas dit « Comment ça,
2 explique-toi », ou...

3 R. Pas du tout.

4 Q. **[266]** Aucune réaction.

5 R. Non.

6 Q. **[267]** Merci. Je n'aurai pas d'autres questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres contre-
9 interrogatoires? Merci.

10 Q. **[268]** Merci beaucoup Monsieur Dumont. Oui, Maître
11 Gagné?

12 Me DENIS GALLANT :

13 Alors, quant au...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Gallant.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui. Quant à la fin du témoignage de monsieur
18 Dumont, il y a eu des discussions entre les parties
19 sur l'heure du midi, et le rapport de monsieur
20 Jonathan Légaré, qui a été préparé et soumis au
21 témoin le dix-sept (17) octobre deux mille douze
22 (2012), et annoté par ce dernier, sera
23 éventuellement déposé, mais uniquement, uniquement
24 sur les portions auxquelles les procureurs qui
25 l'ont interrogé, à savoir moi...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Fait référence.

3 Me DENIS GALLANT :

4 C'est ça, y font référence. Donc, ce que je vais
5 faire, c'est que je vais réserver tout de suite une
6 cote, parce que ça suit le témoin, et comme on veut
7 faire un travail de minutie, et le montrer aux
8 parties intéressées, et également à maître Gagné
9 qui représente le témoin, alors nous allons le
10 déposer ultérieurement. Donc, je prendrais la
11 prochaine cote disponible pour le témoin.

12 MADAME LA GREFFIÈRE :

13 364.

14 Me DENIS GALLANT :

15 C'est ça.

16 MADAME LA GREFFIÈRE :

17 16P-364.

18 Me DENIS GALLANT :

19 Mais elle sera réservée, Madame la greffière.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors...

22 MADAME LA GREFFIÈRE :

23 De?

24 Me DENIS GALLANT :

25 Pour le rapport de l'enquêteur Jonathan Légaré,

1 annoté par monsieur Dumont.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors je comprends donc que cette façon de faire
4 agrée à toutes les parties? Maître St-Jean, puisque
5 vous avez été l'instigateur de cette demande?

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Qui ne dit mot consent.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, j'aimerais mieux que ce soit enregistré que
10 vous consentez.

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 Absolument.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Alors merci. Donc, nous allons passer au
15 prochain témoin?

16 Me DENIS GALLANT :

17 Oui. Bien, c'est la...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Monsieur...

20 Me DENIS GALLANT :

21 ... la suite du témoignage...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Monsieur Lalonde?

24 M. MICHEL LALONDE :

25 C'est bien ça, Madame.

1 M. MARTIN DUMONT :

2 Bonne fin de journée.

3

4 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-quatrième (24e)
5 jour du mois de janvier,

6

7 A COMPARU :

8

9 MICHEL LALONDE, ingénieur ;

10

11 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

12

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour Monsieur Lalonde.

15 R. Bonjour Madame la Présidente, bonjour Monsieur le
16 Commissaire.

17 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

18 Q. **[269]** Alors, bonjour Monsieur Lalonde.

19 R. Bonjour.

20 Q. **[270]** Je voudrais juste revenir sur quelques
21 petites précisions suite à votre témoignage d'hier
22 après-midi.

23 R. Oui.

24 Q. **[271]** Je voudrais revenir sur ce que vous nous avez
25 conté en matière de fausse facturation.

1 R. Oui.

2 Q. **[272]** Et les accusations qui ont été intentées par
3 Revenu Canada contre, à l'égard de la firme Séguin.
4 Alors, je vous ai posé une question spécifique à
5 savoir quel était le montant éludé.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[273]** Et vous avez répondu, si je ne m'abuse, à peu
8 près trente-deux mille dollars (32 000 \$).

9 R. Exactement.

10 Q. **[274]** C'est exact? Je n'ai pas suivi avec une
11 deuxième question : quels étaient les montants de
12 la fausse facturation?

13 R. En fait, les trois ou quatre factures totalisaient
14 cent quatre-vingt-dix mille dollars (186 000 \$),
15 là, je n'ai pas le montant exact avec les détails,
16 incluant les taxes. Donc, le montant avant taxes
17 était de cent soixante-cinq mille dollars
18 (165 000 \$), et le montant qui nous a été retourné
19 a été de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à
20 peu près. En argent comptant.

21 Q. **[275]** Parfait. Alors moi je vais continuer avec ce
22 que nous parlions, à savoir le financement et ce
23 que monsieur Bernard Trépanier vous avait demandé.

24 R. Oui.

25 Q. **[276]** À savoir un montant de cent mille dollars

1 (100 000 \$)?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[277]** Qui était payable en une seule occasion,
4 c'est ce que j'ai compris? Bien, pas en une seule
5 occasion, mais c'est-à-dire on vous demandait un
6 cent mille (100 000) une fois, qui valait pour
7 l'élection de deux mille cinq (2005)?

8 R. Deux mille cinq (2005). C'est ça.

9 Q. **[278]** Si je résume bien votre témoignage...

10 R. Oui.

11 Q. **[279]** ... vous lui auriez dit, « Écoutez, demandez-
12 moi pas d'autre chose, là, avant pour l'élection de
13 deux mille neuf (2009). » Est-ce que j'ai bien
14 résumé votre témoignage?

15 R. Bien, en fait, c'est qu'à partir du moment où on
16 parlait de trois pour cent (3 %), puis qu'on
17 disait, « Bon, on commence le trois pour cent (3 %)
18 puis on est à court pour accumuler des sommes
19 d'argent pour le dossier, pour les élections de
20 deux mille neuf (2009), on va vous demander un
21 montant de, en tout cas dans mon cas, de cent mille
22 dollars (100 000 \$) pour l'élection de deux mille
23 cinq (2005). » Et par la suite, donc, il n'y aura
24 pas d'autre montant de demandé, outre le trois pour
25 cent (3 %) qui va s'accumuler pour les quatre

1 prochaines années, eu égard des événements dans les
2 arrondissements, là, à l'occasion. Dans les
3 prochaines années.

4 Q. **[280]** O.K. Mais est-ce que ça incluait également,
5 quand on dit « Je vous demande cent mille dollars
6 (100 000 \$), et il y a également le trois pour cent
7 (3 %) sur certains contrats qui vont venir du
8 central », est-ce que...

9 R. Oui.

10 Q. **[281]** Est-ce que ça veut dire également que vous ne
11 faisiez plus de chèques pour des activités de
12 financement? Pour le central, parce que là vous
13 venez de parler des arrondissements.

14 R. Mais il y avait également des événements, un
15 événement annuel, là, si ma mémoire est bonne, pour
16 le central, c'est-à-dire pour monsieur Tremblay et
17 monsieur Zampino. Il y avait des événements plus
18 importants que les autres, là, qui avaient lieu à
19 peu près une fois par année.

20 Q. **[282]** O.K.

21 R. Mais c'était comme dans la foulée des événements
22 d'arrondissement et d'événements du central.
23 Toujours pour le financement politique de,
24 financement de Union Montréal.

25 Q. **[283]** Si j'ai bien compris de votre témoignage,

1 c'est à peu près deux, trois ans après l'élection
2 de deux mille un (2001) parce que vous vous étiez
3 associé plus au groupe...

4 R. Oui.

5 Q. **[284]** ... anciennement dirigé par monsieur Pierre
6 Bourque et bon suite à une rencontre avec monsieur
7 Forcillo qui lui vous a introduit à monsieur
8 Zampino, vous avez, on vous a fait comprendre,
9 c'est ce que, c'était peut-être, c'était peut-être
10 intelligent, si je peux prendre ce terme-là, de
11 contribuer à Union Montréal?

12 R. Un peu comme je l'avais mentionné à l'époque,
13 lorsque j'avais eu la rencontre avec monsieur
14 Zampino et monsieur Forcillo, moi j'avais parlé de
15 l'entreprise, vous comprendrez qui était dans l'est
16 depuis mille neuf cent quatre-vingt (1980). Ils ont
17 dit : « Écoutez », je comprends que politiquement
18 j'étais plus identifié du côté Vision Montréal que
19 du côté Union Montréal, mais il n'en demeure pas
20 moins qu'étant une firme de Montréal j'imagine que
21 je peux certainement pouvoir continuer à Montréal.
22 J'avais déjà des mandats dans le cadre, mandats
23 cadres dans Pointe-aux-Trembles. Puis j'avais déjà
24 d'autres mandats qu'on avait obtenus par appel
25 d'offres. Ça fait que moi je ne disais jamais je ne

1 croirais qu'on ne peut pas continuer à travailler,
2 étant un montréalais de souche, là, depuis mille
3 neuf cent quatre-vingt (1980).

4 Ça fait que ça m'a permis au moins de
5 vendre ma salade à cet égard-là. Et on m'a dit :
6 « Écoutez, ça a bien du bon sens, on verra avec le
7 temps ». Et comme je vous l'avais mentionné hier,
8 dans le fond, j'avais eu à ce moment-là, peut-être
9 quelques semaines après un appel de monsieur
10 Trépanier pour me solliciter pour un premier
11 événement, de mémoire.

12 Ça fait que ça a commencé comme ça, puis de
13 fil en aiguille après ça, je voyais monsieur
14 Trépanier plus régulièrement puis ça s'est
15 concrétisé donc davantage, là, en deux mille quatre
16 (2004).

17 Q. **[285]** O.K.

18 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

19 Q. **[286]** Aviez-vous l'impression que si vous n'aviez
20 pas contribué, vous n'auriez vraiment pas eu de
21 contrat au central à Montréal?

22 R. En fait, je vous dirais que si je n'avais pas
23 répondu à l'appel, si on veut, au moment où on
24 m'avait sollicité le deux mille dollars (2000 \$)
25 qui n'était pas une somme importante...

1 Q. **[287]** Mais par la suite vous continuez à
2 contribuer, à participer à des activités, supposons
3 que je dis : « Moi je ne donne pas au politique »,
4 est-ce que vraiment vous aviez l'impression que
5 vous n'auriez eu jamais de contrat au central?

6 R. En tout cas, disons que j'en aurais eu moins et ça
7 aurait été plus difficile de les gagner au travers
8 de tous les mandats qui sortaient en appel
9 d'offres.

10 Q. **[288]** Est-ce que vous connaissez des gens de
11 d'autres firmes de génie civil qui n'ont pas
12 contribué et qui n'ont pas eu de contrat?

13 R. Pas à ma connaissance.

14 Q. **[289]** Pas à votre connaissance.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[290]** Vous alliez dire tantôt après le premier
17 appel de monsieur Trépanier si vous n'aviez pas
18 donné suite, qu'est-ce qui serait arrivé d'après
19 vous?

20 R. Bien si j'avais dit : « Non, je ne contribue pas,
21 je n'embarque pas », j'ai l'impression qu'il ne
22 m'aurait peut-être pas rappelé puis que finalement
23 il aurait fallu que je force pour être aux
24 événements, tout simplement. Et quand tu es
25 bienvenu c'est plus facile que quand tu n'es pas

1 bienvenu.

2 Q. **[291]** Pour reprendre et pour reprendre la question
3 du commissaire Lachance, est-ce que vous en
4 connaissez qui ne répondaient pas aux appels?

5 R. Je ne peux pas, je ne peux pas vous dire.

6 Q. **[292]** Vous ne savez pas.

7 R. Tout ce que je sais c'est qu'on était peu de firmes
8 qui travaillaient à Montréal, puis je pense que la
9 plupart des firmes étaient toujours présentes dans
10 tous les événements, ça fait que c'est difficile
11 pour moi de vous dire s'il y en avait une qui
12 n'était pas là ou plus, il y avait, on voyait
13 presque toujours les firmes.

14 Me DENIS GALLANT :

15 Q. **[293]** Mais on va arrêter de tourner...

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Q. **[294]** Il n'y a jamais quelqu'un qui est venu vous
18 voir pour vous dire : « Moi, là, je ne contribue
19 pas, je n'embarque pas dans cette affaire-là ».

20 R. Non.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[295]** Vous en avez fait, vous en avez fait des
23 activités de financement au central et dans les
24 arrondissements, vous en avez fait beaucoup?

25 R. Absolument.

1 Q. **[296]** Vous estimez entre, si je me rapporte à deux
2 mille quatre (2004) et la fin de vos contributions
3 à Union Montréal c'est quand deux mille neuf
4 (2009), deux mille dix (2010)?

5 R. Fin deux mille neuf (2009), là, dans ces environs-
6 là.

7 Q. **[297]** Parfait. Donc, sur cette période-là, vous
8 estimez avoir donné à Union Montréal combien par
9 année? Je parle de la firme Séguin, ce qui veut
10 dire vous, vos ingénieurs, tous les prête-noms
11 imaginables et l'argent comptant.

12 R. Disons qu'il y avait eu, il y avait eu, comme je
13 l'expliquais un montant important en deux mille
14 cinq (2005), disons qu'il y avait le trois pour
15 cent (3 %), les événements, ça pouvait peut-être
16 représenter en moyenne cinquante mille (50 000) par
17 année. J'y vais de mémoire et en moyenne. Si je
18 rajoute les arrondissements...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[298]** Ça c'est au central?

21 R. C'est au central. Puis si je rajoute les
22 arrondissements, les autres cocktails, tout ça
23 ensemble, ça peut peut-être s'approcher de près de
24 cent mille (100 000) en moyenne, mais je dis bien
25 en moyenne, peut-être des années c'était moins. Ça

1 fait que c'est probablement entre cinquante et cent
2 mille (50 000-100 000) au total.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[299]** Pour répondre avec un exemple à la question
5 qui a été posée par monsieur le commissaire
6 Lachance et reprise par madame la présidente, quand
7 vous participiez aux activités de financement
8 d'Union Montréal, vos homologues, vos collègues des
9 autres firmes de génie, les responsables du
10 développement des affaires, est-ce que vous les
11 côtoyez à ces événements-là?

12 R. Absolument, absolument.

13 Q. **[300]** Donc, par définition si on est dans une
14 activité de financement, c'est qu'on finance?

15 R. Bien règle générale quelqu'un qui franchit la porte
16 pour assister à l'événement c'est parce qu'il a
17 contribué, là. Il y avait des billets de vendus.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[301]** O.K. Et si je comprends bien, si ça vous
20 coûtait à vous entre cinquante et cent mille
21 dollars (50 000-100 000 \$) par année de financement
22 et on dit une moyenne de cinquante mille (50 000)
23 par année au central et une moyenne de cent mille
24 (100 000) par année...

25 R. Non, je n'ai pas dit une moyenne de cent mille

1 (100 000).

2 Q. **[302]** Au total?

3 R. J'ai dit une moyenne de cinquante mille (50 000)
4 pour le central.

5 Q. **[303]** Et cinquante mille (50 000) aux
6 arrondissements?

7 R. Peut-être entre cinquante (50), ça fait que ça
8 pouvait donner en moyenne entre cinquante et
9 soixante-quinze mille (50 000-75 000) au total.

10 Q. **[304]** Au total, arrondissements et central?

11 R. Oui, c'est ça.

12 Q. **[305]** O.K. Alors, si je comprends bien, si je vous
13 suis bien, ça veut dire qu'en réalité ça coûtait à
14 la Ville de Montréal entre cinquante et soixante-
15 quinze mille (50 000-75 000) par année de
16 financement, parce que vous vous remboursiez?

17 R. Dans mon cas, oui.

18 Q. **[306]** O.K. Est-ce que vous vous remboursiez
19 davantage?

20 R. Non.

21 Q. **[307]** Parce que le trois pour cent (3 %) que vous
22 alliez chercher sur les contrats parce que vous le
23 donniez...

24 R. Oui.

25 Q. **[308]** ... à monsieur Trépanier, mais vous alliez

1 vous rembourser aussi parce que là le cinquante à
2 soixante-quinze mille (50-75 000 \$), on ne comprend
3 pas ça dans le trois pour cent (3 %).

4 R. Oui.

5 Q. **[309]** C'est inclus dans le trois pour cent (3 %)!

6 R. Ça, c'est le total incluant le trois pour cent
7 (3 %). Oui, c'est ce que j'expliquais tantôt.

8 Q. **[310]** O.K.

9 R. Le trois pour cent (3 %), additionné au montant
10 substantiel en deux mille cinq (2005), quand
11 j'applique ça et je fais la moyenne, ça donne à peu
12 près cinquante mille (50 000 %) par année sur les
13 sept, huit années.

14 Q. **[311]** Hum, hum.

15 R. Et si j'ajoute les arrondissements, les événements
16 et tout ça, on en rajoute peut-être un autre vingt-
17 cinq mille (25 000 \$) par année, vingt-cinq à
18 cinquante mille (25-50 000 \$), ce qui fait entre
19 cinquante et cent mille (50-100 000 \$), je le dis
20 approximativement, entre cinquante et cent mille
21 (50-100 000 \$) au total par année.

22 Q. **[312]** C'est sûrement très approximatif parce que si
23 vous aviez un contrat de trois millions (3 M\$) par
24 exemple et vous alliez chercher trois pour cent
25 (3 %) pour ça, ça, c'est un contrat.

1 R. Effectivement. Effectivement.

2 Q. **[313]** O.K.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[314]** Ce qui m'amène... ce qui m'amène à vous
5 demander de nous expliquer la mécanique du trois
6 pour cent (3%). Comment on gère ce trois pour cent-
7 là (3%), c'est-à-dire comment monsieur Trépanier
8 gère ce trois pour cent-là (3%), avec qui il fait
9 ça et sur quel contrat il fait ça également. Et je
10 vais même aller plus loin que ça, peut-être pour
11 compléter. Vous nous avez dit hier que pour des
12 contrats entre X montant et X montant c'est sur
13 invitation.

14 R. Entre vingt-cinq et cent mille (25-100 000 \$) là
15 selon la Loi...

16 Q. **[315]** C'est ça.

17 R. ... la Loi 106 là.

18 Q. **[316]** Donc, et si on fait une invitation, on
19 n'invite jamais une personne, on en invite deux.

20 R. C'est ça. Mais, au central, c'était plus rare.

21 Q. **[317]** C'était plus rare!

22 R. Oui, c'était plus rare. C'était surtout en
23 arrondissement qu'on vivait des projets... C'est
24 l'ampleur des projets, hein! Vous avez mentionné
25 tantôt un montant de trois millions (3 M\$), c'est

1 assez rare. Même je pense que je n'ai jamais eu la
2 chance d'avoir un mandat de trois millions (3 M\$).
3 Si j'ai eu un mandat de trois millions (3 M\$),
4 c'est parce qu'on était en consortium parce que
5 c'est un mandat de grande ampleur et à ce moment-là
6 je n'avais pas toute l'expertise et les ressources
7 pour pouvoir le faire.

8 Q. **[318]** Regardez, je vais être plus clair que ça. Il
9 y a un entrepreneur qui est venu ici et qui nous a
10 expliqué qu'il y avait un système de collusion.

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[319]** « On se partageait les contrats et là-dessus
13 il fallait remettre de l'argent ».

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[320]** L'entrepreneur nous dit « nous remettions
16 deux point cinq pour cent (2,5 %) au crime organisé
17 et trois pour cent (3 %) à la politique ». Pour
18 être en mesure de donner un pourcentage et la
19 personne qui reçoit ce pourcentage-là, il faut être
20 en mesure que le système fonctionne. Et pour que le
21 système fonctionne, il faut qu'il y ait de la
22 collusion. Il faut que tout le monde paye à un
23 moment donné. Alors, je vous la pose très
24 précisément ma question. Chez les ingénieurs, chez
25 les firmes d'ingénieurs à Montréal, est-ce qu'il y

1 avait de la collusion?

2 R. Oui, Madame la Présidente, parce qu'on avait à se
3 parler si on voulait s'assurer de pouvoir bien
4 partager les mandats et s'assurer de pouvoir
5 rencontrer nos obligations là face aux
6 contributions politiques qu'on avait à faire.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[321]** Donc, vous vous parliez.

9 R. Oui.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[322]** Et en vous parlant, en disant « celui-là, le
12 prochain qui sort, c'est moi qui l'ai, l'autre
13 après, c'est toi qui l'as ou on l'a en
14 consortium ». C'est-tu comme ça que ça fonctionne?

15 R. Pas tout à fait.

16 Q. **[323]** Bon. Ça va nécessiter une explication, je
17 vous demande de nous la donner l'explication.

18 R. Bon. Peut-être pour être plus clair par rapport à
19 tout ça, si je reviens au trois pour cent (3 %),
20 évidemment, quand j'ai rencontré monsieur Trépanier
21 et il m'a parlé du trois pour cent (3 %), j'ai
22 dit : « Écoute » je vous avais expliqué hier que
23 donner trois pour cent (3 %), c'était beaucoup et
24 le cent mille (100 000 \$) c'était quelque chose. Il
25 dit : « Regarde, t'es pas tout seul ». Bien, j'ai

1 dit : « J'espère parce que, moi, j'entrerais pas là-
2 dedans si je suis le seul ». Il dit : « Non, non,
3 il dit, il y a d'autres firmes, puis il y a des
4 firmes à cent mille (100 000 \$) puis il y a des
5 firmes à deux cent mille (200 000 \$), il y en a
6 d'autres, d'autres firmes qui seront sollicitées
7 également ». J'ai dit : « O.K. Puis j'ai dit, est-
8 ce que tout ça est sanctionné? ». Il dit : « Oui,
9 oui, il dit, écoute, moi, je suis en contact avec
10 monsieur Zampino, il est courant puis... ». Bon.
11 O.K. Parfait. Et à ce moment-là, je dis : « O.K.
12 Cent mille (100 000 \$). O.K. Je suis le seul là-
13 dedans? ». Il dit : « Non, non, il dit, il y a la
14 firme SM qui est là et BPR ». Puis j'ai dit :
15 « O.K. Puis, il y en a qui vont donner deux cent
16 mille (200 000 \$)? ». Il dit : « Oui, les grandes
17 firmes ». Ça fait qu'il m'avait dit SNC Lavallin,
18 Dessau, CIMA, Genivar et Tecsuit.

19 Q. **[324]** Là il parle des grandes firmes.

20 R. Il parle des grandes firmes...

21 Q. **[325]** Puis il dit...

22 R. ... donc cinq grandes firmes, trois... trois firmes
23 d'un autre niveau à cent mille (100 000 \$) et puis
24 il y avait d'autres firmes qui elles... que j'ai
25 déjà nommées là, notamment Roche, HBA Teknika,

1 Claulac et Leroux Beaudoin Hurens qui eux étaient
2 pour être sollicitées, mais de façon différente. Je
3 n'ai jamais su vraiment les montants là qui avaient
4 été sollicités.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Si vous me permettez, Maître Gallant.

7 Me DENIS GALLANT :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[326]** Quand vous avez dit tantôt, vous avez demandé
11 à monsieur Trépanier « si cela était sanctionné ».
12 Vous vouliez dire quoi?

13 R. Bien, je voulais tout simplement dire... Parce que
14 ce genre de chose-là, quand quelqu'un te demande ça
15 des montants appréciables comme ça, et qui sont
16 pour des contributions politiques - « contributions
17 politiques » j'imagine qu'il faut que ça vienne du
18 parti, il faut que ça vienne des gens concernés. Et
19 il m'avait dit : « Écoute, il dit, monsieur
20 Zampino, on a établi ça ensemble, on a jaser de ça
21 puis regarde... ». Bon. C'est pour ça que je dis
22 « sanctionné » là, c'est... il était au fait. Et
23 évidemment, par la suite, pour s'assurer que tout
24 ça puisse être opérationnel, si je peux me
25 permettre de dire ainsi, monsieur Trépanier m'avait

1 demandé si je pouvais jouer un rôle de porte-parole
2 auprès des firmes. Ça fait que j'avais dit
3 « O.K. Dans quel sens? ». « Bien de pouvoir leur
4 parler. ». J'ai dit « O.K. Ça va-tu me donner un
5 avantage quelconque? ». Bien il dit « Oui, oui,
6 parce que dans le fond, si tu es porte-parole on
7 comprend que tu participes puis qu'en même temps il
8 y a lieu que tu puisses avoir des projets. ».
9 Évidemment, moi j'y voyais un intérêt dans le sens
10 de pouvoir avoir des mandats puis de pouvoir
11 avancer à l'intérieur de la Ville de Montréal.

12 J'avais même parlé à Rosaire Sauriol de
13 Dessau qui m'avait dit « Écoute Michel, j'ai parlé
14 avec les collègues puis tous sont d'accord que ça
15 soit toi qui joue ce rôle de porte-parole parce que
16 tu es quelqu'un de connu. ». Moi j'avais développé
17 des relations avec les firmes, des relations
18 d'affaires dans d'autres projets comme consortium,
19 des choses comme ça, puis je respectais les gens
20 puis je pense que les gens appréciaient mon travail
21 de relation d'affaires.

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[327]** Quand vous dites porte-parole, c'est
24 coordonnateur de la collusion en fait là?

25 R. Moi je dis porte-parole au nom des firmes parce que

1 ça me permettait d'avoir les coudées franches pour
2 parler aux firmes, pour s'entendre sur les projets.

3 Me DENIS GALLANT :

4 Q. **[328]** Mais ce que vous nous dites c'est que dans la
5 chaîne c'est monsieur Trépanier, monsieur Trépanier
6 vous dit à vous que, puis il a l'aval d'en haut.

7 R. Exact.

8 Q. **[329]** De monsieur Zampino.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[330]** Et que ce que monsieur Trépanier va décider
11 va vous le transmettre et c'est vous qui
12 transmettez l'information aux autres firmes. Est-ce
13 que c'est ça?

14 R. C'est ça. Puis c'est ce que Rosaire m'avait dit. Il
15 dit « Regarde Michel, si c'est correct, regarde, ça
16 va être intéressant. Tout le monde t'apprécie puis
17 tu serais la bonne personne pour jouer ce rôle-
18 là. ». Puis évidemment, il faut comprendre qu'étant
19 une plus petite firme, je n'étais pas vraiment
20 menaçant pour les grandes firmes parce que c'est
21 sûr qu'en jouant ce rôle-là, les gens savaient que
22 j'étais impartial puis j'étais capable de faire la
23 part des choses. Puis toujours dans le principe de
24 la compétence pour réaliser les projets, j'avais au
25 moins cette connaissance-là pour pouvoir juger des

1 capacités des firmes si on veut.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[331]** Mais dans ce rôle de porte-parole ou de
4 coordonnateur comme disait monsieur Lachance, est-
5 ce que monsieur Trépanier vous donnait la liste des
6 projets à venir puis c'est vous qui les distribuiez
7 ou vous teniez une espèce de réunion entre vous
8 pour savoir qui était pour faire quoi?

9 R. Disons que monsieur Trépanier avait accès
10 régulièrement au Comité exécutif, il avait la liste
11 des projets donc il savait le programme triennal
12 d'immobilisations, il connaissait les projets à
13 venir. Ce n'était pas toujours évident parce qu'un
14 PTI c'est sur des fois cinq ans puis après ça il y
15 a un programme d'immobilisations année après année
16 ça fait que des fois ce n'était pas évident. Sauf
17 que dans ça, ce qui était particulièrement ciblé,
18 c'était les grands projets, les projets
19 d'infrastructure. Quand on parlait hier qu'il y a
20 quand même eu beaucoup d'argent d'investi pour la
21 réfection des infrastructures, c'était surtout ces
22 projets-là qui étaient de plus grande ampleur puis
23 qui nécessitaient, dans certains cas, des
24 consortiums ça fait que s'il y a un appel d'offres
25 avec trois ou quatre firmes qui sont requises, bien

1 ça devenait plus facile de partager les mandats
2 dans le cadre de ces projets-là.

3 Mais, effectivement, moi je parlais avec
4 monsieur Trépanier puis, finalement, il me disait
5 « Regarde, il y a tel projet qui s'en vient, tel
6 projet... ». Il me disait « On a pensé à telle
7 firme, telle firme, telle firme. », je regardais ça
8 avec lui, on s'entendait si ça avait du bon sens et
9 par la suite je préparais juste un petit résumé de
10 ça, je lui remettais puis lui il remettait ça à qui
11 de droit pour pouvoir que ça suive son cours au
12 niveau des comités de sélection par la suite.

13 Me DENIS GALLANT :

14 Q. **[332]** Mais moi je veux juste être plus précis que
15 ça. C'est-à-dire que, puis ça c'est Madame
16 Charbonneau qui vous la pose cette question-là, il
17 faut que vous soyez au courant d'avance des
18 contrats qui s'en viennent. Est-ce que c'est à
19 l'aide du PTI, du programme triennal
20 d'immobilisations que ça se faisait ça?

21 R. Oui, oui. En fait, moi je n'avais pas, je ne
22 l'avais pas en main toujours le programme
23 d'immobilisations mais monsieur Trépanier, lui,
24 l'avait. Et à ce moment-là on, mais même si on a le
25 programme d'immobilisations, on ne sait pas à quel

1 moment les projets sortent dans l'année parce que
2 ça ne le dit pas exactement. Admettons il est
3 planifié dans l'année mais à quel moment il va
4 sortir, s'il peut sortir à la fin de l'année ou au
5 début de l'année. Ça fait qu'à ce moment-là
6 monsieur Trépanier était en mesure de me dire
7 « Regarde, ça c'est un projet qu'on en a parlé au
8 Comité exécutif qui va sortir dans un mois et voici
9 à peu près ce qui va sortir. ». Bon, parfait, il
10 dit « On pense telle firme. », j'en discutais avec
11 lui puis je dis « O.K. Parfait, je vais faire les
12 appels. ». Ça fait que je faisais des appels auprès
13 des firmes concernées.

14 Q. **[333]** Je veux juste comprendre « J'en discutais
15 avec lui. », qui décidait ultimement? Est-ce que
16 c'est monsieur Trépanier ou c'est vous ou c'est les
17 deux?

18 R. C'était ensemble. C'était ensemble. Parce que
19 monsieur Trépanier me disait toujours « Regarde, on
20 pense telle firme, telle firme, telle firme. ». Je
21 disais « O.K. Capacité, ça a du bon sens, bon. »
22 puis évidemment même s'il y avait, si c'était un
23 mandat pour trois firmes, bien ça prenait quand
24 même une autre firme qui soit là aussi un peu en
25 complaisance pour que tout ça se tienne.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[334]** Vous avez dit tantôt que vous donniez le
3 papier à monsieur Trépanier pour que monsieur
4 Trépanier achemine le papier au comité de
5 sélection.

6 R. Bien il acheminait à qui de droit pour être sûr que
7 tout ça, s'arrime au niveau...

8 Q. **[335]** Ça veut dire que le comité de sélection était
9 avisé...

10 R. Le responsable, je ne sais pas qui là, mais le
11 responsable était à ce moment-là...

12 Q. **[336]** Le comité de sélection était donc lui aussi
13 dans le coup qu'il fallait que ce soit une telle ou
14 une firme plutôt qu'une autre.

15 R. Ou à tout le moins le responsable du comité de
16 sélection. Ou à tout le moins le responsable du
17 comité de sélection.

18 Q. **[337]** O.K.

19 R. Ça, ça a commencé comme ça en deux mille quatre
20 (2004).

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[338]** Je reviens un peu sur ma définition de tout à
23 l'heure, donc là vous avez les projets à venir que
24 monsieur Bernard Trépanier vous donne, vous vous
25 organisez avec lui pour savoir tel projet, tel

1 projet va aller à telle firme en fonction des
2 capacités, donc vous organisez tout ceci puis vous
3 n'appellez pas ça un coordonnateur de la collusion?
4 Vous n'êtes pas en train de coordonner justement la
5 répartition des contrats entre les firmes? Est-ce
6 que ce n'est pas comme ça qu'on peut appeler ça?

7 R. Écoutez. Moi je l'appelle porte-parole, parce que
8 je parlais aux firmes, mais je discutais avec
9 monsieur Trépanier, et en même temps on établissait
10 la façon de faire.

11 Q. **[339]** O.K. C'est beau.

12 Me DENIS GALLANT :

13 Q. **[340]** Juste pour être plus précis, alors, c'est-à-
14 dire qu'une fois que... Parce que monsieur
15 Trépanier, là, ces réunions-là, vous êtes
16 uniquement les deux. Est-ce que monsieur Zampino a
17 déjà collaboré à ce genre de réunion-là pour
18 décider de la firme ultimement, puis de remettre le
19 papier, pour que le papier suive son cours, à votre
20 souvenir?

21 R. Pour le papier je ne peux pas dire, là. Mais pour
22 des réunions, on a déjà eu deux ou trois réunions
23 où monsieur Zampino avait assisté, ainsi que
24 monsieur Bernard Trépanier, pour parler des grands
25 principes, l'année qui s'en venait puis les projets

1 qui s'en venaient.

2 Q. **[341]** Moi je vais...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[342]** Qui assistait à cette réunion-là?

5 R. Monsieur Zampino, moi-même et Bernard Trépanier.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[343]** Moi je vais vous mettre, je vais vous

8 aiguiller avec des dates. Ou des périodes.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[344]** Ce système-là, de remise d'un trois pour cent

11 (3 %) sur un contrat qui va avoir été choisi

12 d'avance et octroyé d'avance, entre guillemets, à

13 une firme, va générer un trois pour cent (3 %) de

14 retour au parti Union Montréal. C'est ce que

15 monsieur Trépanier vous dit.

16 R. Oui.

17 Q. **[345]** C'est ça?

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[346]** Monsieur Trépanier vous dit « Ça, là, c'est

20 pour Union Montréal. » Est-ce qu'il va vous dire

21 « Moi j'en garde une partie, j'en garde une cote? »

22 R. En aucun temps il m'a dit qu'il gardait quelque

23 chose. Il m'a toujours dit que ces montants-là

24 étaient accumulés pour la caisse électorale.

25 Q. **[347]** O.K. Je vous ai posé une question tantôt pour

1 vous donner un laps de temps, et vous nous dites
2 « Ça, là, ça commence fin deux mille quatre (2004),
3 et ça va se finir deux mille neuf (2009), peut-être
4 début deux mille dix (2010). » Juin deux mille six
5 (2006), Bernard Trépanier n'est plus à l'emploi
6 d'Union Montréal officiellement.

7 R. Oui. Hum, hum.

8 Q. **[348]** Est-ce qu'après juin deux mille six (2006),
9 ce partage de contrats-là, cette coordination-là
10 avec vous, continue?

11 R. Absolument. Personnellement, je n'ai pas vu de
12 changement dans la façon de faire jusqu'en deux
13 mille neuf (2009).

14 Q. **[349]** Monsieur Bernard Trépanier n'est plus à Union
15 Montréal, et vous donne des listes des projets à
16 venir. C'est ça que vous nous dites?

17 R. Oui. Absolument.

18 Q. **[350]** Une autre date : juillet deux mille huit
19 (2008). Départ de monsieur Frank Zampino à titre de
20 président du comité exécutif.

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[351]** Est-ce que ça a changé quelque chose pour
23 vous?

24 R. Disons que le gros des projets avaient été
25 donnés... Il y a eu une pointe de projets donnés en

1 deux mille huit (2008), mais on a continué à...
2 Bien, déjà, le PTI était sorti, ça fait qu'on
3 connaissait les projets qui s'en venaient, ça fait
4 qu'on était en mesure de pouvoir continuer notre
5 travail avec monsieur Trépanier. Il avait
6 l'information encore.

7 Q. **[352]** Union Montréal va reprendre le pouvoir à
8 Montréal en deux mille neuf (2009), suite aux
9 élections de novembre deux mille neuf (2009), mais
10 vous dites que ça, ce système de collusion-là, va
11 arrêter en deux mille neuf (2009).

12 R. Exact.

13 Q. **[353]** Je vous ai posé la question hier, est-ce que
14 c'est l'effet Marteau, ça?

15 R. Je vous avais dit qu'effectivement, tout ça avait
16 créé un certain... une certaine inquiétude auprès
17 de tout le monde. Moi-même j'avais dit à monsieur
18 Trépanier, j'ai dit, « Écoutez, là. Je pense que
19 là, avec tout ce qui se passe, j'aimerais ça
20 prendre du recul dans tout ça, là. » Disons que
21 j'avais accepté de le faire parce que, bon, j'avais
22 réussi à trouver une façon de me positionner au
23 travers des grandes firmes à Montréal puis de
24 pouvoir développer mon expertise, mais disons que
25 j'étais quand même conscient que c'était une

1 mission périlleuse que je faisais. Et j'avais dit à
2 monsieur Trépanier, j'ai dit, « Écoutez. Là, avec
3 tout ce qui se passe, moi j'aimerais mieux qu'on...
4 En tout cas, arrêter de jouer ce rôle-là. » Puis je
5 sentais aussi, au niveau des autres firmes, que les
6 gens étaient mal à l'aise, puis je pense que ça a
7 comme arrêté un peu la façon de faire. Donc, à peu
8 près fin deux mille neuf (2009).

9 Q. **[354]** Je reviens suite au départ de monsieur
10 Trépanier en juin deux mille six (2006). Ces
11 réunions de coordination-là vont avoir lieu où,
12 généralement? Parce qu'il faut quand même en jaser,
13 là. Monsieur Trépanier, là, est-ce que c'est un
14 ingénieur?

15 R. Non. Je ne crois pas.

16 Q. **[355]** Est-ce que c'est un monsieur qui connaît la
17 technique en ingénierie, quoi que ce soit, là?

18 R. Non. Je ne crois pas.

19 Q. **[356]** O.K.

20 R. Je ne crois pas non plus.

21 Q. **[357]** Donc, quand il travaille avec vous à choisir
22 un ou des... ou une... une ou plusieurs firmes de
23 génie-conseil, qui aura le prochain contrat, il
24 peut juste se fier sur vous, là.

25 R. En partie, au niveau technique, mais du côté choix

1 de firme, évidemment, il en avait discuté avec qui
2 de droit, puis il était capable de me dire, « Bien,
3 on préférerait telle firme, telle firme. » Il faut
4 comprendre que les firmes que j'ai nommées tantôt,
5 c'est des firmes qui ont toutes de l'expertise dans
6 le domaine de la réfection des infrastructures.

7 Q. **[358]** O.K.

8 R. Ça fait que, on peut considérer que ces firmes-là
9 ont toutes la capacité de le faire. Ça fait que
10 c'est sûr qu'à un moment donné ça devient un choix
11 de firme aussi, et à partir de ce moment-là, bien,
12 ça devenait plus facile de dire à partir de ces
13 choix-là, telle firme, telle firme, O.K., mais
14 peut-être que ça serait mieux telle firme avec
15 telle firme, parce que des fois il y a des
16 alliances qui sont plus faciles entre des firmes
17 plus que d'autres.

18 Q. **[359]** O.K. Pour que, finalement, le contrat soit
19 octroyé à une firme, bien, il faut qu'il y ait un
20 comité de sélection, à moins qu'on soit gré à gré
21 pour les petits contrats, là, mais il faut qu'il y
22 ait un comité de sélection, et madame la Présidente
23 vous posait des questions tantôt sur ce qui arrive
24 avec ces comités-là, parce que... Oui, allez-y.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Avant ça, vous aviez posé une réponse, une question
3 plutôt.

4 Me DENIS GALLANT :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[360]** ... et vous en avez posé une autre par-
8 dessus, puis le témoin n'a pas eu le temps de
9 répondre. Et je serais très intéressée de connaître
10 la réponse. Et la question était celle-ci ces
11 comités, ces petites rencontres avec monsieur
12 Trépanier et monsieur Zampino avaient lieu où et à
13 quelle fréquence?

14 R. On n'en a pas eu beaucoup avec monsieur Zampino. Je
15 pense qu'on a eu, de mémoire, trois rencontres.
16 Pardon, parce que dans le fond, monsieur Trépanier
17 avait toujours l'information de façon générale,
18 puis c'est même moi qui avais insisté en disant :
19 «J'aimerais ça à un moment donné qu'on ait une
20 rencontre directement avec monsieur Zampino pour
21 pouvoir éclaircir certains points, puis c'est quoi
22 les projets qui s'amènent » parce que des fois on
23 manquait un peu d'information. Et je pense qu'une
24 fois on avait eu une rencontre à son bureau à
25 l'Hôtel de ville de Saint-Léonard, parce que ce

1 n'était pas très loin de mon bureau et puis c'était
2 un samedi si ma mémoire est bonne. Puis une ou deux
3 reprises c'était dans le coin de Saint-Léonard,
4 dans un petit restaurant sur la rue Jarry de
5 mémoire, je ne me souviens pas trop exactement.

6 Me DENIS GALLANT :

7 Q. **[361]** La question était plus précise aussi par
8 rapport à monsieur Trépanier. Une fois que lui
9 n'est plus dans les locaux d'Union Montréal sur
10 Saint-Jacques, pour discuter de ça, parce que c'est
11 quand même assez long, ce n'est pas : « Je te
12 remets une enveloppe », c'est un petit peu plus
13 long décider du choix d'une firme, ça se fait où?

14 R. Ah, bien ça se faisait des fois en mangeant au
15 restaurant. Ça pouvait se faire aussi à son, il
16 s'était comme loué un petit bureau, là, parce qu'il
17 n'avait plus accès au local du parti, ça fait qu'il
18 avait un autre petit bureau. Ça fait qu'on se
19 rencontrait des fois à son bureau ou même il venait
20 à mon bureau.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[362]** Alors, je comprends bien que même une fois
23 que monsieur Trépanier a quitté, il a continué
24 d'octroyer les contrats ou il continuait de
25 s'occuper de l'octroi de contrats?

1 R. Absolument, moi ça n'avait pas changé, même s'il
2 n'était plus en charge du financement au parti.
3 D'ailleurs il continuait à le faire pareil, mais je
4 veux dire qu'il n'avait pas le titre.

5 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

6 Q. **[363]** Mais vous avez probablement appris, peut-être
7 dans les journaux qu'il avait quitté ses fonctions
8 officiellement à Union Montréal?

9 R. Absolument.

10 Q. **[364]** Vous saviez qu'il avait quitté ses fonctions?

11 R. Absolument.

12 Q. **[365]** Mais vous ça ne vous a, vous êtes-vous
13 questionné un peu à savoir est-ce que je donne
14 l'argent, le trois pour cent (3 %) c'est pour
15 seulement monsieur Trépanier ou c'est pour...

16 R. Bien il nous a dit que son rôle continuait, mais
17 qu'il n'était pas officiel. C'est ce qu'on a, c'est
18 ce qu'on a su.

19 Q. **[366]** Est-ce que vous lui avez déjà demandé
20 pourquoi il avait quitté Union Montréal, le fait
21 qu'on l'avait mis, on lui avait demandé de quitter
22 ou c'est lui qui avait quitté volontairement?

23 R. Je ne me souviens comment ça s'était passé
24 exactement, j'ai plutôt eu l'impression qu'on lui
25 avait demandé de libérer son poste. J'ai toujours

1 eu cette impression-là.

2 Q. **[367]** Donc, à l'exception du fait que vous n'alliez
3 plus au local d'Union Montréal parce qu'il avait
4 loué un local ailleurs pour vous rencontrer, vous
5 ça n'a rien changé?

6 R. Non.

7 Q. **[368]** Du tout, du tout, il était tout autant
8 actif...

9 R. Tout autant actif.

10 Q. **[369]** ... après avoir été remercié qu'avant d'avoir
11 été remercié?

12 R. Oui.

13 Q. **[370]** Oui.

14 R. Absolument.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[371]** Il se présentait toujours au nom d'Union
17 Montréal?

18 R. Ça ressemble à ça.

19 Q. **[372]** Parfait. Question que tantôt madame la
20 présidente a commencé à vous poser, je vais plus
21 précis que ça. Il y a des témoins qui nous ont dit
22 que pour qu'un système de collusion fonctionne,
23 parce que ce n'est pas joué aux dés, on veut des
24 résultats...

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[373]** ... ça nécessite de la corruption de
2 fonctionnaires. Est-ce que pour que votre système
3 de collusion fonctionne, vous avez corrompu des
4 fonctionnaires, vous ou monsieur Trépanier, là, je
5 parle des collusionnaires?

6 R. Disons que, comme je le disais au début du
7 processus, monsieur Trépanier remettait la liste,
8 je ne sais pas à qui, mais il me disait : « Bon, je
9 vais voir monsieur Zampino puis on s'occupe de
10 ça ». Ça fait que ça je n'ai jamais su à qui la
11 liste allait autrement dit.

12 Nous de notre côté, du côté des firmes, on
13 faisait notre travail puis on s'assurait que les
14 prix... Parce que comme je vous ai déjà expliqué il
15 y avait le volet qualifications qui était une
16 chose, il fallait quand même faire des offres de
17 services de qualité, toujours dans le principe de
18 faire un projet de qualité comme je l'ai toujours
19 expliqué.

20 Et il y avait un volet prix, ça fait que
21 c'est sûr que le volet prix on avait à se parler,
22 donc coordonner ça pour que ça s'arrime, mais en
23 même temps c'est important que le comité de
24 sélection ait certaines orientations pour s'assurer
25 que ça respecte les grandes lignes.

1 Ça fait qu'au début ça ça a commencé comme
2 ça. Et par la suite, il y a monsieur Robert Marcil
3 qui est intervenu dans le dossier parce qu'il était
4 comme un peu responsable des comités, des comités
5 de sélection notamment dans ce secteur-là des
6 infrastructures.

7 Q. **[374]** C'est quoi son rôle exact quand vous avez eu
8 affaire avec monsieur Robert Marcil?

9 R. C'est parce que comme il était en charge d'un
10 département au niveau réalisations puis des appels
11 d'offres proprement dit, bien évidemment il était
12 en mesure de pouvoir s'occuper des choix des
13 membres du comité de sélection puis de pouvoir
14 acheminer l'information à qui de droit.

15 Q. **[375]** Êtes-vous au courant si monsieur, avez-vous
16 déjà eu des contacts par rapport à ça directement
17 vous avec monsieur Robert Marcil, dans un premier
18 temps?

19 R. Disons que monsieur Trépanier à partir du moment où
20 il s'était entendu avec monsieur Marcil pour jouer
21 ce rôle-là. Il est arrivé à l'occasion qu'on avait
22 des rencontres avec monsieur Trépanier et monsieur
23 Marcil pour discuter un peu des projets et de ce
24 qui s'amenait. On comprendra que monsieur Marcil
25 était aussi au fait des programmes, programmes

1 d'immobilisations des projets. Donc, ça permettait
2 d'arrimer, d'arrimer l'information et puis aussi ça
3 lui permettait de mieux se préparer pour la suite
4 des appels d'offres et des comités de sélection.

5 Q. **[376]** Avez-vous déjà été témoin d'une remise
6 d'argent à monsieur Marcil?

7 R. Dans un cas c'est moi-même qui ai fait une remise
8 d'argent mais, de façon générale, monsieur
9 Trépanier m'avait dit « Écoute, on s'occupe de
10 monsieur Marcil comme tel. » puis il m'avait dit
11 « Écoute, d'après moi... » il dit « ... probable-
12 ment que ça sera environ cinq mille dollars
13 (5 000 \$) par comité de sélection ou par événement-
14 là », il ne m'avait pas précisé plus que ça.

15 Mais dans mon cas à moi, c'est arrivé pour
16 un dossier dans l'Est de Montréal ou j'étais moi-
17 même comme firme interpellée et puis monsieur
18 Trépanier m'avait dit « Écoute, ça va peut-être
19 prendre un petit montant de deux mille dollars
20 (2000 \$) pour un des membres du comité de sélection
21 puis il m'avait dit « Tu le remettras à Robert, il
22 va s'occuper de ça. ». Ça fait que c'est la fois où
23 j'avais remis un montant d'argent à monsieur
24 Marcil.

25 Q. **[377]** Vous savez que c'est assez lourd de

1 conséquence de dire des choses comme ça alors je
2 vous demanderais d'être plus précis. Dans quelles
3 circonstances, aux alentours de quelle année, sur
4 quel projet?

5 R. Le projet, c'était sur le projet Clichy je pense,
6 dans l'Est de Montréal, dans l'arrondissement
7 Pointe-aux-Trembles. C'était un projet qui avait
8 été en appel d'offres par le central mais qui
9 touchait des travaux dans l'arrondissement et donc
10 sur ce comité-là c'est en fonction de ce projet-là
11 que monsieur Trépanier m'avait demandé, il dit
12 « Regarde, il y a un des membres du comité, bon, -
13 il dit - si tu veux apporter deux mille dollars
14 (2000 \$) à monsieur Marcil, il va s'occuper de ce
15 membre-là. ». J'ai dit « O.K. Parfait, je vais
16 faire ça. » puis il dit « On en tiendra compte dans
17 tes affaires. ». Ça n'a pas été plus compliqué que
18 ça là.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[378]** Qui était...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[379]** Quand on dit « On en tiendra compte dans tes
23 affaires. » ça veut dire dans le contrat?

24 R. Non, on en tiendra compte dans tous les versements
25 pour mon financement là. À un moment donné on en

1 tiendra compte.

2 Me DENIS GALLANT :

3 Q. **[380]** Je demanderais à madame Blanchette d'aller à
4 l'onglet 2, de nous afficher la pièce s'il-vous-
5 plaît. Alors c'est un procès-verbal d'une séance
6 ordinaire du Comité exécutif en date du cinq (5)
7 août deux mille neuf (2009) et je vous demanderais
8 d'aller à la deuxième page qui est le CE-09 alors
9 1329. Alors pour le conseil d'arrondissement de
10 Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en date
11 du sept (7) juillet deux mille neuf (2009), je vous
12 demande de peut-être en prendre connaissance, est-
13 ce que c'est le contrat ça dont vous nous parlez de
14 la rue De Clichy là?

15 R. Oui c'est ça, c'est celui-là.

16 Q. **[381]** Donc c'est un contrat au montant de cent
17 quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-
18 dix-huit et quarante-quatre (196 498,44 \$), c'est
19 exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[382]** Parfait. Donc pour ce contrat-là, ce contrat-
22 là vous a été accordé?

23 R. Oui.

24 Q. **[383]** A été accordé à la firme Séguin.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[384]** Et pour être sûr de l'avoir, pour être sur
2 que le comité de sélection choisisse Groupe Séguin,
3 un montant d'argent a été remis à Robert Marcil.
4 C'est ce que vous dites.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[385]** Parfait. Je vais coter la pièce.

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est un extrait du PV?

9 Me DENIS GALLANT :

10 Alors c'est un extrait du PV du Comité exécutif de
11 la Ville de Montréal du cinq (5) août deux mille
12 neuf (2009).

13 LA GREFFIÈRE :

14 33-365.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Juste me le répéter Madame. 33P...

17 LA GREFFIÈRE :

18 33P-365.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[386]** Merci beaucoup. Et c'est vous qui avez remis
21 directement l'argent à monsieur Marcil?

22

23 33P-365 : Extrait du PV du comité exécutif du 5
24 août 2009

25

1 R. Oui, c'est moi.

2 Q. **[387]** Est-ce que c'est usuel ça? Est-ce que c'était
3 usuel...

4 R. Non.

5 Q. **[388]** ... que les entrepreneurs... Non? Remettaient
6 l'argent directement à monsieur...

7 R. Votre question par rapport?

8 Q. **[389]** Est-ce que c'était usuel, c'est-à-dire que
9 pas l'entrepreneur mais, je m'excuse, que la firme
10 de génie-conseil ou le représentant de la firme de
11 génie-conseil remette directement l'argent à
12 monsieur Marcil?

13 R. Selon moi, c'était exceptionnel là parce que
14 monsieur Trépanier m'avait dit qu'il s'occupait de
15 ça pour le récompenser.

16 Q. **[390]** O.K.

17 R. C'était une demande qu'il m'avait « Regarde, c'est
18 particulier. ». Bon. O.K. Parfait. Je vais faire ce
19 qu'il faut.

20 Q. **[391]** Deuxième sous-question à ça, généralement
21 c'est monsieur Trépanier qui s'occupe de ça mais
22 là, est-ce que c'est vous-même qui l'avez payé et
23 vous avez été remboursé de monsieur Trépanier? Ou
24 vous l'avez payé directement?

25 R. Non, non, j'ai payé directement à...

1 Q. **[392]** Parfait.

2 R. ... à monsieur Marcil avec un montant d'argent. Je
3 pense que c'était entre mille (1000 \$) et deux
4 mille dollars (2000 \$) si ma mémoire est bonne.

5 Q. **[393]** O.K. Et généralement quand monsieur Trépanier
6 demandait un montant d'argent pour payer monsieur
7 Marcil pour que le comité de sélection ait les
8 bonnes orientations...

9 R. Il ne demandait pas de montant d'argent. C'est lui
10 qui s'occupait de ça.

11 Q. **[394]** O.K. Raison particulière pourquoi cette fois-
12 ci il vous l'a demandé spécifiquement?

13 R. C'est peut-être parce qu'il était à court et comme
14 c'est un projet qui concernait notre firme, il m'a
15 dit « Michel, regarde... ». O.K. Parfait. « Fine ».

16 Q. **[395]** O.K. Ça, ce contrat-là, est-ce que c'est un
17 contrat que vous avez dû donner trois pour cent
18 (3 %)?

19 R. Non, parce qu'il était comme dans l'arrondissement.

20 Q. **[396]** O.K. Puis ça, c'était exclu de l'entente?

21 R. Oui.

22 Q. **[397]** Parfait. D'autres événements que vous avez
23 été personnellement témoin par rapport à monsieur
24 Marcil?

25 R. Il y a peut-être un événement où un de mes associés

1 m'avait parlé...

2 Q. **[398]** Quel associé?

3 R. Un de mes associés, André Prieur.

4 Q. **[399]** André Prieur, oui.

5 R. Qui m'avait parlé que sur un des contrats monsieur
6 Marcil lui avait demandé d'accommoder
7 l'entrepreneur pour un montant d'à peu près quinze
8 mille dollars (15 000 \$) parce qu'il avait quelque
9 chose à régler sur un autre dossier et mon associé
10 m'en avait glissé un mot. J'ai dit « Oui, O.K. S'il
11 y a quelque chose à régler c'est peut-être parce
12 qu'il y a un autre contrat qui ne balance pas puis
13 il veut le balancer puis... O.K. ». Ça fait que
14 finalement il l'avait accommodé sur le contrat mais
15 je n'ai jamais su les besoins exacts de tout ça.

16 Q. **[400]** Mais ça, est-ce que c'était un contrat pour
17 lequel Groupe Séguin était responsable de la
18 surveillance?

19 R. Oui. Oui. Oui. Absolument.

20 Q. **[401]** Donc, techniquement, monsieur Marcil, si j'ai
21 bien compris votre témoignage hier, quand le Groupe
22 Séguin ou la firme d'ingénierie fait la conception
23 et la surveillance, bien, ils ne font pas
24 directement affaire avec les fonctionnaires de la
25 Ville comme monsieur Marcil.

1 R. Mais, de toute façon, lorsqu'on a un mandat de
2 surveillance, là, c'était dans le cadre d'un des
3 nos projets d'entretien aussi...

4 Q. **[402]** Oui?

5 R. ... il va de soi qu'on est en contact avec les
6 fonctionnaires...

7 Q. **[403]** Parce que c'est votre cliente, ça.

8 R. C'est notre cliente, mais en même temps, lorsqu'on
9 envoie les recommandations de paiement, on les
10 envoie à la Ville. Ce n'est pas nous qui les
11 faisons, là. On envoie notre recommandation de
12 paiement en fonction des décomptes progressifs, un
13 peu comme j'expliquais hier, aux représentants de
14 la Ville, et puis eux font cheminer ça dans le
15 système électronique pour fins de paiement puis
16 l'émission de chèques auprès des entrepreneurs.

17 Q. **[404]** O.K. Donc, à ce moment-là, ce que votre
18 associé vous dit, monsieur Prieur vous dit, « Moi
19 j'ai un haut fonctionnaire de la Ville qui me
20 demande d'accommoder un entrepreneur. »

21 R. Exactement.

22 Q. **[405]** Si je vous résume, là?

23 R. Aussi simple que ça. C'est ça.

24 Q. **[406]** O.K. Et ça c'est au montant de quinze mille
25 dollars (15 000 \$)?

1 R. Exact.

2 Q. **[407]** C'est ça que vous avez dit?

3 R. Oui.

4 Q. **[408]** Encore une fois, compte tenu que... Je vous
5 demanderais d'être plus précis. Vous souvenez-vous
6 de quel contrat en particulier?

7 R. Je pense que c'était un contrat dans
8 l'arrondissement St-Laurent, si ma mémoire est
9 bonne, dans le cadre d'un projet d'entretien
10 routier, là, de... Je me demande si ce n'était pas
11 le boulevard Henri-Bourassa, de mémoire, mais je
12 sais que c'était dans l'arrondissement St-Laurent.

13 Q. **[409]** Et c'était pour quel entrepreneur?

14 R. Ciment Lavallée.

15 Q. **[410]** Je vais vous demander, je vais demander à
16 madame Blanchette d'aller à l'onglet 3. Je vais
17 vous montrer un autre procès-verbal d'une séance du
18 comité exécutif, puis je vais vous demander si vous
19 reconnaissez... Alors, c'est celle du seize (16)
20 mai deux mille sept (2007), et je vais aller à la
21 résolution, donc la prochaine page, à la résolution
22 CE070701, et qu'on parle, un, d'autoriser une
23 dépense de cent quatre-vingt-dix-sept mille
24 (197 000) pour des coûts de reconstruction de
25 trottoirs, bordures, mails centraux pour le

1 boulevard Henri-Bourassa dans l'arrondissement St-
2 Laurent, et c'était d'accorder, si on va à la
3 prochaine page, donc au paragraphe 2, d'accorder à
4 Ciment Lavallée Incorporée, plus bas
5 soumissionnaire conforme, un montant total à peu
6 près de cent quatre-vingt-huit mille huit cent
7 soixante-quinze (188 875). Suite à l'appel d'offres
8 public 9327. Est-ce que c'est cet appel d'offres
9 public-là dont vous parlez?

10 R. C'est cet appel d'offres-là. Oui, effectivement.

11 Q. **[411]** Puis quant au reste, par rapport à monsieur
12 Marcil, c'est des ré... Ce que vous nous dites,
13 c'est certaines réunions avec monsieur Bernard
14 Trépanier?

15 R. C'est arrivé à quelques occasions, un petit
16 déjeuner ou même un dîner.

17 Q. **[412]** Et ces réunions-là, généralement, vont avoir
18 lieu où? Dans des restaurants?

19 R. Oui. Restaurants.

20 Q. **[413]** Un endroit en particulier?

21 R. On a déjà été, je pense, au Muscadin, dans d'autres
22 restaurants aussi, là. C'était... Des fois, pour
23 déjeuner c'est plus comme Chez Cora ou des choses
24 comme ça, là, mais... De mémoire, là.

25 Q. **[414]** Parfait. Je reviens maintenant... Je reviens

1 maintenant au mode de fonctionnement de la
2 collusion des firmes d'ingénierie. Alors, dans un
3 premier temps je vous demanderais de nous dire
4 comment... pas comment ça fonctionne, mais dans un
5 premier temps il faut des interlocuteurs.

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[415]** Alors j'aimerais ça que vous nous donniez le
8 nom des personnes, ainsi que des firmes... Alors,
9 oui, et, Maître St-Jean, vous avez totalement
10 raison, je vais coter, avant de passer à la
11 prochaine question...

12 MADAME LA GREFFIÈRE :

13 366.

14 Me DENIS GALLANT :

15 ... le procès-verbal, ce procès-verbal-là, sous
16 366.

17

18 33P-366 : Extrait du PV du comité exécutif du 16
19 mai 2007

20

21 Me BENOIT BOUCHER :

22 Et puisqu'on y est, peut-être, le document que vous
23 nous avez remis tantôt, qui fait état des montants
24 de la fraude pour laquelle il a été condamné, vous
25 ne l'avez pas coté non plus.

1 Me DENIS GALLANT :

2 Non, c'est parce que je m'étais... Je venais de
3 l'avoir, donc je ne suis pas assuré que madame
4 Blanchette l'avait. Je vais m'en assurer puis je
5 vais le déposer plus tard. Ça va?

6 Q. **[416]** Alors je reviens, une fois que le document
7 est coté, je reviens, Monsieur Lalonde, à ma
8 question. Donc, j'imagine, pour que ça fonctionne,
9 il faut des interlocuteurs, on ne peut pas parler
10 au comité de direction au complet dans chaque
11 firme, j'imagine que ça se fait vite, là? Je
12 t'appelle, puis c'est toi qui vas avoir le contrat,
13 ou toi en consortium avec telle autre firme, vous
14 allez avoir le contrat à telle place, là. Alors on
15 parle à qui, généralement, dans ces... Est-ce qu'il
16 y a une table?

17 R. Non.

18 Q. **[417]** Non? Il n'y a pas de table, non?

19 R. Non, mais comme j'avais eu les coudées franches
20 pour jouer le travail, ce n'était pas... Ce n'est
21 pas le genre de chose que tu jases tous les jours
22 en groupe, là. Puis outre les téléphones que je
23 faisais, j'ai eu des rencontres avec ces gens-là.

24 Q. **[418]** Hum, hum?

25 R. Disons, si je commence avec SNC-Lavalin, je parlais

1 à Yves Cadotte. Dessau, c'était Rosaire Sauriol et
2 par la suite Serge Duplessis. Du côté de CIMA,
3 c'était Yves Théberge. Du côté de Genivar...

4 Q. **[419]** Juste un peu moins vite...

5 R. Excusez-moi.

6 Q. **[420]** ... les commissaires notent.

7 R. Excusez-moi.

8 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

9 Après monsieur Sauriol.

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[421]** Alors, je vais vous demander juste de répéter
12 pour les besoins de tout le monde?

13 R. Pour Dessau...

14 Q. **[422]** Vous avez peut-être été vite.

15 R. O.K. Donc pour Dessau. O.K. je vais recommencer.

16 Q. **[423]** Oui, recommencez?

17 R. SNC-Lavalin, Yves Cadotte. Dessau, c'était Rosaire
18 Sauriol et Serge Duplessis. CIMA, c'était Yves
19 Théberge. Du côté de Tecsub, c'était Pierre
20 Asselin. Du côté de Genivar, c'était François
21 Perrault. Bon, après ça dans l'autre catégorie,
22 SM...

23 Q. **[424]** Ça c'est la première catégorie?

24 R. Oui, les cinq grandes firmes.

25 Q. **[425]** Donc, ceux-là qui payaient le deux cent mille

1 (200 000)?

2 R. Exactement.

3 Q. **[426]** O.K.

4 R. Ensuite l'autre catégorie, SM, c'était Bernard
5 Poulin, mais il y a eu aussi Danny Moreau. Du côté
6 de BPR, c'était Charles Meunier. Du côté de Séguin,
7 bien évidemment...

8 Q. **[427]** Prenez-vous une gorgée d'eau.

9 R. Du côté des quatre autres petites firmes ou autres
10 firmes, ce n'était pas des petites firmes
11 d'ailleurs qui intervenaient, mais plus rarement,
12 là. Du côté de Roche, c'était France Michaud. Du
13 côté de Leroux Beaudoin Hurens, c'est peut-être
14 arrivé une fois, ça c'est Jean Leroux.

15 Q. **[428]** Répéter la raison sociale?

16 R. Leroux Beaudoin Hurens & Associés, ils ont changé
17 de nom depuis. Ensuite HBA Teknika, c'était Normand
18 Brousseau et il y a Claulac aussi avec Sylvain
19 Lacasse.

20 Q. **[429]** Et ça vous êtes chargé d'appeler ces gens-là
21 pour leur dire de faire des soumissions, leur dire
22 que le contrat est promis à la firme X et demander
23 à d'autres firmes de faire des soumissions de
24 complaisance. C'est ça?

25 R. Ça ressemble à ça. Puis les firmes, il faut dire

1 qu'eux aussi faisaient leur travail de
2 développement des affaires puis de reconnaissance.
3 Donc, ils savaient les projets qui s'en venaient,
4 ils étaient en mesure de pouvoir, même à certains
5 cas, m'appeler : « Michel, il y a tel dossier qui
6 s'en vient, ceux-là on est plus... ». Tu sais
7 chacun fait un petit peu son lobbying si on veut.

8 Et donc au moment où je les appelais ou je
9 les rencontrais, tout le monde était assez au fait
10 des projets, là, qui s'amenaient puis la façon la
11 plus simple de pouvoir les réaliser. Puis
12 effectivement si disons qu'il y avait un projet qui
13 nécessitait quatre firmes, bien règle générale il y
14 avait toujours une autre firme qui faisait un peu
15 une soumission de complaisance pour un peu faire en
16 sorte que le processus soit, soit normal.

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Q. **[430]** C'est quoi un projet qui nécessite quatre
19 firmes, pouvez-vous nous expliquer?

20 R. C'est parce qu'il y a, comme je disais, c'est dans
21 le cadre des programmes d'infrastructures, c'était
22 quand même des grands projets.

23 Q. **[431]** Oui?

24 R. Puis souvent quand c'est un grand projet, bien on
25 dit : « On a besoin de quatre firmes » si on veut

1 réaliser simultanément les différents travaux qu'il
2 y a à faire. Ça permettait à ce moment-là de
3 partager les mandats entre quatre firmes puis être
4 sûr d'atteindre les échéanciers puis les objectifs
5 que la Ville s'était donnée dans la réalisation
6 puis les échéanciers des projets.

7 Ça fait qu'à ce moment-là si les projets
8 étaient de grande envergure, puis qu'il y avait
9 quatre, quatre firmes à choisir pour un mandat,
10 bien à ce moment-là ça pouvait être des
11 consortiums. Parce que si les projets étaient de
12 grande ampleur, disons un projet de six millions
13 (6 M), qui voulait dire deux millions (2 M)... un
14 million et demi (1,5 M) d'honoraires, bien ça
15 pouvait être deux firmes pour chacun des mandats.
16 Donc ça faisait comme des consortiums. On avait des
17 consortiums qui étaient formés...

18 Q. **[432]** Mais dans l'appel d'offres public...

19 R. ... ça permettait de partager.

20 Q. **[433]** ... dans l'appel d'offres public est-ce qu'on
21 précise qu'on cherche à recruter quatre firmes?

22 R. Oui.

23 Q. **[434]** Est-ce que c'est ça?

24 R. Oui, c'était écrit.

25 Q. **[435]** Donc, vous et là il y en a cinq qui

1 soumissionnent?

2 R. Exact.

3 Q. **[436]** Les cinq soumissionnent distinctement, là,
4 ils ne sont pas en consortium...

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[437]** ... lorsqu'ils soumissionnent?

7 R. Non, non, il y en avait en consortium, oui.

8 Q. **[438]** Officiellement, lorsqu'ils vont soumettre le
9 dépôt de leur soumission?

10 R. Ils sont en consortium.

11 Q. **[439]** Mais là, ça c'est juste une soumission un
12 consortium?

13 R. Ça c'est une firme. Ça fait qu'il y avait un autre
14 groupe qui pouvait aussi être en consortium.

15 Q. **[440]** Oui?

16 R. Un autre groupe en consortium, un autre groupe
17 seul. Mais un consortium c'est une entité.

18 Q. **[441]** Oui?

19 R. Ça fait que, donc, ça nécessitait quatre entités ou
20 quatre firmes. Ça fait que ça pouvait être des
21 firmes seules ou des firmes en consortium.

22 Q. **[442]** En consortium, mais ça en prend un cinquième?

23 R. Oui.

24 Q. **[443]** Si on en recrute cinq, ça en prend un
25 cinquième pour donner l'impression...

1 R. C'est ça. Faire de la complaisance.

2 Q. **[444]** ... que ce n'est pas quatre qui se sont
3 parlées.

4 R. C'est ça, exactement.

5 Q. **[445]** Quand vous donnez l'impression qu'il y en a
6 un cinquième, d'abord, est-ce que c'est arrivé,
7 comme on l'a vu dans le cas des entrepreneurs, qui
8 arrivait, quelqu'un un peu du champ gauche, qui
9 n'était pas prévu dans le jeu, mais qui a décidé
10 d'appliquer pareil? Est-ce que vous avez vécu cette
11 expérience-là?

12 R. Peut-être. Je ne me souviens pas au nombre, durant
13 le nombre d'années, c'est peut-être arrivé ou c'est
14 peut-être plutôt arrivé que si on avait établi un
15 ordre, un, deux, trois, quatre, parce que des fois
16 les mandats n'étaient pas toujours égaux.

17 Q. **[446]** Non?

18 R. C'est une façon de faire du service
19 d'approvisionnement, donc, ce n'était pas tous des
20 mandats d'un million et demi (1,5 M\$) tu sais.
21 C'était peut-être un million huit (1,8 M\$), un
22 million trois (1,3 M\$), un million deux (1,2 M\$)
23 puis un million (1 M\$). Puis dans le fond il y
24 avait un certain ordre qui était établi puis des
25 fois, pour toutes sortes de raison, à cause de la

1 qualification, à cause du pointage, il pouvait
2 arriver que l'ordre se modifie donc ce n'était pas
3 tout à fait ce qui avait été prévu mais ça avait
4 quand même donné des résultats plausibles. Mais
5 c'est déjà arrivé aussi que dans un cas ou deux que
6 la firme qui devait se classer n'avait vraiment pas
7 fait une belle offre de service, et là, c'est pour
8 ça que je vous disais le côté compétence, le côté
9 offre de service, c'était très important parce qu'à
10 un moment donné même si les membres du comité de
11 sélection ont certaines orientations de
12 subjectivité, il n'y en a pas moins qu'il faut que
13 l'offre de service soit de qualité. Ça fait que si
14 ça ne répondait pas aux critères bien à un moment
15 donné tu étais obligé de mettre le pointage qui
16 correspondait puis ça pouvait faire en sorte que
17 cette firme-là qui pensait avoir le mandat ne
18 l'avait pas. Puis c'est déjà arrivé.

19 Q. **[447]** À votre souvenir, ce n'est pas arrivé souvent
20 qu'il y avait un joueur qui, entre guillemets, n'a
21 pas tout à fait respecté le jeu puis il s'est
22 pointé là, ce n'est pas arrivé souvent.

23 R. Ce n'est pas arrivé souvent.

24 Q. **[448]** Il y avait une assez bonne cohésion
25 finalement...

1 R. Oui.

2 Q. **[449]** ... du groupe de collusionnaires...

3 R. Exact. Puis il faut penser...

4 Q. **[450]** ... essentiellement.

5 R. Excusez-moi, il faut penser aussi, sans vous
6 interrompre, que les projets étaient quand même
7 complexes puis les projets étaient quand même de
8 grande ampleur ça fait que ce n'était pas, c'était
9 presque impensable que d'autres firmes arrivent,
10 soumissionnent sur ce projet-là, ils ne pouvaient
11 pas avoir toute cette expertise-là pour pouvoir
12 réaliser les projets.

13 Q. **[451]** Donc les consortiums, lorsque vous recevez...
14 on reçoit une soumission d'un consortium, ces
15 consortiums-là, est-ce qu'ils sont créés vraiment
16 pour des raisons de complémentarité ou parfois
17 c'est un peu pour participer à une forme de
18 collusion au sens de dans le jeu de la collusion on
19 a besoin que ça soit un consortium plutôt qu'une
20 soumission d'une entreprise unique là.

21 R. Ou les deux réponses sont bonnes.

22 Q. **[452]** C'est ça.

23 R. C'est que dans un sens ça permet de partager les
24 mandats à plus de firmes, dans un premier temps.
25 Dans un deuxième temps, ça permet aussi de

1 s'assurer, parce que ces firmes-là, on avait tous
2 du travail aussi ailleurs ça fait qu'à un moment
3 donné il faut être en mesure de donner le service
4 au client, puis quand le projet est d'ampleur, on
5 ne peut pas dégager toutes nos équipes juste sur un
6 projet ça fait qu'en étant en consortium des
7 projets d'ampleur, ça permet de donner un meilleur
8 service au client parce que les deux firmes peuvent
9 contribuer, à un moment donné l'autre a du
10 personnel de libre, à l'autre moment c'est l'autre,
11 ça fait que ça permet d'assurer au client un
12 service de qualité. Je pense que ça c'était le
13 point le plus important.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[453]** Moi j'aimerais revenir sur la personne ou la
16 firme qui arrive du champ gauche. C'est sûrement
17 arrivé où un moment donné il y a quelqu'un, parce
18 qu'il y a des firmes qui poussent, il y a des
19 firmes qui veulent participer aussi, qui veulent
20 aussi avoir leur part du gâteau là.

21 R. Absolument.

22 Q. **[454]** Les gens ne s'effacent pas automatiquement ou
23 sans qu'on leur signifie qu'ils n'ont pas d'affaire
24 là. Alors comment, sans qu'il y ait nécessairement
25 de menaces, comment faisiez-vous pour éliminer ces

1 compagnies qui arrivaient du champ gauche?

2 R. En fait, je vous dirais, pour répondre à votre
3 question, si j'y vais dans le même ordre, un champ
4 gauche, s'il y a une clôture autour, ça ne passe
5 pas. Dans le sens que les projets étaient, puis en
6 fait les firmes qui sont là c'est des grandes
7 firmes de Montréal, il n'y en a pas beaucoup
8 d'autres firmes là. On a parlé de consolidation, il
9 n'y en a pas beaucoup d'autres firmes. Une firme
10 qui a toujours été habituée de travailler dans un
11 autre milieu, qui arrive à Montréal, ne répond pas
12 aux critères, donc...

13 Q. **[455]** Laissons tomber le consortium. Excusez-moi,
14 je vous ai interrompu. Continuez.

15 R. O.K. Laissons tomber le consortium. Mais il n'en
16 demeure pas moins que pour la qualification, une
17 firme qui arrive de l'extérieur, qui n'a jamais
18 travaillé à Montréal, elle ne passera pas. C'est
19 comme moi quand j'ai, comme notre firme au début on
20 a essayé de percer au travers du ministère des
21 Transports et que ça prenait cinq projets
22 similaires pour pouvoir rentrer, je n'ai jamais été
23 capable. Jusqu'à temps qu'on puisse réussir à faire
24 des projets de ministère...

25 Q. **[456]** Mais qu'est-ce qui arrivait quand vous

1 n'étiez pas capable?

2 R. Bien on ne gagnait pas. On n'était pas là.

3 Q. **[457]** O.K. Mais comment, vous, qui organisiez la
4 collusion et qui partageait la tarte, comment vous
5 faisiez pour éliminer quelqu'un qui arrivait qui
6 n'était pas dans vos plans.

7 R. Je vous dirais, il n'y en avait pas. C'était très
8 difficile de pouvoir, à une autre firme de pouvoir
9 s'implanter à Montréal parce que ça prenait
10 l'expérience de Montréal. C'est comme n'importe
11 quel critère dans les municipalités, connaissance
12 du milieu, projets similaires, des choses comme ça.
13 Des projets, exemple, dans le cadre du programme
14 d'entretien routier avec les particularités de
15 Montréal, avec toute la problématique des pavages
16 particuliers, des cours d'eau variables - je ne
17 veux pas rentrer dans les détails techniques - ça
18 ne se fait pas beaucoup dans les autres
19 municipalités.

20 Q. **[458]** O.K. Alors...

21 R. Donc, il y avait les critères de, des critères de
22 performance, sans vous interrompre, Madame la
23 Présidente, qui faisaient en sorte que pour le
24 comité de sélection, bien, c'était vraiment les
25 firmes habituées à travailler à Montréal qui

1 pouvaient percer.

2 Q. **[459]** Oui. Mais le comité de sélection, si je
3 comprends bien votre témoignage, était aussi
4 paqueté, entre guillemets.

5 R. Je ne peux pas vous dire si tous les membres du
6 comité de sélection l'étaient, mais...

7 Q. **[460]** Hum, hum.

8 R. Probablement qu'il y avait des personnes qui
9 pouvaient, mais ça, je ne peux pas le présumer.

10 Q. **[461]** O.K. Mais alors, puisque vous êtes... vous
11 faisiez... vous organisiez ces choses-là, si on
12 prend par hypothèse, maintenant, que quelqu'un se
13 serait immiscé dans une soumission, qu'est-ce que
14 vous auriez... quelles auraient été les actions que
15 vous auriez prises pour empêcher que cette
16 personne-là réussisse à obtenir le contrat?

17 R. Aucune. Je n'ai jamais fait d'intervention à ce
18 niveau-là. Jamais.

19 Q. **[462]** Je ne vous dis pas ce que vous avez fait. Je
20 vous dis, qu'auriez-vous fait?

21 R. Rien. Rien.

22 Q. **[463]** Qu'auriez-vous fait?

23 R. Non. Rien...

24 Me DENIS GALLANT :

25 Pu faire.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me DENIS GALLANT :

4 C'est jeudi.

5 R. En fait, Madame la Présidente, si c'était arrivé,
6 si c'était arrivé, puis là il faudrait que je... À
7 moins que ce soit arrivé une fois peut-être, là,
8 mais si c'était arrivé, c'était le plus bas
9 soumissionnaire, c'était le rendement du comité, le
10 résultat du comité de sélection, merci beaucoup,
11 bonjour. C'est... C'est le processus, puis il faut
12 vivre avec. Il n'y avait pas d'intervention
13 possible à faire là.

14 Q. **[464]** Parce que...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[465]** Sans rentrer dans la technique, là, vous
17 dites dans les faits vous avez réussi à être un
18 groupe limité, parce que dans les appels d'offres,
19 les critères de sélection des firmes avaient des
20 caractéristiques qui faisaient en sorte que vous
21 étiez... C'est juste vous, entre vous, qu'on
22 pouvait vraiment aller en soumission, quelqu'un de
23 l'extérieur ne pouvait pas arriver. Il n'avait
24 jamais travaillé à Montréal, jamais travaillé dans
25 les caractéristiques typiques de Montréal. C'est un

1 peu ça, là.

2 R. Dans certaines... Dans certains projets qu'on a...
3 du programme d'infrastructures, là.

4 Q. **[466]** Oui.

5 R. Effectivement.

6 Q. **[467]** Est-ce que ces critères-là, de sélection, par
7 exemple quelqu'un qui travaille à Laval - quand
8 même une grande ville, Laval - aurait pu venir
9 travailler à Montréal, donc, dans les critères de
10 sélection? Ou il était totalement exclu, s'il
11 n'avait jamais...

12 R. Les grandes firmes de Laval sont à Montréal.

13 Q. **[468]** O.K. Donc, c'est encore le même petit groupe
14 qui est là.

15 R. Moi, dans mon cas, si j'avais voulu percer à Laval,
16 c'était difficile. Un, parce que je n'avais pas de
17 bureau à Laval, puis deux, bien, c'est parce que je
18 n'aurais jamais pu rencontrer tous les critères en
19 termes de connaissance du milieu, en termes
20 d'expertise de projets similaires dans la ville. Ça
21 fait que, à un moment donné, si je n'ouvre pas de
22 bureau là puis je ne m'installe pas, je ne suis pas
23 là.

24 Q. **[469]** Est-ce que c'est...

25 R. Ça fait que, on avait des choix à faire.

1 Q. **[470]** Est-ce que vous aviez l'impression que
2 l'établissement de ces critères de sélection était
3 exclusivement basé sur les aspects techniques, ou
4 un peu, certains d'entre eux, organisés pour qu'on
5 reste entre nous, là? Mis dans les critères juste
6 pour que ça reste toujours le même petit groupe,
7 là.

8 R. Je n'irais pas jusque-là parce que les critères
9 étaient établis par le service d'approvisionnement,
10 puis eux étaient vraiment, avaient leurs critères
11 de base, qui n'ont jamais changé. Ça a toujours été
12 les mêmes critères, mais c'était des critères
13 élevés pour travailler à la Ville de Montréal.

14 Q. **[471]** Et vous n'avez jamais eu de conversation avec
15 eux pour essayer de...

16 R. Non. Jamais.

17 Q. **[472]** Essayer, dans le fond, de gérer les critères?

18 R. Non. Non. Jamais.

19 Me DENIS GALLANT :

20 Q. **[473]** Ceci étant dit, même si le système de
21 collusion peut ressembler un peu à celui qui nous a
22 été expliqué par les entrepreneurs, c'est
23 totalement différent, parce que, si je comprends
24 bien, en raison du nombre de firmes, comme vous
25 l'avez dit tantôt, des firmes qui ont leur siège

1 social à Laval sont à Montréal. J'ai rien qu'à
2 penser à Dessau.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[474]** C'est ça, là.

5 R. Oui, absolument.

6 Q. **[475]** C'est-à-dire, ce n'est pas vraiment où est-ce
7 que la firme... C'est où est-ce que la firme a son
8 siège social, mais c'est vraiment où est-ce que la
9 firme a une expertise. C'est ça que vous nous
10 dites?

11 R. Exactement. Mais toutes les firmes avaient leur
12 siège social à Montréal, de toute façon,
13 généralement.

14 Q. **[476]** La majorité, oui?

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[477]** Sauf certaines à Laval, comme Dessau et...

17 R. Elles étaient toutes à Montréal.

18 Q. **[478]** Elles étaient toutes à Montréal?

19 R. Elles ont toutes leurs bureaux à Montréal.

20 Q. **[479]** O.K.

21 R. Toutes, leurs bureaux à Montréal.

22 Q. **[480]** Toutes, leurs bureaux à Montréal. Parfait.

23 C'est facile aussi, quand on nous a expliqué, là,
24 parce que ce n'est pas tellement technique, par les
25 entrepreneurs, de faire des soumissions puis... des

1 soumissions de complaisance. C'est-à-dire qu'on
2 remplit des bordereaux, puis on s'arrange pour
3 dire : bien ça, là, moi je rentre à quatre millions
4 cinq (4,5 M), j'appelle les autres, puis toi tu vas
5 rentrer à ça. J'appelle l'autre, tu vas rentrer à
6 tel prix, tu vas rentrer à tel prix, tu vas rentrer
7 à tel prix. Juste, on est juste en fonction de prix
8 pour les entrepreneurs.

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[481]** Les ingénieurs, c'est de la qualification.

11 R. Exact.

12 Q. **[482]** C'est-à-dire, puis vous l'avez dit tantôt, il
13 y a des normes à respecter, de l'expérience, et
14 caetera, puis probablement un savant calcul, mais
15 comment on fait, pouvez-vous nous expliquer, puis
16 je pense qu'on va terminer là-dessus, parce que ça
17 peut être assez complexe, mais comment on entre une
18 soumission, puis comment on fait une soumission de
19 complaisance pour que le système fonctionne? Parce
20 que vous avez dit que les barèmes sont tarifés, là.

21 R. Absolument.

22 Q. **[483]** Alors, ça fonctionne comment, c'est-à-dire il
23 y a un prix plancher, j'imagine?

24 R. Bon.

25 Q. **[484]** Je vous laisse aller.

1 R. Je vais essayer d'être le plus précis possible,
2 parce que c'est des choses où on parle de chiffres
3 un peu, là. En fait, c'est... en fait...

4 Q. **[485]** La chance est là?

5 R. C'est ça. Ce que je veux dire c'est qu'il y a un
6 volet, il y a un volet important, c'est qu'avec la
7 Loi 106, contrairement au passé où je l'ai expliqué
8 c'était la sélection basée sur la compétence, puis
9 moi je crois que ça sera toujours la meilleure
10 façon de le faire, là. Où à ce moment-là le choix
11 est fait en fonction des connaissances, des
12 compétences et ainsi de suite. Puis, bon, tu
13 choisis ta firme, tu la mandates.

14 Avec la Loi 106, bien, il y avait la
15 problématique contrairement à un entrepreneur qui,
16 lui, c'est juste le prix, le plus bas
17 soumissionnaire, c'est fini. Nous, il y a deux
18 enveloppes. Il y a l'enveloppe qualifications, puis
19 il y a l'enveloppe prix.

20 Comme je l'expliquais tantôt, si la
21 qualification, la personne fait une mauvaise offre
22 de services, à un moment donné les membres du
23 comité sont obligés de la qualifier d'une façon,
24 d'une façon logique, puis donc, la qualification il
25 fallait faire, le premier volet, une belle offre de

1 services. Ça c'était fondamental.

2 Puis ensuite il faut rendre le service. Ça
3 fait que si on veut rendre le service, il faut
4 expliquer qu'on comprend bien le projet,
5 compréhension de mandat, méthodologie, comme je
6 l'avais expliqué hier. Puis être sûr que le client
7 dit, regarde, il comprend puis je suis à l'aise de
8 faire le projet avec lui. Ce volet-là c'est
9 important, mais pour être sûr d'avoir le soixante-
10 dix pour cent (70 %) de note de passage.

11 Quand on tombe au niveau du prix, là ça
12 devient un petit peu plus compliqué. Parce que,
13 contrairement aux entrepreneurs, où le prix peut
14 être totalement différent, là. Dans notre cas, un
15 peu comme la sélection basée sur la compétence, le
16 prix est basé sur des barèmes.

17 Donc, Montréal, entre autres, fonctionne
18 selon le barème de l'arrêté en conseil ministériel,
19 donc le barème 1235. Donc, tous les critères sont
20 établis. Puis Montréal, tous les appels d'offres
21 étaient faits sur une base horaire. Donc, il y
22 avait un nombre d'heures, puis il nous restait à
23 mettre les taux horaires, on multipliait, on
24 additionnait, puis ça nous donnait un montant, puis
25 c'est ce montant-là qui venait, qui était mis dans

1 la formule que, la formule qui était de toute façon
2 dans les termes de référence.

3 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

4 Q. **[486]** Toujours sur une base horaire même pour la
5 conception des plans et devis?

6 R. Oui. Conception et surveillance. De façon générale,
7 je dirais la majorité des projets à Montréal était
8 demandée sur une base, je parle dans les grands
9 projets, là, tous les projets que j'ai parlé
10 tantôt. Ce qui fait que, et dans les termes de
11 référence c'était indiqué clairement que
12 l'ingénieur devait mettre des taux horaires qui
13 respectaient le barème 1235. Il était totalement
14 défendu de dépasser les taux horaires qui étaient
15 là. Donc, on était plafonné avec le barème 1235.

16 Je me permettrai ici de vous dire que le
17 barème 1235 n'a pas été révisé depuis à peu près
18 quinze ans, ce qui fait que les taux horaires qui
19 sont là ne sont pas représentatifs de ce qu'on paie
20 à nos ingénieurs, mais on était pris avec ça. Je
21 voulais juste vous le dire d'entrée de jeu parce
22 qu'il y avait des démarches de faites pour que le
23 barème soit révisé.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[487]** On s'entend que vous vous repreniez

1 autrement?

2 R. Oui, mais je parle des taux horaires par rapport à
3 nos employés. Ceci étant dit. Quand on, quand on
4 présentait le... donc, l'offre de services, la
5 soumission, à ce moment-là, les taux horaires on
6 était contraint de s'en tenir au barème et, dans le
7 fond, si on voulait s'assurer de moduler ça pour
8 les quatre firmes, bien, à ce moment-là il y avait
9 comme un rabais du taux horaire qui était donné.

10 Ça fait que c'est sûr que celle qui était
11 la première dans la classification avait le prix un
12 petit peu plus bas. Donc, mettons si c'était quatre
13 firmes, bien, il y en a une qui était à moins dix
14 pour cent (-10 %), l'autre était à moins huit pour
15 cent (-8 %), l'autre à moins six pour cent (-6 %),
16 l'autre à moins, moins quatre pour cent (-4 %), ce
17 qui faisait que ça faisait un, deux, trois, quatre.
18 Puis celle qui faisait la complaisance était au
19 barème maximum.

20 Me DENIS GALLANT :

21 Q. **[488]** Ça fait que c'est sûr qu'elle ne l'avait pas,
22 là, même en étant bien qualifiée...

23 R. Elle avait le prix le plus élevé.

24 Q. **[489]** ... elle était beaucoup trop haute par
25 rapport aux autres?

1 R. Mais c'était encadré dans le barème, donc, maximum.
2 Donc, on respectait le budget que la Ville s'était
3 donnée pour les honoraires, il n'y avait jamais de
4 dépassement, c'était impossible de faire des
5 dépassements d'honoraires.

6 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

7 Q. **[490]** Vous dites que dans les faits les taux, les
8 taux dans le barème sont assez faibles, par rapport
9 au prix que vous payez vos employés?

10 R. Exact.

11 Q. **[491]** Le moins dix pour cent (-10 %) c'est le taux
12 qu'on vous payait dans...

13 R. Oui.

14 Q. **[492]** C'est sur les heures que vous réussissez, le
15 nombre d'heures facturées que vous réussissez à
16 vous récupérer un peu pour compenser le fait...

17 R. Bien, en fait...

18 Q. **[493]** ... que ces taux-là sont faits?

19 R. ... les heures qui étaient indiquées dans l'appel
20 d'offres, c'est les heures que la Ville pensait
21 faire pour l'ensemble du projet. À chaque fois,
22 parce que ça c'était comme des mandats cadres, ce
23 qui voulait dire qu'à chaque fois qu'on avait le
24 mandat, on leur disait : « Écoutez, on va faire
25 telle rue ». Puis on devait à chaque fois soumettre

1 un budget d'honoraires en fonction du projet qui
2 s'intégrait dans l'enveloppe totale du projet qu'on
3 avait gagné. Ce qui fait qu'on établissait le
4 nombre d'heures qu'on pensait pour réaliser le
5 projet avec les taux horaires qu'on avait soumis
6 dans notre offre de services. Et ça, c'était
7 « challengé » par, excusez l'anglicisme, c'était
8 « challengé » par les fonctionnaires qui étaient
9 des ingénieurs qui étaient à la Ville qui disaient
10 « Écoute, moi, selon moi, tu mets tant d'heures
11 d'ingénieurs mais... »

12 Q. **[494]** Mais ça, c'était après avoir obtenu le
13 contrat?

14 R. Oui, absolument.

15 Q. **[495]** C'est ça, donc la Ville découvre le nombre
16 d'heures que vous pensez prendre pour un contrat.

17 R. Puis on est « challengé » à chacune des parties de
18 contrat.

19 Q. **[496]** Hum, hum.

20 R. Ça fait que disons que dans un mandat de cinq cent
21 mille (500 000 \$) d'honoraires, peut-être qu'on a
22 eu dix (10) petits contrats de cinquante mille
23 (50 000 \$), puis à chaque petit contrat de
24 cinquante mille (50 000 \$), on négociait le nombre
25 d'heures, les taux horaires étaient connus...

1 Q. **[497]** Hum, hum.

2 R. C'était notre offre de services, puis on négociait
3 le nombre d'heures. Ça fait qu'on était
4 « challengé », ce n'était pas gratuit en disant
5 « Regarde, on met cinquante (50) heures de plus,
6 là. ». Non, non, il dit « Regarde, c'est une
7 semaine, on s'entend, c'est quarante (40) heures,
8 parfait, avec nos taux horaires » puis on
9 s'entendait.

10 Q. **[498]** Mais dans votre...

11 R. C'était une bonne relation mais en même temps on
12 avait quand même des taux horaires qui étaient le
13 plus proches possible du barème.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[499]** Mais vous aviez aussi des ingénieurs qui
16 étaient plus compréhensifs.

17 R. À la Ville de Montréal?

18 Q. **[500]** Hum, hum.

19 R. C'est parce qu'il y avait beaucoup d'ingénieurs qui
20 s'occupaient des dossiers du programme d'entretien
21 routier puis c'est des gens qui faisaient leur
22 travail, avec qui on « challengeait » pour les
23 heures.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[501]** Mais dans votre soumission en tant que telle,

1 ce que vous soumettez c'est un taux horaire, est-ce
2 que vous soumettez également le nombre d'heures que
3 vous pensez faire pour le projet ou c'est seulement
4 une fois que vous obtenez le contrat, là vous
5 rencontrez les ingénieurs de la Ville, là vous
6 dites « Pour ces travaux-là, nous, on pense prendre
7 tant d'heures ». Et là, l'ingénieur de la Ville va
8 vous, entre guillemets, là, va discuter avec vous,
9 ou vous « challenger », pour prendre votre...

10 R. L'appel d'offres était préparé par la Ville puis
11 c'est eux qui fixaient le nombre d'heures.

12 Q. **[502]** Dans l'appel d'offres.

13 R. Mais eux, ils ne savaient pas le nombre d'heures
14 total du projet parce qu'ils savaient qu'il y avait
15 un certain nombre de projets à faire, ça fait
16 qu'ils mettaient un nombre d'heures qu'ils
17 pensaient, on mettait le taux horaire puis ça
18 donnait un montant total. Mais c'était symbolique
19 parce que, dans le fond, le montant total ça
20 permettait de choisir les firmes puis, par la
21 suite, eux autres, à l'intérieur des enveloppes...

22 Q. **[503]** Par la suite, c'est après l'adjudication du
23 contrat?

24 R. À ce moment-là on y allait projet par projet en
25 fonction de l'enveloppe. Puis je vais vous donner

1 un exemple, disons que c'était des mandats de un
2 million cinq cent mille (1,5 M\$), un million trois
3 cent mille (1,3 M\$), (inaudible), j'ai déjà vu à
4 certains moments que le nombre d'heures qui avait
5 été mis, quand on additionnait ça, ça donnait deux
6 cent mille (200 000). Mais en réalité ça n'avait
7 pas rapport. Le deux cent mille (200 000) c'était
8 pour choisir les firmes. Par la suite, ils
9 faisaient travailler chacune des firmes avec des
10 nombres d'heures en fonction des budgets qui
11 avaient été établis de un million cinq cent mille
12 (1,5 M\$). C'est la façon de demander l'appel
13 d'offres puis de choisir les firmes par rapport au
14 pointage.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[504]** Mais, juste pour être sûr, là, c'est-à-dire
17 que... vous êtes en collusion, il y a le prix
18 plancher et celui à qui le contrat de génie-conseil
19 est destiné va soumissionner généralement en bas,
20 un pourcentage en bas. O.K. Trois pour cent (3 %)?
21 Combien de pourcentage en bas du barème qui est
22 soumissionné généralement dans votre système de
23 collusion?

24 R. Bien, ça dépendait du nombre de firmes. Tu sais, si
25 c'était juste une firme, c'était peut-être quatre

1 (4 %), cinq pour cent (5 %) plus bas.

2 Q. **[505]** O.K.

3 R. Mais si c'était quatre, cinq firmes, il fallait les
4 moduler, là, comme je disais tantôt, dix, huit,
5 six, quatre, deux, là.

6 Q. **[506]** O.K.

7 R. La firme qui était en complaisance était plus au
8 barème, là, tout simplement.

9 Q. **[507]** C'est ça. Mais la firme, comme vous dites, la
10 firme gagnante techniquement va être pas mal en bas
11 du barème, donc c'est quoi l'avantage? Je rejoins
12 un peu la question de Madame Charbonneau, c'est-à-
13 dire il faut que vous y trouviez votre compte à
14 quelque part, là. C'est-à-dire c'était quoi
15 l'avantage pour vous d'être pas mal en bas du
16 barème? Parce que ce que je comprends de votre
17 témoignage, c'était à renégocier ce barème-là parce
18 que ce n'était pas tellement avantageux, c'était
19 combien?

20 R. Pardon?

21 Q. **[508]** Je veux dire, ce n'était pas tellement
22 avantageux si vous étiez à renégocier le barème,
23 là. O.K. Donc, en étant un bon pourcentage en bas
24 du barème, c'est quoi l'avantage que vous y tirez?

25 R. Je ne comprends pas pourquoi vous dites

1 « renégocier le barème »?

2 Q. **[509]** Bien, vous n'avez pas dit ça tantôt?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[510]** Ce n'est pas le barème, non, ce n'est pas le
5 barème.

6 R. Non.

7 Q. **[511]** C'est les nombres d'heures.

8 R. C'est les nombres d'heures.

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[512]** Le nombre d'heures? Je m'excuse. O.K.

11 R. C'est ça. C'est ça. Non, mais les taux horaires
12 qu'on avait, vous comprendrez que si on est en
13 compétition féroce, il y a des fortes chances que
14 les gens, comme on a pu voir ces derniers temps,
15 étaient plus à vingt-cinq pour cent (25 %) du
16 barème.

17 Q. **[513]** Oui, mais quand on est en collusion...

18 R. Vingt-cinq pour cent (25 %)...

19 Q. **[514]** Quand on est en collusion...

20 R. On est plus proche, parce qu'on est le plus proche,
21 donc à ce moment-là c'est sûr qu'on a des
22 honoraires qui sont plus acceptables que si on
23 était...

24 Q. **[515]** O.K.

25 R. ... en compétition féroce, là.

1 Q. **[516]** Je veux bien comprendre. Quand on est en
2 compétition féroce, là on coupe les prix. O.K.

3 R. C'est..

4 Q. **[517]** Quand on est dans un système de collusion,
5 généralement, ça a un autre effet.

6 R. On est plus proche, on est plus proche du barème.

7 Q. **[518]** Effectivement.

8 R. Ce qui nous permet d'avoir un peu plus de latitude
9 pour pouvoir couvrir tout ce qui touche nos
10 contributions politiques, là, par rapport à trois
11 pour cent (3 %) et tout le reste.

12 Q. **[519]** Ça répond à ma question. On m'informe, Maître
13 Boucher, que le document que je vous ai remis,
14 alors je vais demander à madame Blanchette, c'est
15 une sommation, je vais la coter puis je vais poser
16 des questions sur la déclaration de culpabilité de
17 monsieur... pas de monsieur, c'est du Groupe
18 Séguin, c'est-à-dire les ingénieurs...

19 R. C'est le Groupe Séguin.

20 Q. **[520]** C'est la compagnie qui a été poursuivie.

21 R. Oui.

22 Q. **[521]** Vous avez le document, Madame Blanchette?

23 LA GREFFIÈRE :

24 (Inaudible)

25 Me DENIS GALLANT :

1 Q. **[522]** Parfait. Alors, c'est une sommation qui est
2 datée du quatorze (14) mai deux mille douze (2012),
3 au Groupe Séguin, deux chefs d'accusation, à savoir
4 le premier, alors c'était d'avoir fait des
5 déclarations fausses ou trompeuses à sa déclaration
6 T2 de l'année fiscale deux mille neuf (2009) en
7 réclamant des fausses dépenses au montant de cent
8 soixante-cinq mille (165 000 \$) et ainsi frustré
9 l'Agence de revenu du Canada d'un impôt de revenus
10 de trente-deux mille quarante-deux (32 042 \$).
11 Donc, c'est peut-être ça la précision que je vous
12 ai demandée.

13 R. Oui.

14 Q. **[523]** C'est-à-dire l'impôt éludé mais la fausse
15 facturation, la fraude en tant que telle, c'est
16 cent soixante-cinq mille (165 000 \$), c'est exact?

17 R. C'est pour ça qu'avec les taxes ça faisait cent
18 quatre-vingt six mille (186 000 \$), là.

19 Q. **[524]** Et vous avez également un deuxième chef qui
20 était de tenter d'éluder l'observation de la Loi
21 sur l'impôt et le revenu pour le même montant
22 éludé, là, qui est de trente-deux mille zéro
23 quarante-deux (32 042 \$). Donc, je vais coter la
24 dénonciation du quatorze (14) mai deux mille douze
25 (2012) sous la cote 33P-367 et ça va compléter.

1 LA GREFFIÈRE :
2 (Inaudible) quelconque?

3 Me DENIS GALLANT :
4 Non, ça m'a été remis aujourd'hui, je l'ai remis
5 aux parties en même temps.

6 LA GREFFIÈRE :
7 Alors c'est la dénonciation...

8 Me DENIS GALLANT :
9 C'est une sommation.

10 LA GREFFIÈRE :
11 Oui.

12 Me DENIS GALLANT :
13 Alors, sommation à l'égard du Groupe Séguin
14 Experts-Conseils inc. datée du quatorze (14) mai
15 deux mille douze (2012), 33P-367. Alors ça va
16 compléter, je vais poursuivre l'interrogatoire de
17 monsieur Lalonde lundi.

18
19 33P-367 : Sommation du Groupe Séguin Experts-
20 Conseils Inc. en date du 14 mai 2012

21
22 LA PRÉSIDENTE :
23 Ça va? Bonne fin de semaine à tous, à lundi.

24 Me DENIS GALLANT :
25 Bonne fin de semaine.

1 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

2

3 SERMENT

4 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et DANIELLE
5 BERGERON sténographes officielles, certifions que
6 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription d'un enregistrement numérique, hors
8 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité
9 dudit enregistrement, le tout conformément à la
10 loi.

11

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

17 Sténographe officielle

18

19

20

21 Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

22 Sténographe officiel

23

24